
Informations internes sur L'AGRICULTURE

La spéculation ovine

II. France, Belgique

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION «ÉCONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES» – DIVISION «BILANS, ÉTUDES, INFORMATION»

*La reproduction, même partielle, du contenu de ce rapport est subordonnée
à la mention explicite de la source*

LA SPECULATION OVINE

I. FRANCE, BELGIQUE

Série : "Informations Internes sur l'Agriculture"

n° 99

Cette étude vient de paraître en langue française.
La version allemande est en préparation.

Le volume reprend pour les deux Etats membres les travaux menés qui ont conduit ensuite à la rédaction d'un rapport d'ensemble sur la situation et les perspectives de la spéculation ovine dans la Communauté élargie (Informations Internes sur l'Agriculture n° 90).

Chaque rapport analyse essentiellement la situation et l'évolution de la spéculation ovine au cours d'une période d'une dizaine d'années et comprend des chapitres sur :

- la production, la consommation et le commerce extérieur de viande ovine;
- les structures de production de la spéculation ovine selon les différentes régions et les structures de l'offre en résultant;
- la situation des marchés et des prix
- les structures de l'industrie de l'abattage et de la distribution.

Un chapitre final dresse une esquisse de l'avenir en évaluant la demande et l'offre de la viande ovine.

Informations internes sur L'AGRICULTURE

La spéculation ovine

II. France, Belgique

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION «ECONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES» – DIVISION «BILANS, ETUDES, INFORMATION»

AVANT-PROPOS

Cette étude sur LA SPECULATION OVINE a été entreprise dans le cadre du programme d'études de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission des Communautés Européennes.

Le présent volume contient les résultats des travaux pour la France et la Belgique, travaux qui ont servi comme base pour le rapport de synthèse déjà publié sous le numéro 90 des "Informations Internes sur l'Agriculture". Les résultats d'une recherche similaire en R.F. d'Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie seront publiés prochainement dans cette même série.

Ces travaux ont été confiés :

pour la France

Prof. J. LE BIHAN

assisté de J.P. BOUTONNET

- Laboratoire de Recherches sur l'Economie des Industries Agricoles et Alimentaires - MASSY

pour la Belgique

Prof. A. VERKINDEREN

assisté de J. VIAENE

- Fakulteit der Landbouwwetenschappen
Leerstoel van Landhuishoudkunde
GENT

Les divisions "Bétail et Viandes" et "Bilans, Etudes, Information" de la Direction Générale de l'Agriculture ont participé à ces travaux.

o

o o

Cette étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes et n'anticipe nullement sur l'attitude de celle-ci en cette matière.

F R A N C E

S O M M A I R E

Page

Chapitre 1

LES TENDANCES GLOBALES AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES

A - <u>PRODUCTION DE VIANDE OVINE 1958 - 1969</u>	4
1. Evolution globale	
a - Les données de bases	
b - Les séries calculées	
c - La tendance observée	
2. Analyse des divergences régionales	
a - Evolution de la part des régions dans la production nationale	
Note sur le poids moyen des carcasses abattues	
3. Evolution des prix à la production	
a - La série INSEE	
b - Les prix des viandes importées	
B - <u>CONSOMMATION DE VIANDES OVINES 1958 - 1969</u>	23
1. Consommation totale	
2. Consommation per capita	
3. Variations saisonnières	
C - <u>LES ECHANGES EXTERIEURS DE VIANDE OVINE</u>	33
1. Importations de 1958 à 1969	
2. Provenance des importations	
3. Valeurs et prix moyens des importations	
4. Variations saisonnières	
5. Les animaux reproducteurs	
D - <u>INTERACTIONS ENTRE LA PRODUCTION, LA CONSOMMATION, ET LE COMMERCE EXTERIEUR</u>	48

Chapitre 2

LES STRUCTURES DE LA PRODUCTION - EVOLUTION RECENTE

A - <u>LES STRUCTURES AU NIVEAU NATIONAL</u>	51
1. Evolution globale du cheptel, des superficies, des exploitations, des travailleurs.	
2. Les interventions de l'Etat	
3. Recherche, développement, vulgarisation	
4. Evolution de la physionomie de l'élevage ovin	
B - <u>EVOLUTION DES RACES PRINCIPALES</u>	56
Recensement des diverses races	
Les croisements	
C - <u>LES MODES D'EXPLOITATION EN 1969-70</u>	63
1. Le système ovin du Sud Est	
2. Le bassin laitier	
3. Le système ovin du Centre Ouest	
4. Le système ovin auvergnat	
5. Le système ovin des herbages du centre	
6. Le système ovin des herbages maritimes	
Note sur l'élevage ovin en zone de grande culture	
D - <u>PRINCIPALES PERFORMANCES DE L'ELEVAGE OVIN</u>	74
1. Productivité	
2. Vitesse de croissance et poids carcasse du produit	
3. Physiologie de la reproduction	
E - <u>ALTERNATIVE OVIN-BOVIN DANS LA RECONVERSION LAIT-VIANDE</u>	80

	<u>Pages</u>
<u>Chapitre 3</u>	82
<u>ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ</u>	
A.- <u>STRUCTURE DE L'OFFRE</u>	82
1. Les différents types d'animaux produits	
2. Les structures d'offre par région	
3. Types de produits et offre saisonnière	
B.- <u>STRUCTURE DE L'INDUSTRIE DE L'ABATTAGE</u>	91
a. Les abattoirs industriels	
b. Les abattoirs publics	
c. Les tueries particulières	
C.- <u>STRUCTURE DE LA DISTRIBUTION</u>	95
D.- <u>LA CONFRONTATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE</u>	102
1. La confrontation production abattage	
. Les coopératives d'éleveurs	
. Les groupements de producteurs	
. Les négociants privés	
. Les marchés d'animaux vivants	
. Les prix à la production	
2. Le marché de la viande ovine	
3. Les interventions de l'Etat sur les mécanismes du marché	
 <u>Chapitre 4</u>	 113
LES PERSPECTIVES 1975-1980	
A. <u>PERSPECTIVES DE PRODUCTION</u>	
B. <u>PERSPECTIVES DE CONSOMMATION</u>	

- CHAPITRE 1 -

L'évolution du système ovin français
au cours des dix dernières années

A - LA PRODUCTION DE VIANDE OVINE 1958 - 1969

1. Evolution globale

a) - Les données de bases

Pour cette analyse on dispose des données de bases suivantes :

Les "Abattages contrôlés" (A.C.) donnent pour chaque département et par mois, le nombre de têtes d'ovins abattus et enregistrés par l'inspection vétérinaire, ainsi que le poids global des carcasses abattues. Ces chiffres sont établis par la Direction des Services vétérinaires (D.S.V.) et publiés par le Ministère de l'Agriculture dans l'Annuaire Statistique.

Par ailleurs, le Service des Douanes établit chaque mois les mouvements en valeur et en poids carcasse du commerce extérieur ovin-caprin (seulement séparés annuellement, mais le commerce des caprins représente moins de 1% du commerce ovin-caprin), ventilés en :

- animaux vivants (1) destinés à la boucherie
(traduits en équivalent carcasse par le coefficient 45%)
- viande fraîche, réfrigérée, congelée
- viande salée, séchée, conservée
- graisses animales

Le Ministère de l'Agriculture publie ces informations dans la "note de conjoncture de la production animale".

Tous les chiffres de production et de disponibilités au niveau national sont établis à partir de ces deux séries de données de base.

(1) Les animaux maigres importés des pays de l'Est ne sont pas déduits. Cela entraînerait des distorsions au niveau d'une PIC mensuelle. Mais au niveau d'une année entière cela joue peu (compensation des reports)

b) Les séries calculées

La P.I.C. ("Production indigène Contrôlée") est calculée par l'I.N.S.E.E. Elle correspond aux abattages contrôlés corrigés du solde du Commerce Extérieur des animaux vivants.

$$\text{d'où P.I.C.} = \text{A.C.} + \text{Exp} - \text{Imp} \quad (\text{animaux vivants})$$

La P.I.T. ("production Indigène Totale") se calcule de la même manière mais à partir des "abattages redressés" (A.R.). Ces derniers sont calculés à partir des abattages contrôlés, en tenant compte d'une estimation de la fraude et des sous-déclarations des abattages. Le taux de correction, variable selon le type d'abattoir (tuerie particulière, abattoir industriel ou public) a été établi pour l'année 1962 à partir d'estimations départementales, des statistiques des cuirs et peaux, des procès-verbaux etc... et a été supposé constant pour chaque catégorie d'abattoirs (tueries particulières et autres).

TABLEAU N° 1

Coefficients de correction à apporter aux abattages contrôlés pour obtenir les abattages redressés	
Tueries particulières	160%
Autres	105%

Source : S.C.E.E.S. (Ministère de l'Agriculture)

On connaît d'ailleurs, chaque année, le pourcentage (en poids carcasse) des abattages en tueries particulières) :

TABLEAU N°2

1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
20 %	18 %	19 %	18 %	16 %	14 %	11 %	9 %	5,5%

Source : Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques
Ministère de l'Agriculture

d'où $P.I.T. = A.R. + Exp - Imp$ (Animaux vivants)

Pour avoir une bonne estimation de la production nationale, il faudrait y ajouter l'autoconsommation. On dispose d'une évaluation annuelle par département qui est très sujette à caution car l'autoconsommation est très difficile à appréhender. Au niveau national cette autoconsommation, pour les ovins, oscille entre 1 et 2%. Comme elle n'entre pas dans le circuit marchand, nous n'en tiendrons aucun compte.

C'est donc la P.I.T. que nous prendrons comme estimation la plus sûre de la production nationale.

c) - La tendance observée (graphique I)

L'année 1958 étant une année de creux (100 000 t. environ au cours des années 1955), on voit apparaître une sorte de "cycle". Il ne faudrait pas voir là un cycle comparable à celui du porc, d'autant plus que les années 1962 et 1963 correspondent à des conditions climatiques défavorables (hiver rigoureux, été sec) et le cheptel a eu du mal à se reconstituer. On voit la production chuter à nouveau depuis 1967 mais le minimum, en 1969 se situe à un niveau supérieur à celui de 1963 (96 000 t.).

Lors des dix dernières années la production a donc tendance à augmenter, mais très faiblement. Est-ce le fait d'un exode rural qui touche surtout les régions pauvres, où le mouton est surtout élevé ? Est-ce le fait d'un élevage qui reste somme toute très traditionnel (peu de progrès techniques ont été introduits au cours des dernières années) et qui se pratique dans des structures trop étroites mais difficiles à faire éclater ?

En fait le passage d'un élevage ovin traditionnel à un élevage moderne, appliquant des techniques plus efficaces, est encore entaché de lourds aléas. Peu nombreux sont les éleveurs qui peuvent courir le risque, ou qui, à investissements nouveaux égaux, ne trouvent pas une spéculation plus rémunératrice, ou en tout cas plus sûre, malgré les cours relativement élevés de la viande ovine.

TABLEAU N° 3

Production nationale annuelle de viande ovine
(1 000 t. carcasse)

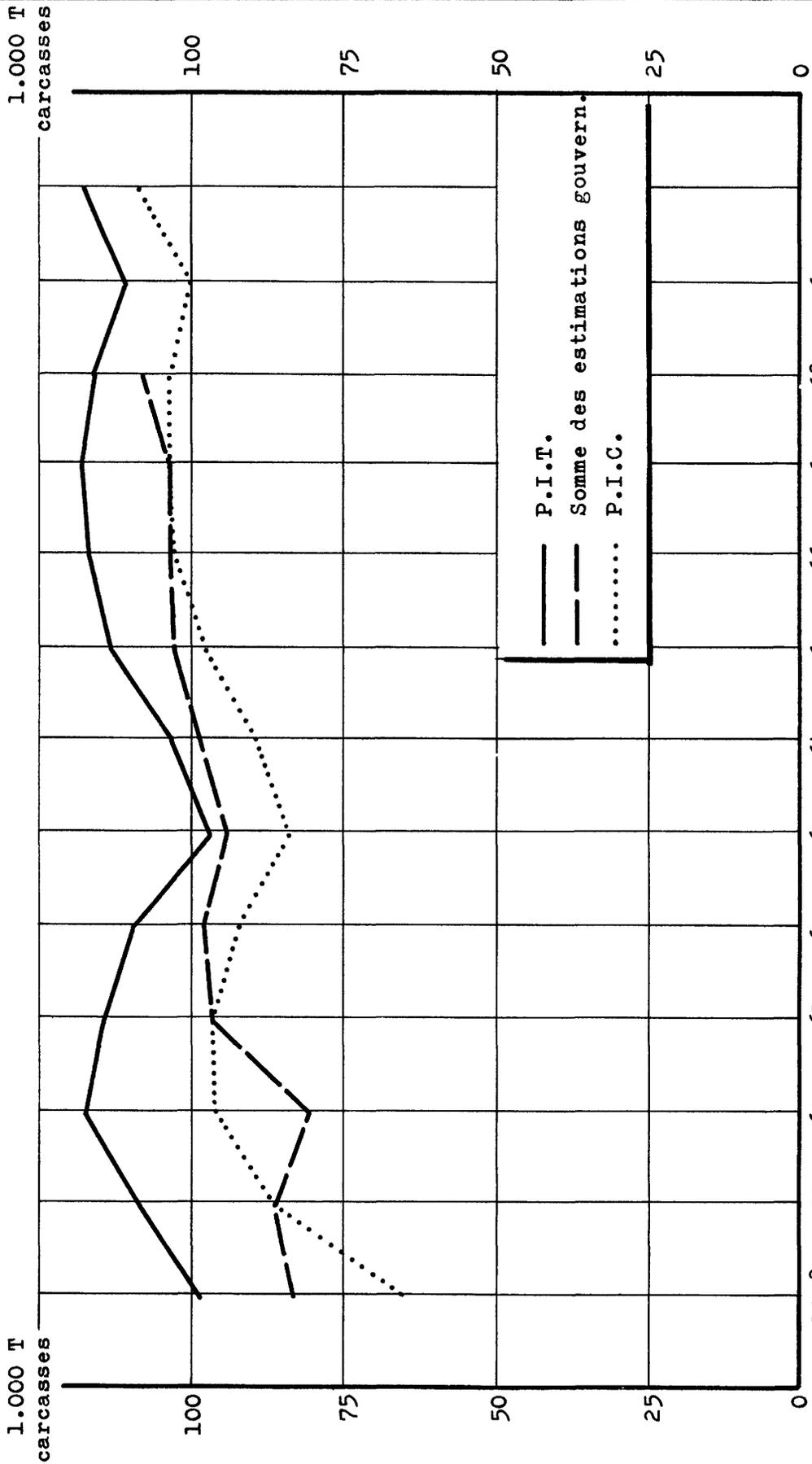
	Abattages contrôlés AC	Abattages redressés AR	Solde Extérieur Animx. vivants	P.I.C.	P.I.T.	Somme des estimations départementales
1958	81	114	- 16	65	98	83
1959	88	110	- 2	86	108	86
1960	96	117	0	96	117	80
1961	95	113	+ 1	96	114	96
1962	94	111	- 2	92	109	97
1963	86	99	- 3	83	96	93
1964	91	105	- 2	89	103	98
1965	99	114	- 2	97	112	102
1966	103	117	- 1	102	116	103
1967	106	120	- 3	103	117	103
1968	106	118	- 3	103	115	107
1969	105	115	- 5	100	110	
1970	112	121	- 3	108	117	

2. - Analyse des divergences régionales

Les services extérieurs du Ministère de l'Agriculture effectuent chaque année des estimations départementales de la production de viande. Il faut être prudent en utilisant ces chiffres. En effet, les incertitudes sont très grandes et variables d'un département à l'autre, d'une année sur l'autre. C'est ainsi que la somme nationale de ces estimations départementales, non seulement est toujours plus faible que la P.I.T., mais encore varie dans des sens opposés. (cf. graphique I).

A partir de ces données il est donc difficile d'analyser quelles sont les régions qui sont le plus touchées par les variations de la production ou, sauf exception, celles qui accroissent leur production le plus rapidement. Toutefois il est possible de tirer quelques conclusions en comparant les périodes 1958 - 1960 et 1966 - 1968.

DIFFERENTES APPROCHES DE LA PRODUCTION NATIONALE



Source: Ministère de l'agriculture

CE-DG VI-E/5-7301.23

Graphique I

TABLEAU N° 4

Production de viande ovine par régions de programme
(en % de la production nationale)

	1958 - 60	1966 - 68
Nord	1,9 %	1,0 %
Picardie	3,4 %	2,3 %
Région Parisienne	3,7 %	1,7 %
Centre	9,9 %	6,9 %
Normandie (Hte et Basse)	7,1 %	4,0 %
Bretagne	1,4 %	1,3 %
Pays de Loire	4,0 %	3,5 %
Poitou Charentes	5,7 %	7,3 % +
Limousin	6,1 %	8,4 % +
Aquitaine	6,1 %	5,9 %
Midi Pyrénées	13,6 %	16,9 % +
Champagne	4,0 %	3,2 %
Alsace Lorraine	2,7 %	2,6 %
Franche Comté	0,7 %	0,9 % +
Bourgogne	5,5 %	5,3 %
Auvergne	5,2 %	6,2 % +
Rhône Alpes	5,4 %	5,5 % +
Languedoc	5,1 %	6,0 % +
Provence - Côte d'Azur	12,9 %	11,3 % -
France entière	100 %	100 %

a) - Evolution de la part des régions (21 régions de programme) dans la production nationale.

On rapportera, pour les périodes 1958 - 1960 et 1966 - 1968 la production régionale à la somme nationale de ces estimations (Tableau n° 4).

On constate que deux régions dépassent 10 % de la production : Midi Pyrénées et Provence Côte d'Azur. Ce sont des régions où les plateaux calcaires (Causses, Provence) dominent et où le mouton est le seul à pouvoir exploiter l'herbe rare et supporter le climat sec (surtout Provence) (carte I).

Les huit régions dépassant 6 % de la production se situent toutes au Sud de la Loire. Avec la région Rhônes-Alpes, elles fournissent les 3/4 de la production de viande (moyenne 1966 - 1968).

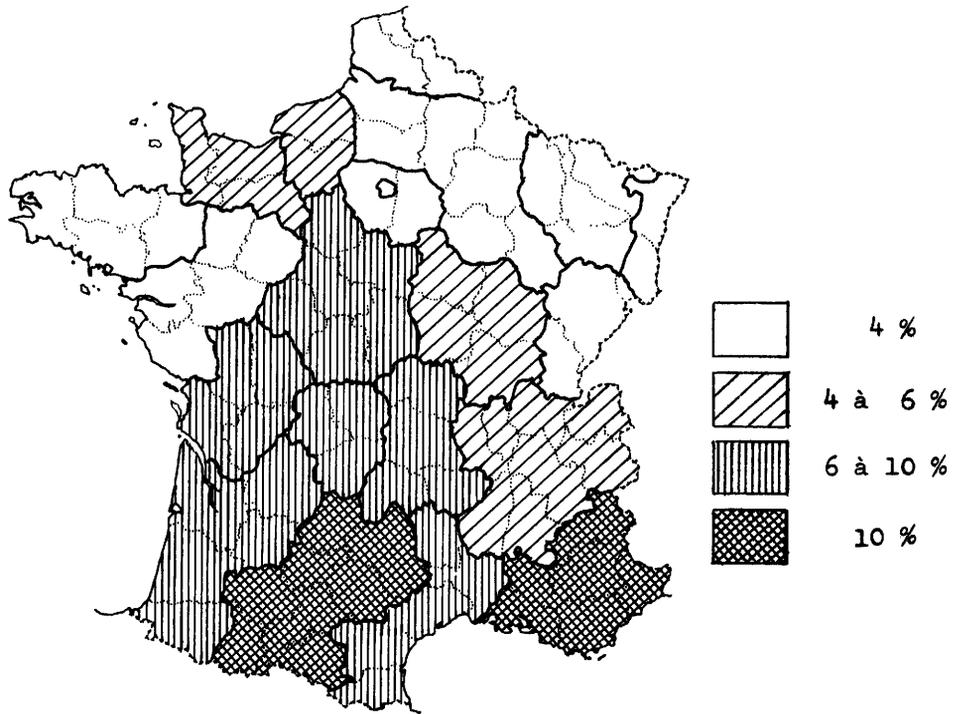
Quant à l'évolution depuis la période 1958 - 1960 (carte II) on constate que les régions fortement productrices ont amélioré leur position sauf la région Provence Côte d'Azur. On peut toutefois penser que l'augmentation de la production de viande dans les régions du Sud provient surtout de l'augmentation du poids moyen des animaux (carte III).

Les grandes régions céréalières (Nord et Bassin Parisien) ont vu leur production fortement baisser en huit ans. Ici le poids des animaux a plutôt tendance à baisser, mais de plus la production ovine est en concurrence avec des productions végétales ou animales, plus faciles à industrialiser (céréales, betterave, jeune bovin) et plus rémunératrices, à condition d'augmenter le capital. D'autre part, signalons pour ces régions la concurrence des agneaux importés de Belgique, qui opère une pression à la baisse sur les prix locaux. Ces régions pourraient voir leur production augmenter très rapidement à partir d'élevages "industriels" d'agneau intensif, à base de luzerne ou d'autres sous-produits, dans l'Oise, l'Aube, l'Aisne, etc...

Notons le cas du Centre, où le poids moyen des animaux abattus est passé de 16,4 en 1961 à 17,9 kgs en 1968 et où la production a pratiquement stagné (3 800 t.). Il y a ici un recul incontestable de l'élevage ovin.

Dans les régions d'herbage de "l'arc laitier" (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Nord, Nord-Est et Département du Cantal) l'élevage ovin a gardé sa faible place traditionnelle.

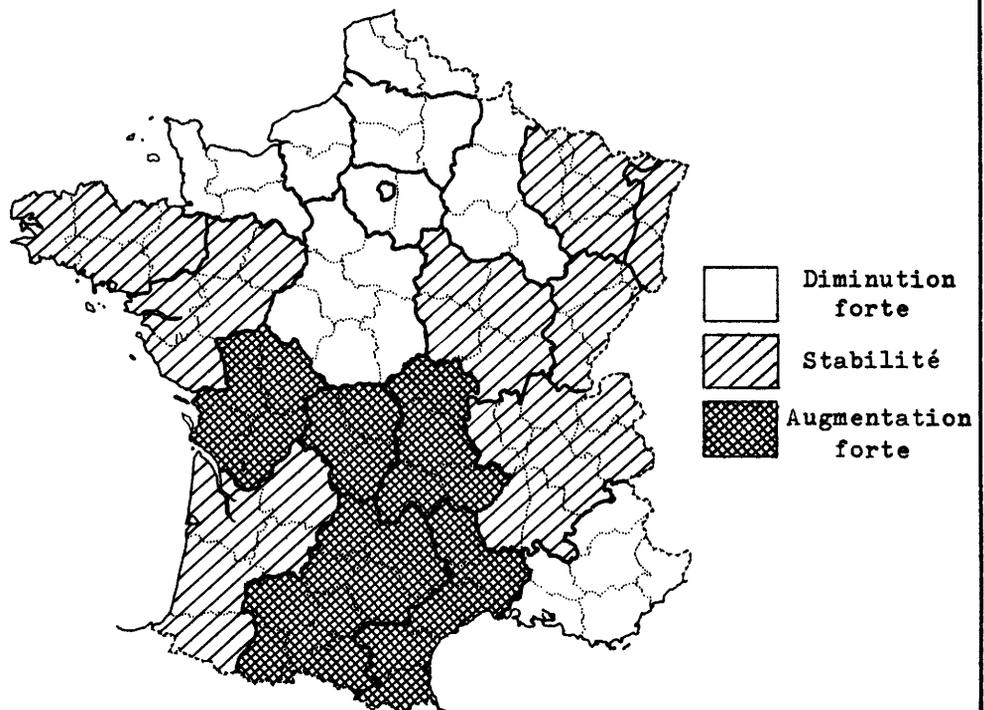
PART DES REGIONS DANS LA PRODUCTION DE VIANDE OVINE
(1966-1968)



CE-DG VI-E/5-7301.17

Carte I

EVOLUTION DE LA PART DES REGIONS DANS LA PRODUCTION DE VIANDE
(1958/60 à 1966/68)

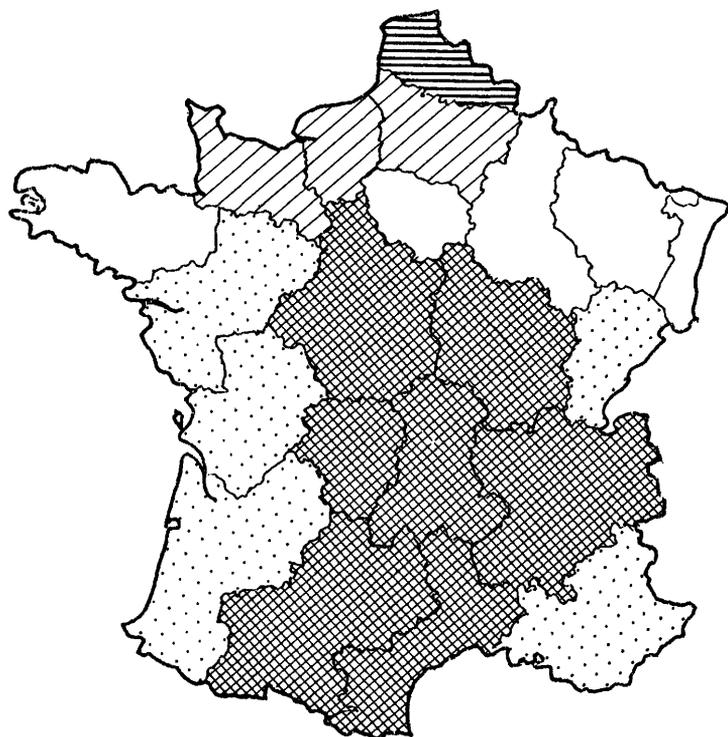


Source:Ministère de l'Agriculture.

CE-DG VI-E/5-7301.18

Carte II

VARIATION DU POIDS MOYEN DES CARCASSES ABATTUES, PAR REGION,
de 1961 à 1968



-  Augmentation de plus de 1 kg
-  Augmentation de 0,5 à 1 kg
-  Variation de - 0,5 à + 0,5 kg (poids carcasse)
-  Diminution de 0,5 à 1 kg
-  Diminution de plus de 1 kg

Source : Ministère de l'Agriculture

CE-DG VI-E/5-7301.19

Carte III

L'Aquitaine n'a pas augmenté autant que les autres grandes zones de production, sans doute à cause d'un exode rural plus rapide (problème du berger, structures et méthodes d'élevage très traditionnels) et de la meilleure rentabilité offerte par les spéculations végétales (maïs) ou bovines laitières.

Dans la région Côte d'Azur, la baisse est le fait des départements côtiers : l'activité agricole, traditionnelle et très difficile, y décroît très rapidement, devant la croissance du tourisme.

Dans la région Midi-Pyrénées, Languedoc, Auvergne, l'augmentation du cheptel s'ajoute à l'augmentation du poids d'abattage (engraissement des agneaux de Roquefort) pour accroître la production de viande.

Quant aux Régions Poitou-Charente et Limousin, leur évolution est due en partie à l'accroissement du poids des carcasses, mais surtout à une spécialisation plus poussée vers l'élevage ovin de plein air qui se fait dans d'excellentes conditions naturelles. Ici l'ovin concurrence valablement le bovin pour la mise en valeur des pâturages.

Note sur le poids moyen des carcasses abattues

Le poids moyen des abattages contrôlés a évolué de la façon suivante de 1959 à 1969 : (en kg de carcasse).

59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69
15,9	15,8	15,6	15,5	15,7	16,0	16,2	16,3	16,4	19,9	17,0

Source : (Ministère de l'Agriculture)

On constate depuis 1962 une augmentation régulière du poids d'abattage. Ceci recouvre des divergences régionales très importantes (cartes V et III). Les régions productrices avaient un poids moyen faible, les régions du Nord un agneau trop lourd. Toutes deux évoluent vers une carcasse de 18 à 20 kgs, sans couverture de graisse, qui est la plus demandée sur le marché et tend à être la seule à bien se vendre.

La mise en marché d'agneaux de lait(- agés de moins de 6 semaines -) a tendance à diminuer fortement, grâce à l'extension, dans la zone de Roquefort surtout, de l'engraissement artificiel.

TABLEAU N° 5

Evolution de 1961 à 1968 de la part (en % du tonnage) de l'agneau de lait
d'après les estimations départementales

1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
23 %	21 %	17 %	14 %	13 %	14 %	12 %	8 %

Ceci devrait laisser prévoir encore une augmentation de la quantité de viande produite par femelle reproductrice.

b) - Production départementale (carte IV)

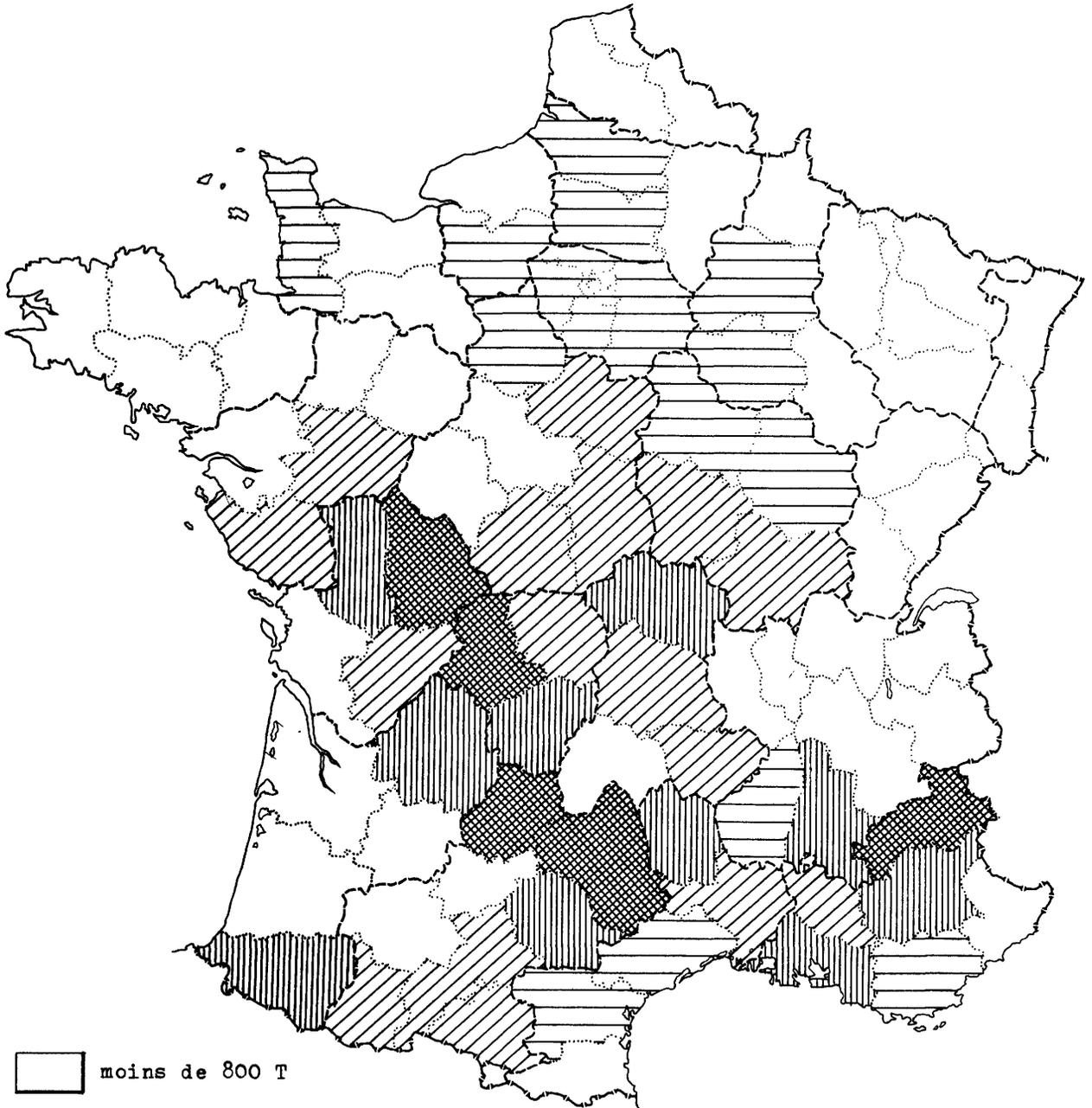
Utilisables avec beaucoup de précautions au niveau régional, les statistiques de production au niveau départemental risquent de donner une idée tout à fait fautive de l'évolution. On peut seulement en tirer une photographie plus fine de la production de viande ovine (moyenne des trois années 1966 - 1968).

On constate que cinq départements dépassent une production de 3000 t.

	tonnage total
Aveyron	7 100
Haute Vienne	5 200
Vienne	3 200
Lot	3 200
Hautes Alpes	3 100
	28 800

PRODUCTION DEPARTEMENTALE DE VIANDE OVINE

(Moyenne des années 1966-1967-1968)



-  moins de 800 T
-  800 à 1.200 T
-  1.200 à 2.000 T (poids carcasse)
-  2.000 à 3.000 T
-  plus de 3.000 T

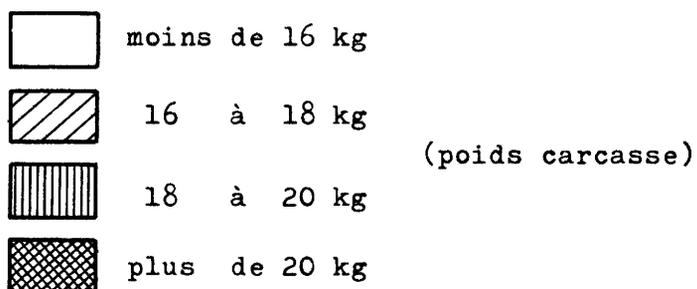
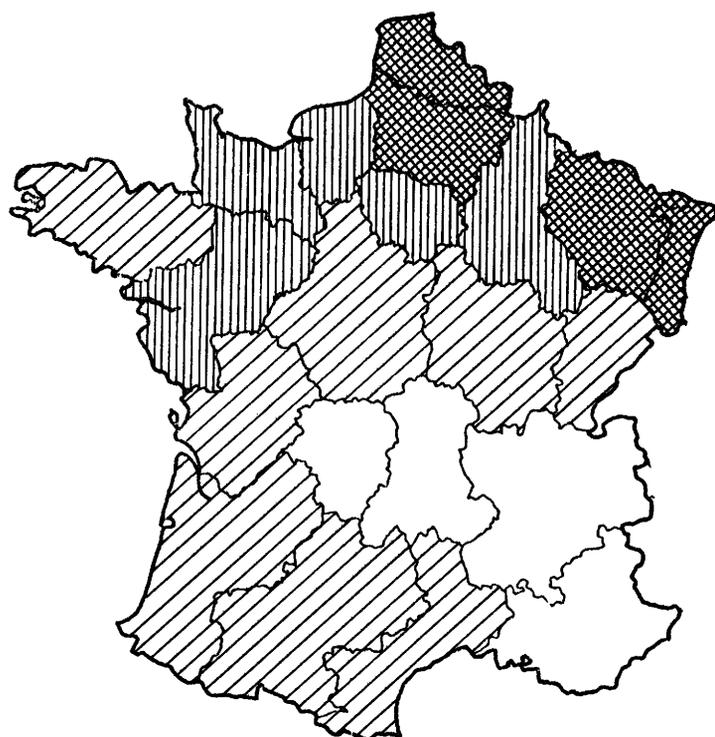
Source: Ministère de l'Agriculture

CE-DG VI-E/5-7301.20

Carte IV

POIDS MOYEN, PAR REGION, DES CARCASSES ABATTUES

(Abattages contrôlés 1968)



Source: Ministère de l'Agriculture

CE-DG VI-E/5-7301.21

Carte V

Ces cinq départements totalisent plus de 20 % de la production française.

Viennent ensuite dix départements entre 2 000 t. et 3 000 t. :

Deux Sèvres	2 300 tonnes
Corrèze	2 200 "
Dordogne	2 600 "
Basses Pyrénées	2 400 "
Tarn	2 100 "
Drôme	2 100 "
Allier	2 200 "
Lozère	2 200 "
Basses Alpes	2 900 "
Bouches du Rhône	2 300 "
	<hr/>
	23 300

Soit 22 % de la production.

Nous avons donc une production concentrée pour moitié dans moins de 20 départements. Nous préciserons cela plus loin dans le chapitre consacré aux systèmes de production.

Cette production a tendance à se concentrer dans des régions spécialisées en élevage ovin. Mais cette tendance n'est pas irréversible et on peut voir apparaître une spéculation ovine intensive dans les régions Nord et Bassin Parisien, avec une stagnation des régions traditionnelles, si les acquisitions techniques nouvelles y sont plus efficaces et si des études ne sont pas menées pour adapter ces nouvelles techniques aux régions défavorisées.

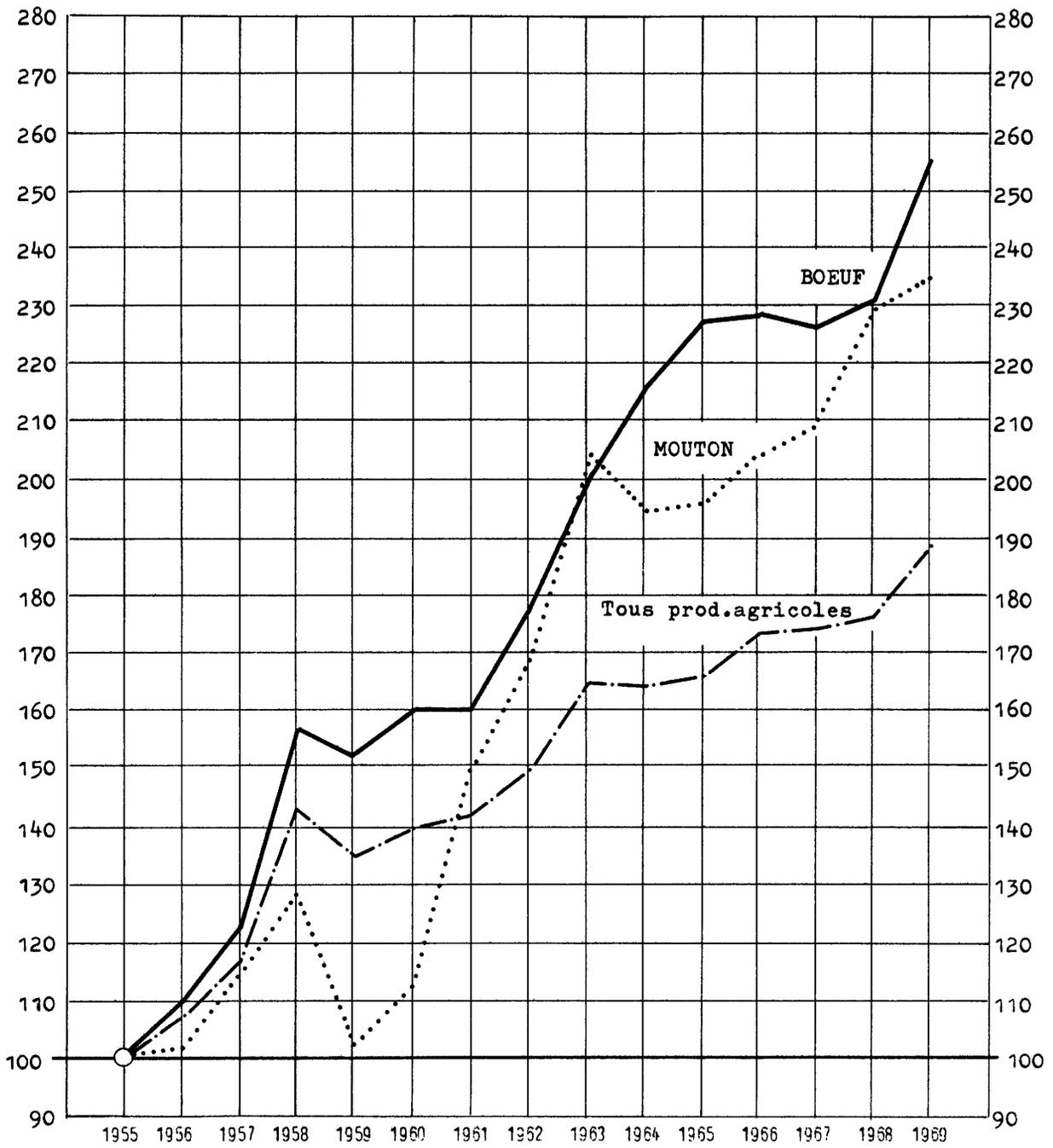
3. Evolution des prix à la production

a) - La série I.N.S.E.E. - Les prix à la production

L'I.N.S.E.E. publie un indice annuel de prix de l'ovine sur pied "à la production". Jusqu'en 1967, ce prix résultait de moyennes calculées entre les cotations de la Villette (Paris) et des estimations de la C.N.E. (confédération Nationale de l'Elevage, organisme professionnel). Depuis 1968, a été mis

INDICE DES PRIX DU MOUTON ET DU BOEUF SUR PIED, DEPART FERME

(1955 = 100)



Source: INSEE

CE-DG VI-E/5-7301.24

Graphique II

en place un système d'observations sur une quarantaine de marchés de province. L'observation est plus fine et sans doute plus proche de la réalité. Mais cette série, qui mêle les différentes qualités (de l'agnelet de 6 semaines à la brebis de réforme) et les différentes saisons ne peut donner d'indication que sur une tendance à long terme, par comparaison avec les autres prix agricoles.

Depuis 1961, le prix du mouton (graphique II) comme celui du boeuf, augmente plus vite que l'indice général des prix agricoles. Ceci est à mettre en rapport avec les excédents structurels en blé et betterave qui tendent à faire stagner les prix, et avec le déficit européen en viandes. En revanche la viande de mouton a du mal à maintenir son niveau relatif de 1955 par rapport au boeuf et ceci malgré un déficit qui va en s'accroissant. Outre le fait que les producteurs de viande bovine sont peut-être mieux organisés et plus puissants pour faire maintenir les prix, outre le fait qu'il n'existe pas encore de règlement européen pour l'ovin, il faut mentionner la forte pression à la baisse qu'exercent les viandes ou animaux importés des pays tiers à des prix bien plus bas que les prix intérieurs. Cette pression est d'autant plus forte que la part des importations dans les disponibilités nationales est plus forte.

On peut confronter cette série à celles de la production. Les années 1959, 1960 et 1961 correspondent à des prix bas, et à une forte production, les années 1962 et 1963 à une chute de la production et à une hausse des cours. L'année 1964 accuse une chute des cours, liée à la reprise de la production. D'après la série de prix I.N.S.E.E., entre 1968 et 1969, le prix aurait tendance à augmenter moins vite (après forte hausse en 1968) malgré une baisse de la production et une augmentation des importations. Nous retrouvons ici la pression à la baisse exercée par les importations.

On voit que jusqu'en 1963, on a un marché assez traditionnel où les prix semblent s'établir en fonction de l'offre et de la demande intérieure, et où, sans doute, peu d'agents peuvent influencer fortement les cours. A partir de 1963 (décollage des importations) les prix sont moins liés aux apports intérieurs. Pression des prix à l'importation, apparition d'agents (importateurs-négociants) dont l'influence peut-être déterminante (surtout en fonction des réglementations) expliquent ce changement du marché.

TABLEAU N° 6

Prix moyen à la production
Toute viande de mouton

	Prix moyen du kg vif en Francs courants	Indice (base 100 en 1955)	Prix moyen du kilo net (rendements carcasses 50%) en Francs courants
1958	2,97	128	5,90
1959	2,37	102	4,70
1960	2,60	112	5,20
1961	3,48	150	7,00
1962	3,92	169	7,80
1963	4,73	204	9,50
1964	4,51	194	9,00
1965	4,54	196	9,10
1966	4,73	204	9,50
1967	4,89	209	9,80
1968	5,31	229	10,60
1969	5,44	234,5	10,90

Source : I.N.S.E.E.

Au niveau des qualités, il faut ventiler régionalement car les cotations et les classifications sont différentes.

b) - Les prix des viandes importées

On a, chaque mois, depuis 1966 le volume et la valeur des importations d'ovins. En première approche nous mèlerons les deux types d'importations : animaux vivants et carcasses.

L'importation a une décote de 30 à 40% par rapport aux carcasses indigènes, depuis 1963 (cf. tableau n° 16)

Son importance en volume s'accroissant chaque année, on conçoit que la pression à la baisse soit de plus en plus directement ressentie au niveau de la production.

B - CONSOMMATION DE VIANDES OVINES 1958-1969 (1)

1. Consommation totale

La consommation totale de viande ovine n'est pas calculée directement. Ainsi nous considérons comme la meilleure estimation la consommation indigène totale C.I.T. qui est égale aux abattages redressés (A.R.) plus le solde de commerce extérieur en viandes.

$$C.I.T. = A.R. + \text{Imp (viandes)} - \text{Exp (viandes)}$$

On constate que, pour les deux "creux" de 1958 et 1963, la consommation baisse moins que la production, bien que la consommation de viande de mouton ait une forte élasticité/prix.

On peut donc penser que les importations qui ont comblé le déficit ont fait que les prix à la consommation n'ont pas trop augmenté.

(1) ce chapitre est tiré partiellement de :

Thierry Laloux : "La consommation des viandes de mouton et d'agneau en France " CERDIA.MASSY 1968.

Depuis 1963, la consommation augmente régulièrement à un rythme d'environ 4% par an, rythme qui semble s'accroître en 1969, malgré la chute de la production. L'évolution de la consommation se décroche d'ailleurs, peu à peu, de celle de la production.

Il semble qu'à l'avenir production et consommation tendraient à suivre des évolutions relativement indépendantes. La consommation augmentera en fonction de l'augmentation de la population urbaine et de l'élévation des revenus (voir plus loin) ; la production progressera ou stagnera, en fonction de nombreux facteurs dont le prix n'est pas le plus important, et ne sera pas déterminée directement par l'équilibre offre-demande au niveau intérieur.

TABLEAU N° 7

Consommation de viande ovine

	Importations nette de viande ovine 1 000 t.	Abattages redressés 1 000 t. (A.R.)	C.I.T. 1 000 t .	P.I.T.	Importations totales d'ovins (équivalent carcasses)
1958	6	99	105	83	- 22
1959	4	107	111	105	- 6
1960	6	117	123	117	- 6
1961	3	116	119	117	- 2
1962	6	109	115	107	- 8
1963	11	99	110	96	- 14
1964	13	105	118	103	- 15
1965	14	114	128	112	- 16
1966	15	117	132	116	- 16
1967	17	120	137	117	- 20
1968	20	118	138	115	- 23
1969	28	115	143	110	- 33
1970	31	121	151	117	- 34

2. Consommation per capita

On peut l'aborder de deux manières :

. C.I.T. rapportée au nombre d'habitants

. Enquête consommation de l'I.N.S.E.E. et du CREDOC (qui comprend la consommation des ménages à leur domicile et dans les restaurants et collectivités).

On constate un écart d'environ 30% entre les deux séries, écart dû au rendement boucher des carcasses (élimination des os, des graisses de découpe, des aponévroses).

TABLEAU N° 8

Consommation par tête de viande ovine

1958 - 1970

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
C.I.T. : kg par habitant	2,4	2,5	2,7	2,6	2,5	2,3	2,4	2,6	2,7	2,8	2,8	2,8	3,0
Consommation "bouchère" par habitant	1,6	1,7	1,9	1,9	1,8	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0	2,2	

Source : I.N.S.E.E

De 1968 à 1963, l'évolution de la consommation par tête suit celle de la production et celle des prix à la production. Depuis 1963, la consommation par tête augmente -très lentement- mais sans tenir compte de la production. On confirme donc ici les conclusions tirées de l'examen de la consommation totale.

Dans l'ensemble cette consommation représente une part faible (5% environ) et décroissante de la consommation de viande (boeuf, veau, mouton, porc). L'accroissement de la consommation individuelle de viandes se porte donc d'abord, pour le moment, sur des viandes moins chères et plus courantes.

L'élasticité de la demande par rapport, au prix est élevée (de l'ordre de - 0,90), d'après les chiffres retenus par l'I.N.S.E.E.

Par rapport au revenu, l'élasticité de la demande est très élevée : de l'ordre de + 1,4 (boeuf + 0,5, porc frais + 0,3) - dans laquelle l'élasticité "qualité" rentre pour 0,2 (boeuf 0,2). Donc l'acheteur de mouton, quand son revenu s'accroît achète beaucoup plus de mouton, et recherche une meilleure qualité (prix unitaire supérieur). Toutefois cette recherche d'une qualité croissante est moins marquée que pour le boeuf.

Il découle que le mouton est encore considéré comme une viande de luxe, consommée traditionnellement pour les jours de fête (Noël, Pâques), où les consommateurs recherchent avant tout la qualité et acceptent de payer cher (ce qui explique que l'effet qualité de l'élasticité/revenu soit assez faible).

L'élasticité/prix inférieure à 1 explique que les prix se maintiennent à un niveau élevé.

TABLEAU N° 9

Variation de la Consommation selon la catégorie socio-professionnelle

	Agriculteurs	Industriels et Professions libérales	Cadres supérieurs	Employés	Ouvriers	Année
Consommation annuelle par personne en Kg	1,1	3,5	3,3	1,9	1,3	1965
	0,8	5,3	3,5	2,0	1,6	1967
Prix payé par kg	11,0	14,5	15,6	14,2	13,0	1965
	13,3	16,8	16,8	15,7	13,8	1967

Source : I.N.S.E.E.

TABLEAU N° 10

Variation de la consommation suivant la catégorie de commune
(-populations non agricoles-)

	Commune rurale	Villes de moins de 100 000 hab.	Villes de plus de 100 000 hab.	Agglomération de Paris
Consommation en Kg par personne en 1967	1,2	2,0	2,3	3,3
Prix moyen au Kg	15	14	15	17

Source : I.N.S.E.E.

TABLEAU N° 11

Consommation de viande ovine (en kg par habitant) de 1965 à 1968
selon la grande région

	1965	1966	1967	1968	prix/kg 1965
Région Parisienne	3,2	3,2	3,3	2,9	16,5
Bassin Parisien	1,2	1,2	1,3	1,2	14,2
Nord	1,2	1,0	1,1	1,3	14,5
Est	0,7	0,5	0,4	0,7	14,2
Ouest	0,5	0,5	0,6	0,4	24,0
Sud-Ouest	2,3	1,7	1,9	2,1	14,4
Centre Est	2,2	2,3	1,9	1,7	15,6
Méditerranée	4,0	3,8	4,5	4,2	15,3

Source : I.N.S.E.E.

Variation de la consommation suivant la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. (Tableau n° 9)

L'enquête consommation de l'I.N.S.E.E. permet d'avoir des précisions pour les années 1965 et 1967.

Les agriculteurs et les ouvriers consomment peu de mouton, et la part de la viande ovine dans leur consommation de viande est assez faible. Mais si les agriculteurs ont diminué leur consommation, les ouvriers l'ont augmentée : effet revenu, combiné avec effet habitat.

Les industriels et "professions libérales" ont fortement accru leur consommation en quantité et en qualité. Les cadres supérieurs ont très peu accru leur consommation. (L'augmentation du prix payé traduit l'augmentation générale des prix).

Les employés, à revenu égal, consomment plus de mouton que les ouvriers : ici apparaît fortement l'image de viande de luxe du mouton.

Variation de la consommation suivant la catégorie de commune (populations non agricoles). (tableau n° 10)

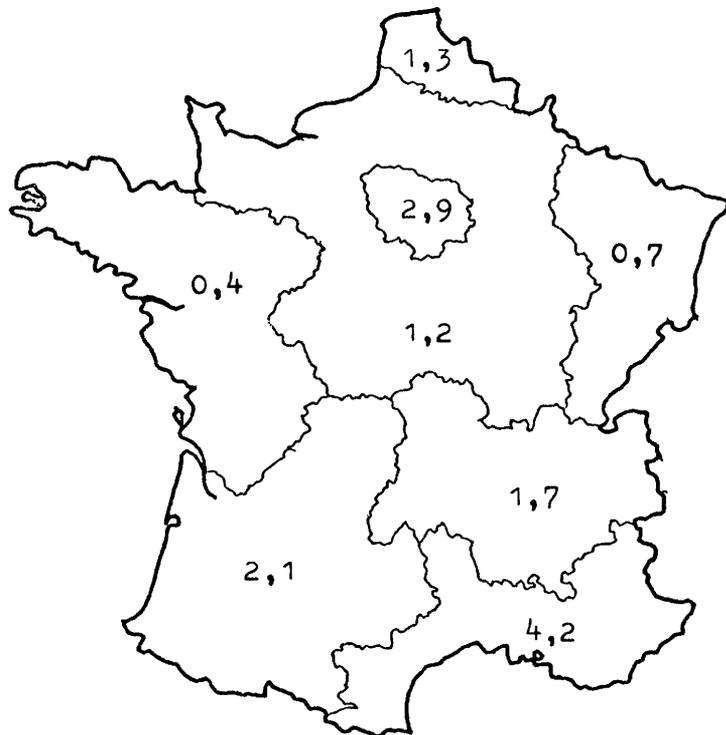
On voit que, même s'il s'y ajoute un effet revenu, l'effet urbanisation, tend à faire augmenter la consommation de mouton dans les grandes villes. Quant aux prix moyens observés, leur différence ne reflète pas seulement un écart de qualité :

Les bouchers des communes rurales ont de lourds frais généraux et ceux des très grandes villes (Paris surtout) une situation de quasi monopole face à une demande peut-être moins élastique par rapport au prix. Par contre, les bouchers des petites villes peuvent s'approvisionner localement et leur clientèle à une demande plus élastique par rapport au prix.

La consommation est trois fois plus élevée à Paris que dans les communes rurales. (Ce rapport n'est que de 1,5 pour l'ensemble des produits carnés).

La viande ovine apparaît donc comme un produit de type "habitat urbain" caractérisé par une forte élasticité/revenu (sans saturation niveau de vie). Elle se rapproche en cela des produits de la mer et s'éloigne des volailles, gibiers, oeufs.

CONSOMMATION "PRO CAPITE" DE VIANDE OVINE EN 1968
(EN KG PAR HABITANT)



Enquête consommation INSEE (en kg par habitant)

CE-DG VI-E/5-7301.22

Carte VI

Variations régionales de la consommation (Tableau n° 11)

Les variations de consommation les plus importantes sont des variations régionales, dues à une tradition bien établie. Les régions de production (et Paris) consomment beaucoup plus de viande ovine que les autres (tableau n°5 - carte VI).

On constate que c'est dans l'ouest, région très faible en production ovine que l'on consomme le moins de mouton. La viande ovine reste une viande de grand luxe et très chère. (en 1965 le prix moyen était de 24 F/kg alors qu'à Paris il n'était que de 16,50 F).

Dans les autres régions le niveau de consommation ne dépend pas du prix mais on a plutôt des prix élevés, dans les régions où l'on consomme beaucoup. (région parisienne, Centre Est, Midi-Pyrénées) et des prix plus bas dans des régions où l'on consomme peu (Est, Bassin parisien). Il y a toutefois des exceptions (Sud-Ouest, Nord).

Bien que ces grandes régions recouvrent des zones très disparates du point de vue de la production de mouton, il y a des traditions différentes d'une région à l'autre. Dans le Centre Est et le Sud Est, on produit un type d'animal assez léger (14 à 17 Kg carcasse) qui se vend cher. Dans le Nord l'Est et le Bassin Parisien, on produit une carcasse plus lourde et moins chère (cf tableau n° 12).

3. Variations saisonnières

Les statistiques d'abattage et les enquêtes de consommation mettent en évidence une pointe marquée à la consommation en mars-avril (fête de Pâques), une forte baisse en juillet-août, et deux pointes pour Pentecôte et les fêtes de fin d'année (graphique III).

Ceci confirme le caractère de luxe de la viande ovine, consommée surtout pour les fêtes traditionnelles.

Autres variations occasionnelles

On peut noter une plus forte demande sur les morceaux à griller (côtelette, rôti) en été (temps beau et chaud, période de vacances) et plus forte sur les morceaux à bouillir en hiver. Ceci est lié à l'apparition de légumes frais au printemps qui entraîne une certaine augmentation de la demande.

TABLEAU N° 12

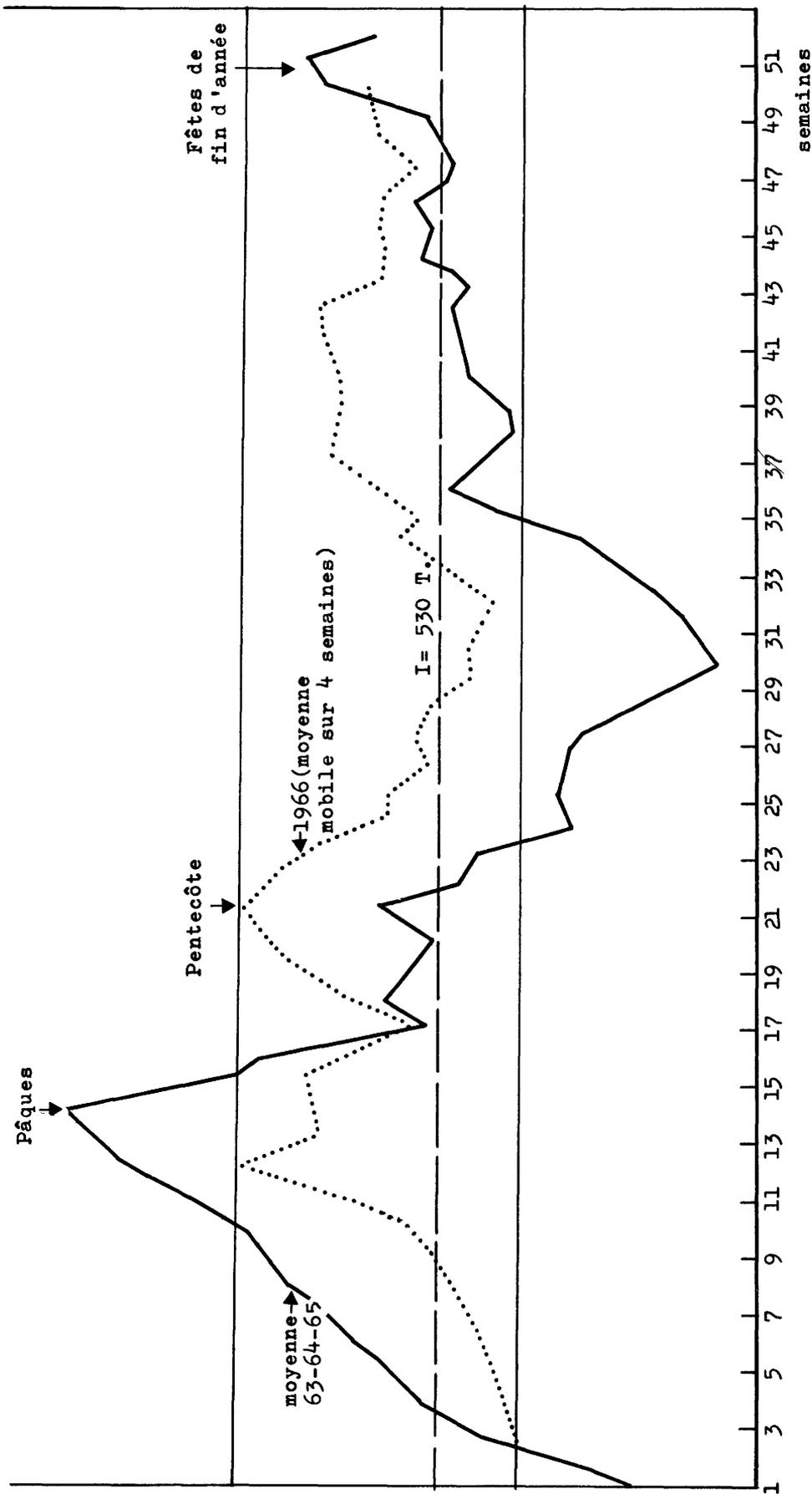
Caractéristiques de l'agneau extra sur les marchés de consommation

Marché de consommation	Poids carcasses		Etat d'engraissement	
	Optimum	limites		
Nord et Est	19 - 20	15 - 22	Couverture Uniforme faible	
Côtes	19 - 21	14 - 23		
Sud Ouest	13 - 14	11 - 17		
Sud Est	14 - 15	12 - 17		
Côte d'Azur				
Languedoc	10 - 11	9 - 13		
Reg. Paris	16 - 18	14 - 20		
Aveyron et bassin laitier	7	6 - 8		Très faible couverture
Lyon St Etienne	11 - 12	9 - 16		
Corse	4	3 - 5		Sans couverture

Source : F.N.O. 1965

VARIATIONS SAISONNIERES DE LA CONSOMMATION DE VIANDE OVINE
D'APRES LES ABATTAGES HEBDOMADAIRES

Abattages en tonnes
(69 points observés)



Source: Notes de conjoncture - Ministère de l'Agriculture

CE-DG VI-E/5-73m.25

Graphique III

La demande se déplace aussi régionalement : La consommation à Paris et dans les grandes villes baisse très fortement en été, au profit des régions touristiques (côte d'Azur, Atlantique).

C. Les échanges extérieurs de viande ovine

1 - Importations de 1958 à 1969

A cet effet on dispose depuis 1963 des relevés mensuels de l'Administration des Douanes, qui ventilent les échanges de la manière suivante :

- animaux vivants (les ovins de race pure destinés à la reproduction sont séparés depuis 1967)
- viandes (fraîches, réfrigérées, congelées, pièces ou carcasses)
- salaisons et conserves.

Ces données sont exprimées en quantité et valeur depuis 1966 (tableau n° 13)

Jusqu'en 1958, la part des animaux vivants était prépondérante. Depuis lors l'importation se fait surtout en carcasses (85 % et 90 %) : le volume des carcasses importées augmente sans cesse alors que celui des animaux vivants reste pratiquement constant. Cette importation, destinée à satisfaire une demande toujours croissante, semble peu freinée par la réglementation.

La seule forme autorisée d'importation est la carcasse fraîche ou réfrigérée (à une température supérieure à 0° C). Il n'y a donc pas de pièces importées, ni aucune viande congelée, sauf un contingent très faible destiné à l'armée. On voit que le solde s'accroît fortement depuis 1967.

(cf. tableau n° 13).

Notons un petit courant d'exportations de conserves (quelques centaines de tonnes par an).

TABLEAU N° 13

Solde du commerce extérieur (*)

	Viandes		Animaux vivants		Total	
	Volume (1000 t.)	Valeur (millions F.F.)	Volume équivalent carcasse (1000 t.)	Valeur (millions F.F.)	Volume équivalent carcasse (1000 t.)	Valeur (millions F.F.)
1958	6		16		22	
1959	4		2		6	
1960	6		0		6	
1961	3		-1		2	
1962	6		2		8	
1963	11		3		14	
1964	13		2		15	
1965	14		2		17	
1966	15	87	2	9	16	96
1967	17	100	3	19	19	119
1968	20	125	3	24	22	149
1969	28	171	5	37	31	208
1970	31	214	3	20	34	234

Source : S.C.E.E.S.

(*) Solde positif si les importations sont supérieures aux exportations.

Les importations d'animaux maigres

Ces importations sont destinées à combler le déficit français de viande ovine, tout en permettant une certaine valeur ajoutée à l'intérieur. Surtout, le contingentement mensuel, permet de mieux maîtriser la date et le volume de l'introduction et de ne pas contribuer au déséquilibre du marché à certaines périodes. Ces importations sont en effet très réglementées. Elles ne peuvent porter que sur des animaux mâles castrés de 33 à 45 kgs, ou sur des agneaux (deux dents au plus) de 27 à 38 kgs. Elles ne peuvent dépasser un certain quota mensuel fixé à l'avance (FORMA).

Un organisme d'Etat (COFRANIMEX) négocie les achats dans les pays de l'Est (Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Pologne, R.D.A, Tchécoslovaquie). Il organise le transport, le contrôle sanitaire au départ et à l'arrivée, ainsi que les contrôles économiques (quarantaine sanitaire de 15 jours, délai d'abattage de 45 jours, agrément des bergeries). COFRANIMEX attribue les licences d'importation pour moitié au négoce privé, pour moitié au circuit coopératif et professionnel. Les importateurs revendent ou placent les moutons chez des éleveurs. La commercialisation a lieu par le circuit des autres viandes.

Cet engraissement se pratique surtout dans deux régions :

Yonne - Loiret - Seine et Marne (50% des animaux).

Bouches du Rhône - Basses Alpes - Hautes Alpes (30% des animaux).

Ces animaux sont engraisés en bergerie et commercialisés d'octobre à avril.

Ils sont tous de race de type mérinos et donnent des carcasses assez grosses de 20 kg environ - soit 2 500 t. de carcasses par an, dont environ 1 800 importées (sous formes de maigres). Cela fait donc gagner à l'importation moins de 1 000 tonnes de viande. Quoique limité au niveau national, cet apport peut contribuer, localement à assainir les fluctuations du marché et à rentabiliser le réseau d'abattoirs.

2. Provenance des importations (tableaux n° 14 et 15)

A la lecture des tableaux on peut constater que les importations en provenance des pays de la C.E.E, représentent environ la moitié des importations françaises, mais le tonnage absolu et la proportion varient assez notablement d'une année sur l'autre. Il n'y a donc pas de courant régulier, mais plutôt un commerce "coup par coup". Les Pays Bas font exception avec un commerce assez régulier de 6 000 à 7 000 tonnes de viande qui correspond à un circuit bien organisé. Les importations de vif, sont encore moins régulières, qu'elles viennent de la C.E.E. ou de Grande Bretagne et d'Irlande. Si l'ensemble C.E.E. - Grande-Bretagne - Irlande fournit environ 80 % à 90 % des importations françaises de viande, le commerce par pays est donc très irrégulier et ne montre pas une politique suivie d'importation. Il en est de même avec les autres pays. A noter que l'ensemble Argentine - Nouvelle Zélande - Australie fournit de 1 000 à 2 000 t de viande (congelée) par an, mais les apports sont très irréguliers et se négocient chaque année,

On trouve donc en vif comme carcasse, une importation désordonnée, au coup par coup, avec tous les pays (seule exception : carcasses fraîches néerlandaises).

TABLEAU N° 14

Provenance des importations de viandes ovines fraîches,
réfrigérées, congelées - de 1963 à 1970 (tonnes carcasse)

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Belg. Lux.	142	424	1 823	96	312	1 884	4 721	2 600
Pays Bas	3 303	4 673	8 838	6 818	6 916	6 815	6 327	9 020
Rép. Féd. d'All.	440	600	258	205	688	1 966	1 898	2 358
Italie							131	131
(total C.E.E.)	(5 884)	(5 697)	(10 919)	(7 119)	(7 976)	(10 665)	(13 071)	(14 109)
Grande Bretagne	1 215	1 990	945	4 974	5 047	2 930	7 508	9 236
Irlande	3 033	3 235	2 241	2 377	1 349	4 878	4 556	4 122
Norvège	-	-	-	14	-	-	-	-
(Total Dix)	(10 132)	(10 922)	(14 105)	(14 484)	(14 372)	(18 473)	(25 135)	(27 467)
Pays de l'Est	62	-	44	-	-	-	222	107
Espagne	179	299	-	-	-	-	227	832
Argentine	1 659	926	52	927	1 992	1 310	692	2 329
Australie	-	174	474	800	-	-	778	81
Nouv. - Zélande	112	702	250	39	224	-	-	87
Autres	27	194	-	156	543	141	863	95
Total	12 171	13 217	14 925	16 406	17 131	19 924	27 917	31 037
dont C.E.E.(en %)	48%	43%	74%	43%	47%	54%	47%	46%
dont DIX (en %)	83%	83%	94%	89%	84%	93%	90%	89%

Source : Statistique des douanes françaises

TABLEAU N° 15
Provenance des importations d'ovins vivants
destinés à la boucherie
 de 1963 à 1970
 (en nombre de têtes)

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Belgique Luxembourg	-	26 214	31 799	3 878	2 043	31 894	3 098	315
Pays Bas	2 355	427	-	-	2 435	1 328	671	491
Rép. Féd. Allem.	12 275	30 376	29 906	18 832	55 829	40 994	22 524	11 843
Italie	-	-	-	-	-	900	87 358	-
(Total CEE)	14 630	57 017	61 705	22 710	60 307	75 116	113 651	12 649
Grande Bretagne	6 7880	18 702	-	1 570	-	-	480	834
Irlande	17 593	19 365	-	-	5 991	10 053	4 452	-
(Total Dix)	100 103	95 084	61 705	24 280	66 298	85 169	118 583	13 483
Hongrie	64 263	30 489	36 812	71 982	97 907	92 006	132 926	67 860
Roumanie	2 494	-	-	-	-	7 713	34 033	42 775
Pologne	-	1 219	-	-	3 323	17 652	23 402	24 682
Bulgarie	5 050	-	2 828	3 149	19 981	20 901	13 818	911
Autres	17 874	1 090	483	1 663	715	1 280	8 083	30 307
Total	189 734	127 882	101 828	101 074	188 224	224 721	330 845	180 018
dont CEE (%)	8	44	60	22	32	33	34	6
dont Dix (%)	53	74	60	24	35	38	36	7

Source : Statistiques des douanes françaises.

3. Valeurs et prix moyen des importations

Les statistiques douanières donnent les importations en quantité et valeur. On peut en déduire un prix unitaire (tableau n° 16)

TABLEAU N° 16

	Prix indigène à la production	Prix d'importation	Décôte de l'animal importé (%)
1963	9,50	5,70	40
1964	9,00	6,30	30
1965	9,10	6,50	29
1966	9,50	5,30	44
1967	9,80	5,80	41
1968	10,60	6,90	35
1969	10,90	7,30	33

(en francs par kg de carcasse, prix rendu frontière, taxes et droits de douanes non compris)

On constate une décote variant de 30 à 40% des ovins importés par rapport aux ovins indigènes. Cette décôte est plus importante au niveau des carcasses importées. Toutefois cette décôte a tendance à diminuer depuis 1966, pour atteindre son niveau des années 1963 - 1964. Mais dans ces années là (reprise de la production) les cours faibles pouvaient être considérés comme conjoncturels. Actuellement, la production commence à décliner, sans que les prix augmentent, ainsi il semble que la différence de prix entre l'importation et les viandes indigènes doive aller en s'amenuisant encore pendant plusieurs années.

Différences de prix par provenance

Au niveau des animaux vivants, il n'y a pas de différence significative des prix des animaux provenant de la C.E.E. et de ceux de Grande Bretagne ou d'Irlande. (Le cas des animaux maigres des pays de l'Est est à part).

TABLEAU N° 17

Prix moyen des importations d'ovins de 1963 à 1969

F.F. par kg carcasse

(prix rendu frontière, non inclus droits de
douanes et taxes)

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Animaux vivants destinés à la boucherie							
C.E.E.	6,20	6,00	6,30	4,70	5,10		
G.B. + Irlande	5,20	6,00	-	6,90	5,30		
<u>Total</u>	<u>5,70</u>	<u>6,30</u>	<u>6,50</u>	<u>5,30</u>	<u>5,80</u>	<u>6,90</u>	<u>7,30</u>
Viandes ovines							
C.E.E.	5,60	5,80	6,00	7,10	7,60		
G.B. + Irlande	5,60	4,30	4,90	4,70	4,90		
Argentine)							
Australie)	1,80	3,00	2,40	2,10	2,20		
Nouvelle Zélande)							
<u>Total</u>	<u>4,70</u>	<u>4,80</u>	<u>5,60</u>	<u>5,60</u>	<u>5,90</u>	<u>6,15</u>	<u>6,15</u>

TABLEAU N° 18

Prix moyen des importations de carcasses ovines en 1970

F.F. par kg carcasse

Belgique	6,80
P. Bas	9,20
Rep. Fed. Allem.	9,10
Italie	8,40
Royaume Uni	5,50
Irlande	6,20
Espagne	5,40
Hongrie	6,50
Maroc	7,80
Argentine	3,40
Australie	4,60
Nouvelle Zélande	5,40
Moyenne tous pays	6,90

Quant aux carcasses, le prix d'importations en provenance de la C.E.E. est environ 20 à 30% plus élevé que celui des importations en provenance de Grande Bretagne et d'Irlande. Les importations des pays de l'hémisphère Sud (Australie, Nouvelle Zélande, Argentine) sont bien sûr à un prix très bas mais leur quantité limitée fait qu'elles n'influent pas sur le marché.

4. Les variations saisonnières

Le commerce extérieur mensuel n'est pas ventilé par provenance ou destination. On peut penser que les importations en provenance de la C.E.E. se font surtout en automne (fait confirmé par des professionnels) : la part de la C.E.E. dans les importations de janvier à juillet est moins forte que dans les importations annuelles.

Le graphique IV montre que pour les animaux vivants, les importations sont surtout concentrées en automne, (octobre essentiellement). D'après le tableau 20 on voit que 60 à 75 % des importations d'animaux vivants se font en septembre-octobre-novembre-décembre.

Les importations de carcasses sont plus désordonnées et ne semblent que peu liées à une saison (graphique V, tableau 21). Les écarts autour de la moyenne sont plus faibles que pour les animaux vivants. Cependant sur la moyenne des quatre années, il apparaît nettement un afflux des carcasses pendant les quatre derniers mois de l'année (qui sont les seuls au dessus de la moyenne).

Ces importations en automne dans une période où les cours intérieurs ont déjà tendance à la baisse du fait des apports de tous les agneaux d'herbe, ne font qu'accentuer cette tendance et complètent la production nationale à un moment où celle-ci est en période de pleine production. Remarquons que si les importations viennent des pays de la C.E.E. à cette époque là c'est que les cours intérieurs sont bas et que, par conséquent, les frontières sont fermées aux pays tiers.

5. Les animaux reproducteurs

Cette catégorie est séparée seulement depuis 1967 dans les statistiques des douanes. Ils ne comprennent que les animaux d'élevage de race pure (les "maigres" destinés à l'engraissement sont comptés dans les ovins destinés à la boucherie).

Les importations proviennent en grande partie de Grande Bretagne (races Suffolk, Hampshire et South Down) et un peu des Pays Bas (Texel). Leur grand nombre en 1969 est lié au développement d'élevages ovins intensifs en pays herbagers. Leur prix peu élevé correspond à des animaux jeunes, souvent des femelles.

Les exportations de béliers de race à viande (Berrichon ou Ile de France) ou de bonne race rustique (Préalpe - Lacaune) se font surtout à destination des pays méditerranéens (Portugal, Espagne, Italie, Turquie) et, récemment, des pays de l'Est.

Leur prix élevé confirme que le cheptel français a de bonnes potentialités d'amélioration de la production.

Commerce extérieur des ovins reproducteurs de race pure

	Importations			Exportations			Solde
	Têtes	Valeur (1000 F F)	Prix unitaire (F F)	Têtes	Valeur (1000 F)	Prix unitaire (F F)	Valeur (1000 F)
1967	386	108	270	916	574	580	466
1968	604	244	400	994	736	740	492
1969	5 200	706	130	2 132	1 637	770	931

Source : Statistique des Douanes

TABLEAU N° 19

Commerce extérieur Ovin

Quantités : 1 000 t.
Valeurs : million F.F.

	Animaux vivants destinés à la boucherie				Carcasses fraîches, réfrigérées, congelées				Total viande d'ovins					
	Import		Export		Solde		Import		Export		Solde			
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V		
1963	2,9	16,6	0,5	3,3	2,4	13,3	12,2	56,8	0,5	3,1	11,7	53,7	14,1	70,0
1964	2,2	14,0	0,2	1,7	2,0	12,3	13,2	63,3	0,5	3,1	12,7	60,2	14,7	72,5
1965	1,7	11,3	ε	ε	1,7	11,3	14,8	83,4	0,7	4,9	14,1	78,5	15,8	89,8
1966	1,7	9,0	ε	ε	1,7	9,0	15,7	88,2	0,1	1,1	15,6	87,1	17,3	96,1
1967	3,2	18,7	ε	ε	3,2	18,7	17,1	100,4	0,04	0,6	17,1	99,8	20,3	118,5
1968	3,5	24,4	ε	ε	3,5	24,4	19,9	125,6	0,1	0,6	19,8	124,9	23,3	149,3
1969	5,0	36,9	0,2	0,1	4,8	36,8	27,9	172,1	0,1	0,7	27,8	171,4	32,6	208,2
1970	3,0	19,8	ε	ε	3,0	19,8	31,0	213,8	ε	ε	31,0	213,8	34,0	233,6

Source : Statistique des douanes

TABLEAU N° 20

Variations saisonnières des importations d'ovins vivants
destinés à la boucherie

Indice calculé en rapportant le chiffre mensuel au chiffre du mois moyen
($\frac{1}{12}$ du total de l'année).

	1967	1968	1969	moyenne 67 - 69
Janvier	95	97	54	82
Février	62	128	105	98
Mars	14	36	52	26
Avril	-	25	36	20
Mai	-	28	51	26
Juin	28	28	78	45
Juillet	18	19	108	48
Août	41	44	59	48
Septembre	207	279	58	181
Octobre	197	282	242	240
Novembre	271	138	240	216
Décembre	265	105	117	162
Total	1 200	1 200	1 200	1 200

Source : Statistique des douanes

TABLEAU N° 21

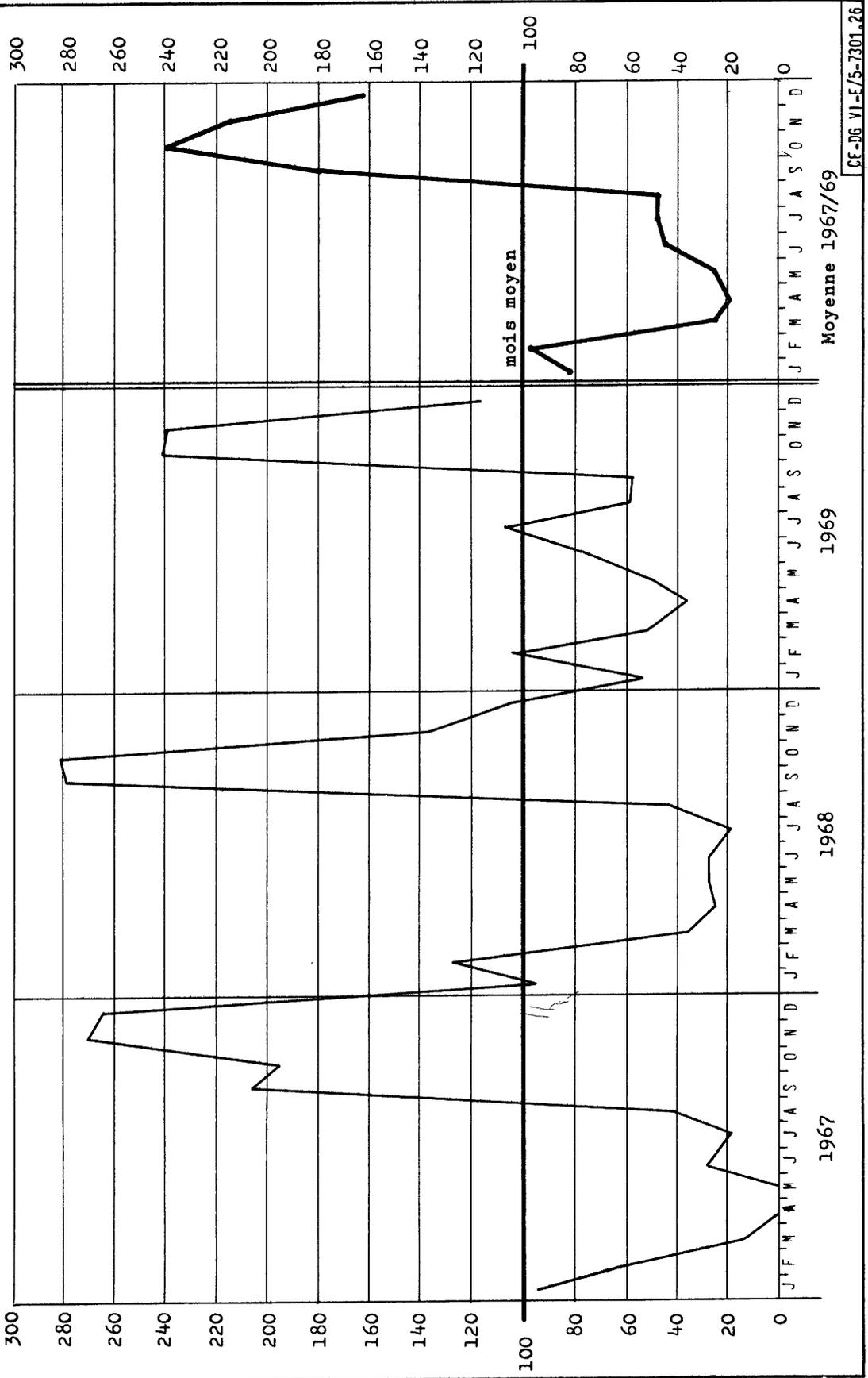
Variations saisonnières des importations de carcasses ovines

(même sources et mêmes calculs qu'au tableau n° 20)

	1966	1967	1968	1969	moyenne 66 - 69
Janvier	83	114	84	82	90
Février	156	93	68	81	99
Mars	119	106	67	99	97
Avril	97	93	68	67	81
Mai	66	145	98	81	97
Juin	66	105	98	135	101
Juillet	131	91	67	106	99
Août	64	64	79	81	72
Septembre	85	102	146	124	114
Octobre	90	94	118	132	108
Novembre	93	102	151	111	114
Décembre	156	90	157	100	125
Total	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200

INDICE MENSUEL DES IMPORTATIONS D'OVINS VIVANTS

Base 100 = Moyenne mensuelle de l'année courante
(calculs d'après les statistiques des douanes)

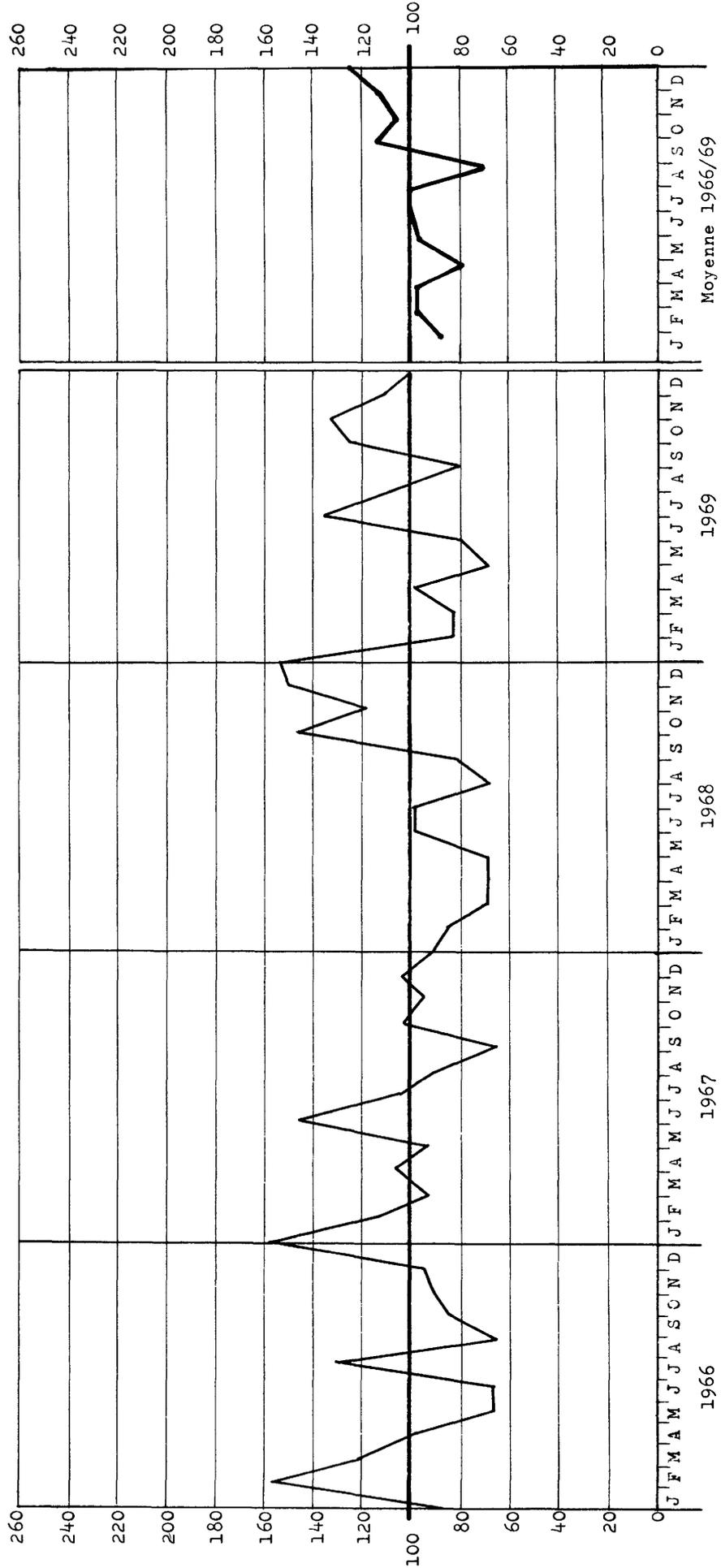


CE-DG VI-E/5-7301.26

Graphique IV

INDICE MENSUEL DES IMPORTATIONS DE VIANDE OVINE (viande fraîche, réfrigérée, congelée)

Base 100 = moyenne mensuelle de l'année courante
(calculs d'après les statistiques des douanes)



CE-DG VI-E/5-7301.27

Graphique V

D - Liaisons entre la production, la consommation et le commerce extérieur
(cf. graphique VI)

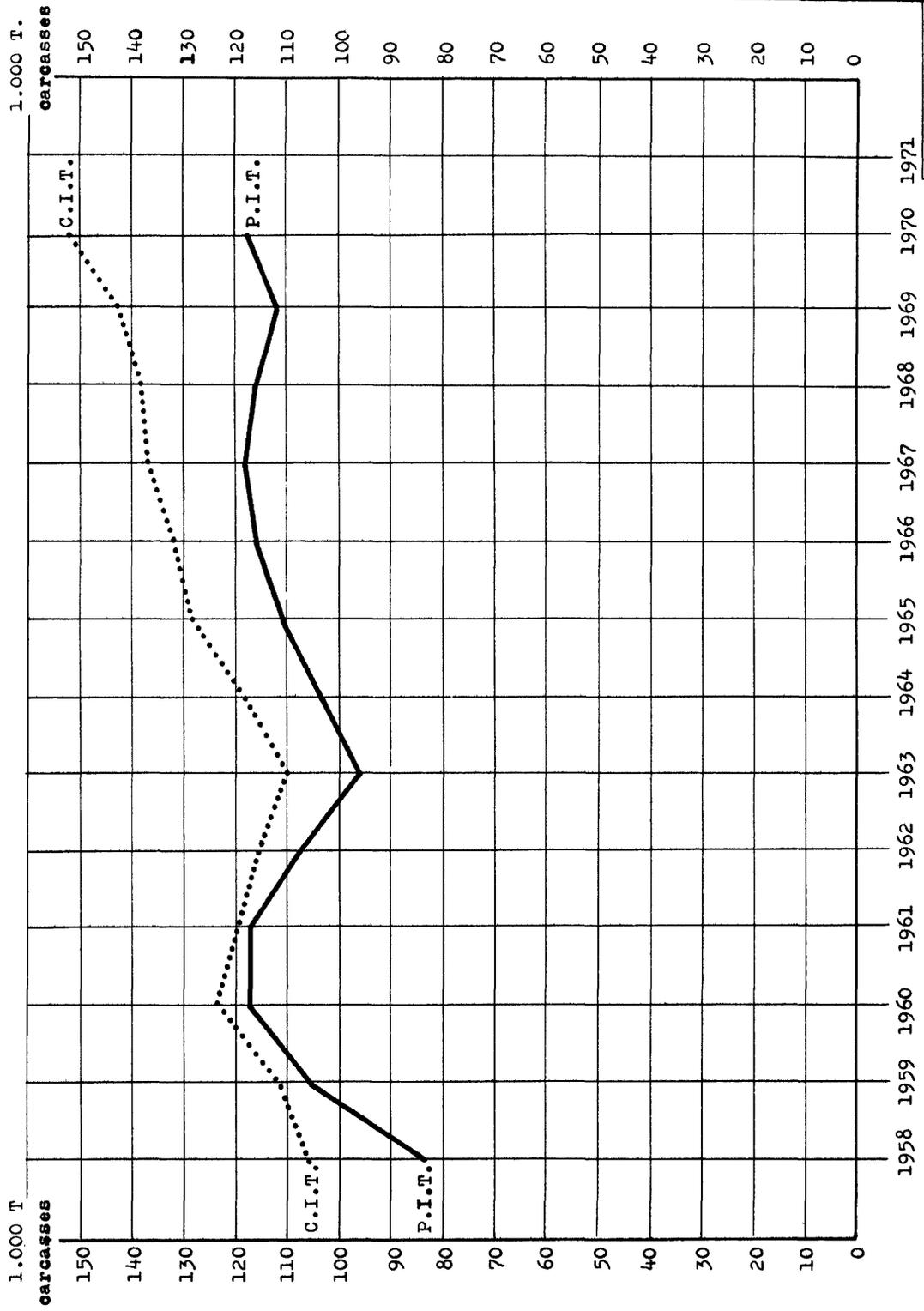
La consommation française de viande ovine, jusqu'en 1963, suivait les fluctuations de la production. Les prix et l'offre variaient en sens contraire dans un marché dominé par le jeu interne de l'offre et de la demande. Les importations, attirées par une demande moins élastique venaient compléter la production indigène en période de "creux" de production et de "pointe" de prix (1958 et 1963). Depuis 1963, en revanche, la consommation (globale et per capita) croît à un rythme régulier supérieur à la production. En particulier depuis 1967 la production diminue, la consommation augmente et les prix augmentent très faiblement après une légère poussée en 1968.

Ceci est à mettre en rapport avec la perméabilité des frontières. En 1969, 23 % des disponibilités totales provenaient des importations. Cette proportion élevée exerce déjà par elle-même, une forte concurrence sur les producteurs nationaux (1). De plus les importations sont tout à fait inorganisées, et interviennent sur le marché à des périodes où les éleveurs français ont déjà du mal à écouler leur production (agneaux d'automne). Devant les difficultés croissantes de commercialisation, les éleveurs qui le peuvent abandonnent cette spéculation.

Le marché des viandes ovines se caractérise donc comme un marché dominé et inorganisé.

(1) Sans toutefois exagérer la pression sur les consommateurs. Les prix à la consommation ne baissent pas pour autant, car le mouton garde son image de produit "riche".

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DE VIANDE OVINE EN FRANCE DE 1958 à 1970



CE-DG VI-£/5-7301.28

Graphique VI

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE 1

1 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Annuaire de la Statistique Agricole 1961 à 1969
Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques
(SCEES) - Paris

2 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Archives du SCEES sur le commerce extérieur - Paris 1970

3 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
(INSEE)
Note méthodologique sur l'indice du prix des ovins de
boucherie n° 3764/223 - Paris 1970

4 - FEDERATION NATIONALE OVINE

Relevés hebdomadaires de prix sur divers marchés - Note
interne - Paris 1969 - 1970

5 - TH. LALOUX

Consommation des viandes de mouton et d'agneau en France
CERDIA - MASSY 1968

6 - SERVICE DES DOUANES

Statistiques sur le commerce extérieur français par produit
et par pays - Paris 1963 à 1969

7 - CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION (CREDOC)

Consommation - Annales du CREDOC n° 2 et 3
Avril Septembre 1970

Dunod ed. Paris 1970

Chapitre 2 : Les Structures de
La production - évolution récente

A - Les Structures au niveau national

1 - Evolution globale du cheptel, des superficies, des exploitations, des travailleurs.

a) Cheptel. Chaque année, au niveau départemental, on évalue l'effectif du troupeau au 1er octobre ventilé en différentes catégories. (Annuaire de statistique agricole). Nous retiendrons l'effectif des femelles reproductrices comme étant celui qui nous permet le mieux de juger des potentialités de production (Cf. tableau n° 22).

On constate que depuis 1964 (année creuse faisant suite à l'année creuse de production de 1963) le cheptel de femelles augmente régulièrement mais à un rythme extrêmement lent, inférieur à 2% par an.

b) Superficies, exploitations, travailleurs

L'enquête sur les structures agricoles en 1963 retrace certaines évolutions 1955 - 1963 : "le cheptel bovin, porcin, ovin et ses productions" par le Ministère de l'Agriculture. Pour l'évolution ultérieure, nous nous fierons aux estimations des moniteurs ovins départementaux (F.N.O. - ITOVIC). Toutefois les ordres de grandeur de beaucoup de chiffres n'ont pas changé sensiblement.

Les superficies ne sont pas traitées en tant que telles mais elles dépendent énormément du mode d'élevage et de la région.

Taille des troupeaux

En 1963 la structure à l'échelon national était :

Nombre de mères	Nombre de troupeaux	% du nombre de troupeau	% de l'effectif
1 - 20	92 000	50 %	} 40 %
20 - 50	53 000	29 %	
50 - 150	29 000	16 %	
plus de 150	8 000	5 %	

Cependant cette structure varie beaucoup avec les régions

TABLEAU N° 22

Evolution globale des effectifs de femelles reproductrices de 1958 - 1969 (1er octobre)

	Femelles > 12 mois millions de têtes	Femelles < 12 mois gardées pour la re- production (millions têtes)
1958	5,7	
1959	5,9	
1960	6,0	
1961	6,1	
1962	6,1	
1963	6,2	
1964	5,8	1,23
1965	6,0	1,24
1966	6,0	1,27
1967	6,2	1,27
1968	6,2	1,30
1969	6,3	1,34
1970	6,8	1,25

Dans 4 régions, en 1963, plus de 20 % des troupeaux ont plus de 150 mères.

	% des troupeaux 150 mères et +	Type d'élevage dominant
Région Parisienne	28 %	B
Champagne	24 %	B
Lorraine	24 %	1/2 P.A.
Languedoc	21 %	1/2 P.A.

B = Bergerie permanente

1/2 P.A. = Pein air l'été, Bergerie l'hiver

Sauf pour la région parisienne, ces gros troupeaux sont liés à une utilisation extensive (1). de parcours, pendant la belle saison tout au moins. Dans la région parisienne, ce sont des troupeaux menés en bergerie intensive.

Dans les régions Ouest , on trouve de très petits troupeaux (5 à 10 mères) en plein-air à l'herbe, en association avec les bovins. Dans toute la zone de transhumance, de petit troupeaux (10 à 50 mères) sont regroupés pour l'été. Dans le sud-est, on peut avoir un troupeau moyen de l'ordre de 40 mères, avec beaucoup de troupeaux d'une centaine.

(1) c'est à dire à la fois peu de main d'œuvre, grande superficie par animal.

2 - Interventions de l'Etat

On peut distinguer trois types d'actions :

a) les actions à vocation générale : I.V.D. (2) crédits bonifiés du crédit agricole, etc...

b) Les actions dirigées vers l'élevage, aide à la modernisation. Elles portent sur les batiments et l'amélioration génétique du cheptel. Ces dernières favorisent le financement de haras de béliers ou de stations de sélection, ainsi que des efforts de sélection (lutte en main, marquage, tenue d'un carnet de bergerie, etc....).

c) Les actions spécifiquement dirigées vers la production de viande ovine, dans le cadre du plan de relance ovine. Elles tendent à encourager "d'une part, l'amélioration génétique, (...) l'amélioration des performances de reproduction des femelles d'élevage, d'autre part la réalisation de programmes concertés, à l'échelon régional ou inter. régional, pour le développement de la production de viande ..." (circulaire n° 4 013 du 17 Juillet 1970 : Incitation à l'organisation de la production de viande).

Plus spécialement les éleveurs ovins peuvent bénéficier de :

- prime (plafond de 50 F. par agnelle) à toute agnelle conservée ou vendue pour la reproduction au dessus du taux normal de renouvellement du troupeau (évalué à 20 %) par des "éleveurs ayant souscrit à des programmes réalisés par des organisations économiques reconnues comme maîtres d'oeuvre".(3)

- Aide accrue et priorité pour les éleveurs ayant souscrit au programme en ce qui concerne les investissements individuels en batiments d'élevage (3) (taux passant de 40 à 50 %)

- Subvention(-taux maximum 50 %) aux investissements collectifs (centres d'allotement, haras de béliers...) réalisés par le groupement.

- Aide particulière (chaque cas est étudié individuellement) à des "actions de caractère prospectif".

(2) I.V.D. : "indemnité viagère de départ" pour les retraites, anticipées ou non.
(3) Circulaire AR/A 22 C 4 022 du Avril 1970. (Cette prime est transformée en 1972 en une prime "à la brebis" d'un taux maximum de 16 F.F.).

Ces mesures, dont l'application commence seulement, n'ont pas encore eu d'effet sur la production, mais elles ont eu un gros impact au niveau de l'organisation : pour bénéficier des aides les producteurs dynamiques, au niveau départemental, se sont groupés et commencent à avoir une position commune vis à vis des problèmes de commercialisation. Ceci devrait assez rapidement contribuer à assainir les rapports avec les agents d'aval et garantir de meilleures conditions de commercialisation: paiement des animaux en carcasse et non sur pied, prix moins fluctuants, adaptation de l'offre à la demande et à ses fluctuations saisonnières et régionales.

3 - Recherche, développement, vulgarisation

La recherche fondamentale se fait dans le cadre de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) dans différents Laboratoires et Stations.

Les trois grands axes actuels sont :

a) Génétique : amélioration des qualités de reproduction du cheptel femelle : prolificité, fertilité, par sélection ou par croisement. Mise au point de contrôle de performance de béliers de race à viande. (stations de Bourges et Jouy-en-Josas).

b) Physiologie de la reproduction : maîtrise et adaptation de la reproduction chez les ovins par voie physiologique (Station de Tours).

c) Technologie de la viande - définition d'une grille de classification des carcasses (Jouy-en-Josas, Theix).

Par ailleurs, comme pour les autres productions agricoles, il existe un "Institut Technique Ovin et Caprin" qui a pour vocation la vulgarisation et la recherche appliquée. Au niveau national ses ingénieurs collaborent avec l'INRA, et dans chaque département, un moniteur d'élevage ovin, en liaison avec les services généraux de vulgarisation (chambres d'agriculture) et avec les syndicats d'éleveurs ovins est chargé de mettre en place des essais et de promouvoir les améliorations techniques adaptées à la région.

4 - Evolution de la physionomie de l'élevage ovin

Toutes ces mesures, ainsi que les facteurs internes (vieillessement de la population agricole, difficultés de maintenir un revenu suffisant dans des exploitations trop étroites et trop artisanales) devraient tendre à changer profondément la physionomie de l'élevage ovin français. On commence à voir se créer, dans chaque département ou petite région homogène, un groupement de producteurs rassemblant les éléments les plus jeunes et les plus dynamiques de (100 à 500 brebis par exploitant selon la région). Les liaisons entre eux vont d'une simple entente pour vendre de la même manière, à un planning d'élevage concerté sur 5 ans, réglant les problèmes de renouvellement, de croisements, d'alimentation, de prophylaxie, et de commercialisation (dans le cadre coopératif ou par contrats avec des abatteurs).

Ces pôles locaux devraient rassembler, à moyen terme, la majorité de la production et des éleveurs importants. En décembre 1970, une trentaine de groupements ne regroupent encore qu'environ 5% de la production.

B - Evolution des races principales

Les renseignements suivants sont tirés du "Memento des races ovines françaises" par B. du Peyroux Ingénieur ITOVIC, et de "races ovines françaises" par E. Quittet.

Nous distinguerons des races bien conformées, dont on peut utiliser le bélier pour accroître la qualité de l'agneau, en croisement industriel (I) et les races prolifiques et bonnes laitières ou aptes au désaisonnement, dont la femelle sera élevée, éventuellement en vue d'un croisement industriel avec les précédents (II). Pour chaque race nous donnerons :

- La prolificité (nombre d'agneaux nés par brebis ayant agnelé)
- La valeur laitière (estimée par le gain moyen journalier entre 10 et 30 jours de l'agneau mâle simple).
- le poids moyen à 90 jours des mâles simples (ce qui donne une idée de la vitesse de croissance).
- l'époque possible d'agnelage (aptitude au désaisonnement).
- le mode de conduite le plus pratiqué
- l'effectif de la race en 1963.

Les trois premières données sont des moyennes calculées sur les troupeaux de race pure soumis au contrôle. Ils sont donc en général supérieurs à la moyenne du troupeau français, mais permettent une bonne comparaison entre les races, et une bonne idée de ce qu'il est possible d'extérioriser chez une race, à condition de l'élever dans de bonnes conditions.

La lecture des tableaux n° 23 et 24 inspire d'abord une constatation : l'extrême diversité des races ovines françaises. Les races les plus importantes (Lacaune, Charmois, Blanc du Massif Central, Ile de France, South Down, Merinos d'Arles, Préalpes du Sud, Berrichons, Causse du Lot, Limousin, Manech) forment à peine les 2/3 du cheptel, le 1/3 restant étant partagé en plus de 30 races locales. Cette diversité s'explique par la très grande diversité des conditions naturelles de l'élevage ovin et par la persistance de méthodes d'élevage très artisanales.

Signalons par exemple le cas de la race "solognote" qui comporte un effectif d'environ 2.500 têtes. Cette race résiste remarquablement à des conditions défavorables en terrain imperméable. Bien qu'ayant une faible prolificité (114) et une faible production de lait (gain 10-30 J. du mâle simple : 160 gr), elle est la seule à pouvoir s'adapter aux marécages de climat humide de la Sologne.

En ce qui concerne le poids à 90 jours du mâle simple, on constate que les races "bouchères" tournent autour de 28 Kg, alors que l'ensemble des races de régions atlantiques (Avranchin - Cotentin - Bleu du Maine - Texel) tourne autour de 33 Kg et les autres races "de femelles" autour de 27 Kg. On voit donc que si l'on se réfère à ces moyennes le croisement industriel présente peu d'avantages. Toutefois, sur un cheptel de brebis rustiques de conformation assez médiocre, l'introduction d'un bon bélier de race à viande peut être très bénéfique au niveau de la rapidité de croissance de l'agneau.

En ce qui concerne l'aptitude au désaisonnement, on constate sur le graphique VII que les races rustiques ont une longue période possible d'agnelage (la race Préalpes peut être saillie toute l'année). Toutefois il faut bien noter que le taux de fertilité (nombre de brebis pleines pour 100 brebis mises à la lutte) décroît fortement lorsqu'on se rapproche de l'anoestus saisonnier (mars-avril) et ceci est différent selon la race mais varie aussi selon l'année ou le lieu.

TABLEAU N° 23

Races I (Races à viandes)

Race	Prolificité (1)	Gain 10-30j. du mâle simple g/j	Poids 90 j. mâle simple kg	époque agnelage	mode conduite (2)	Effectif 1963 (1000 têtes)
Berrichon du Cher	135	256	29	Sep. à Juin	B P.A.	350
Charmois	117	219	24	At à Juin	B P.A.	650
Ile de France	133	250	30	At à Juil.	B	630
Mérinos précoce	123	242	28	At à D, Ms à Jn	B	10
Hampshire	129	264	28	Jan. Mai	P.A. et B.	?
South Down	144	222	25	Oct. Mai	P.A. B	600
Suffolk	124	275	31	Déc. Avr.	P.A.	?

(1) Prolificité : nombre d'agneaux nés pour 100 brebis ayant agnelé

(2) Modes de conduite B = Bergerie permanente
P A = Plein air

TABLEAU N° 24

Races II (qualités maternelles)

Race	Prolificité	Gain 10-30 j. mâle simple (gr/j.)	Poids 90 j. mâle simple (kg)	époque agnelage	mode conduite (1)	Effectif (1000 têtes) 1963
Avranchin	185	280	31	Nov. à Mars	P.A.	30
Bizet	128	226	25	Sept. à Mai	Montagne	90
Blanc du Massif-Central	119	231	27	Août à Juin	M	500
Bleu du Maine	188	336	35	Janv. à Mai	P.A.	70
Cotentin	166	311	32	Nov. à Mars	P.A.	100
Causses du Lot	130	282	31	Août à Avril	M	240
Lacaune	129	246	28	Août à Juin	M	780
Limousine	135	234	25	Sept. à Juillet	P.A. M.	210
Mérinos d'Arles	105	222	22	Sept. à Mai	M	550
Préalpes du Sud	128	234	26	Toute l'année	M	500
Texel	160	341	35	Nov. à Mai	P.A.	65

(1) modes de conduite : montage = été pâturage jour
hiver Bergerie permanente

Ainsi sur le troupeau du Laboratoire de Physiologie de la Reproduction du Centre National de Recherche Zootechnique de l'INRA, 80 % des brebis "Préalpes-du-Sud" mettent bas deux fois dans l'année alors que ce taux n'est que de 50 % sur des brebis "Ile-de-France" (technique Progestérone + injection de P M S G).

Les croisements

D'après les premiers résultats de l'enquête que nous menons avec l'ITOVIC, on peut estimer qu'environ 30 à 40 % du cheptel de femelles est mené en croisement industriel, les femelles étant de races locales particulièrement bien adaptées aux conditions naturelles (climat - sol - végétation) de chaque région et les mâles de race à viande, en particulier South Down, Berrichon du Cher, Charmois.

Dans le sud-est, un système de croisement à étages s'est instauré traditionnellement. Les éleveurs (gros troupeaux d'environ 500 mères) des Alpes Maritimes (Zone I) produisent des agnelles croisées Préalpes - Mérinos aptes à vivre 6 mois en plein air en haute montagne et 4 mois en bergerie permanente. Ces brebis sont menées en croisement industriel dans les Alpes de Haute Provence (Zone II). Les éleveurs de la zone I se procurent les brebis Mérinos dans la région de Marseille à l'âge de 2 ou 3 ans et vendent leurs agneaux mâles maigres à des engraisseurs du Vaucluse qui n'ont pas de brebis. Ceci est un exemple d'un système complexe, dont chaque partie est très liée à la stabilité de l'ensemble, et sur lequel, tout jugement doit être un jugement d'ensemble. De tels systèmes, sont fréquents dans d'autres régions et on conçoit donc qu'une politique de changements doit être très prudente.

L'évolution se fait très lentement par ajustements progressifs : c'est ainsi que le croisement industriel avec des béliers Berrichons ou South Down se répand le plus en plus mais on assiste à des crises cycliques sur le marché des agnelles de race pure (prix élevés en 1969, mévente en 1970).

Les croisements avec des races très prolifiques (Finnoises et Romanof) sont actuellement au stade des essais dans certains groupements de producteurs.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs, on note entre 1947 et 1963 un accroissement sensible des races ayant de bonnes qualités maternelles : Lacune, Causse du Lot, Blanc du Massif Central, Charmoise, Mérinos d'Arles, Préalpes du Sud c'est-à-dire des races assez rustiques et adaptées aux régions sèches. Les Ile de France et les Limousines décroissent, les premiers sans doute en raison de la diminution de l'élevage ovin dans leur région d'origine, les seconds sont remplacés par les Charmois, aussi bien adaptés à la région du Limousin, et mieux conformés.

Les Berrichons se maintiennent, mais ces élevages tendent plutôt à devenir une pépinière à béliers pour le croisement industriel. Les quatre races d'herbages (Cotentin, Bleu de Maine, Texel, Avranchin) ont toutes augmenté leurs effectifs (passant de 172.000 à 265.000 têtes) en liaison avec une intensification de l'élevage ovin dans ces régions et d'une extension de leur zone de présence, au détriment de races locales moins rentables.

On voit donc se dessiner, mais progressivement une concentration des effectifs en un nombre limité de races, mieux sélectionnées et mieux adaptées à la fois au milieu naturel et aux exigences de la commercialisation. C'est ainsi que les deux groupes de races définis au début tendent à s'individualiser mieux, le groupe II pouvant se diviser en :

- races rustiques bien adaptées à des conditions défavorables, pas trop mal conformées de manière à pouvoir valoriser les agneaux mâles en boucherie, mais dont les agnelles sont destinées à du croisement industriel avec des animaux du groupe I

- races d'herbages, très lourdes, aptes à être menées sur herbages humides des régions côtières, en plein air toute l'année et en race pure.

Les races du groupe I (Ile de France, Berrichon) sont plutôt menées en bergerie dans les régions de grande culture (Bassin Parisien).

PERIODES D'AGNELAGE POSSIBLE DES PRINCIPALES RACES FRANCAISES A VIANDE

	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre
Mérinos précocé												
Hampshire												
Suffolk												
South Down												
Ile de France												
Charmois												
Berrichon du Cher												
Texel												
Cotentin												
Bleu du Maine												
Avranchin												
Préalpes du Sud												
Est Mérinos												
Mérinos d'Arles												
Limousine												
Lacaune												
Causse du Lot												
Blanc du Massif Central.												
Bizet												

C - Les modes d'exploitation en 1969 - 1970

Nous distinguerons en France un certain nombre de "systèmes ovins". Par ce terme nous désignerons un ensemble géographique relativement bien défini, où le complexe conditions naturelles - conditions sociales historiques induit un ensemble de modes de conduite organiquement liés, utilisant une ou plusieurs races bien définies, commercialisant un produit bien particulier.

1) Le système ovin du Sud Est *

Ce système qui recouvre les départements riverains de la Méditerranée et les départements du Sud des Alpes, concerne environ 1.200.000 brebis, concentrées surtout dans quatre départements : Hautes-Alpes, Basses-Alpes Vaucluse, Bouches-du-Rhône.

a) l'élevage des plaines littorales sèches

C'est traditionnellement un élevage sur parcours très extensifs (1 à 2 ha par brebis) centré ou non autour d'une bergerie ; dans 70 % des cas le berger ne possède aucune terre ni aucune bergerie (troupeau nomade). Les troupeaux sont de grande taille (de 500 à 5000 têtes) : les plus petits sont les troupeaux de CAUSSENARDS du Languedoc (60 000 brebis) les plus gros sont les troupeaux Mérinos de la plaine du Rhone (460 000 brebis dont 300 000 nomades). Sur les 700 000 brebis concernées, environ 200 000 restent l'été dans la plaine, en bergerie, et sont complétées au foin ; les autres passent 3 à 5 mois l'été dans les montagnes avoisinantes (transhumance).

Cet élevage, orienté historiquement vers la production de laine, a une faible productivité : moins d'un agneau sevré par mère et par an. L'agnelage a lieu à l'automne et les agneaux sont vendus maigres en février à des engraisseurs. Beaucoup de femelles sont gardées pour le renouvellement Les autres sont souvent vendues pour l'élevage ainsi que les bonnes brebis de réforme.

* Les renseignements suivants sont tirés des ouvrages de A. BLANCHEMAIN R. SICCARDI, A. BRUNAUD, et d'enquêtes personnelles sur le terrain.

b) L'élevage des Alpes provençales

Dans les vallées de la zone de basse montagne, on trouve environ 500 000 brebis de race "Préalpes du Sud", conduites en troupeaux sédentaires de taille plus petite (50 à 300 brebis) dans des exploitations de polyculture sèche (céréales - luzerne). Le troupeau sort tous les jours sur des parcours assez proches, et rentre le soir. Cet élevage est légèrement plus intensif que le précédent (une part de la nourriture est cultivée) et plus productif (1 à 1,5 agneau sevré par mère).

c) Le croisement industriel

Les négociants en bestiaux ont introduit depuis une vingtaine d'années des béliers de race "à viande" (South-Down, puis Berrichon du Cher ou Ile de France) en vue de la production d'agneaux de meilleure qualité bouchère. On peut estimer à 280 000 brebis (Préalpes x Mérinos en général) ou Caussenardes le nombre de femelles ainsi menées. Pour les élevages alpins de brebis "Préalpes du Sud" cela a entraîné, de la part des éleveurs, des efforts d'intensification fourragère et de productivité du cheptel : les troupes sont plus petites (40 à 200 brebis). parallèlement les éleveurs de race pure commencent à sélectionner sur les qualités maternelles des mères.

En revanche les élevages transhumants du littoral n'ont pas modifié leur conduite et continuent de vendre leurs agneaux maigres.

d) Les ateliers d'engraissement

Les troupeaux précédents produisent chaque année entre 100 000 et 130 000 agneaux maigres que les conditions naturelles (aridité et sécheresse) les structures d'exploitation (pas de cultures fourragères ni céréalières), et le mode de conduite (transhumance) ne permettent pas d'engraisser sur place. Ces agneaux sont donc repris par des éleveurs de la plaine ou par des maraichers (Vaucluse, Bouches-du-Rhône) par lots de 100 à 500 agneaux et engraisés à partir de céréales ou de sous produits de culture. Ces mêmes éleveurs, qui engraisent plusieurs lots par an, prennent aussi des agneaux maigres, importés des pays de l'Est (50 000 agneaux en 1969). Cet engraissement

est une spéculation aux marges très réduites et n'est le fait que d'éleveurs disposant d'une surface financière assez importante, en liaison contractuelle avec des fournisseurs d'aliments et surtout avec des sociétés de commercialisation.

La production de viande d'agneau de cette région correspond à un agneau léger (de 14 à 16 kgs le carcasse) qui est le type le plus commode à produire dans ces régions sèches. Elle trouve un gros débouché dans l'agglomération de Marseille et, l'été, sur toute la Côte d'Azur. Un réseau de négociants traditionnels organise la mise en marché, mais ils sont en pleine mutation (concentration) sous l'influence de groupements de producteurs assez dynamiques.

2) Le bassin laitier

Ce système qui ne comporte pas seulement des brebis traites, est cependant assez homogène. Situé dans le département de l'Aveyron et ses départements limitrophes, il est basé sur l'exploitation de terrains calcaires de semi-montagne où, grâce à l'influence atlantique, le climat et la végétation sont moins arides que dans le Sud Est. Les deux races "Lacaune" et "Causse" du Lot, parfaitement adaptées à ces conditions sont les principales races exploitées ici.

a) le système de traite

Sur les 860 000 brebis traites en France en 1968 (Annuaire Statistique Agricole 1969), 90 000 se trouvent en Corse, 250 000 dans les Pyrénées, environ 560 000 dans la zone qui nous intéresse et 60 000 disséminées un peu partout dans le tiers méridional de la France. Pour la commercialisation, plus de 90 % du lait est collecté par les industriels de Roquefort pour la fabrication du fromage. Dans cette zone la totalité du lait est collectée. Les brebis sont de race Lacaune et menées en troupeaux de 80 à 300 brebis (ce qui semble être un maximum, avec équipement pour la traite mécanique). Les agnelages sont très groupés (la majorité de janvier à mars) en liaison avec l'ouverture des laiteries. Les brebis sont menées en bergerie et sortent presque toute l'année sur des parcours proches de l'exploitation. Les rares ressources fourragères et céréalières, utilisées pour

l'alimentation des brebis, ne permettent pas d'engraisser les agneaux. Traditionnellement ceux-ci étaient abattus à un poids de 5 à 8 kgs de carcasse, à un âge de 3 à 6 semaines. Cette pratique a de moins en moins cours. Les négociants en agneaux opèrent un tri, abattent la quantité correspondant à leur débouché et placent le reste chez des engraisseurs (qui ne sont pas toujours éleveurs) dans les zones de polyculture des départements limitrophes. On peut estimer à environ 300 000 le nombre de ces agneaux engraisés en atelier, la proportion des agneaux abattus à 1 mois diminuant constamment, mais par à-coup, selon les possibilités du marché de la viande.

Dans cette zone, et sous l'impulsion des industriels de Roquefort, un gros effort de sélection et de testage est fait et l'insémination artificielle se développe.

b) La production d'agneaux de boucherie

Celle-ci est menée dans la zone périphérique de la précédente et dans les zones plus montagneuses : celles-ci pratiquent un élevage traditionnel sur des petites troupes d'une cinquantaine de brebis, à côté d'une polyculture montagnarde qui sort à peine de son autarcie. Dans 25 % des cas, l'agneau, né en fin d'hiver, ne peut être engraisé sur place : il est vendu maigre pour être engraisé dans la zone la plus occidentale (culture de céréales, terres plus riches, altitude assez basse). Cet élevage fournit chaque année plus de 100.000 agneaux à engraisser ou femelles de race pure qui vont assurer le renouvellement des troupeaux en croisement industriel ou laitier. Les autres brebis, soit environ 500.000 menées en troupeaux légèrement plus importants (40 à 200 brebis, mais la moyenne est autour de 60) produisent de l'agneau de 100 jours (17 à 18 kgs carcasse), élevé sous la mère et complété aux céréales. Sur ces troupeaux, environ 20 % sont menés en croisement industriel avec des béliers Charmois, Ile de France, ou Bernichon du Cher. Les femelles de remplacement sont issues des troupeaux de montagne.

c) Les ateliers d'engraissement

En bordure de la zone de cultures et de maraîchage d'Aquitaine, des éleveurs ont des ateliers d'engraissement semblables aux ateliers de la zone méditerranéenne. Les agneaux engraisés ont trois origines : les agneaux de sevrage du système de traite, les broutards maigres des zones de

montagne (Massif Central et Pyrénées) et les animaux importés des pays de l'Est.

La principale évolution dans ce système est une spécialisation des éleveurs, soit vers le bovin, soit vers l'ovin. Les petits troupeaux disparaissent très vite et le nombre de troupeaux importants augmente. En revanche il n'y a que très peu d'intensification, soit au niveau de la charge d'animaux à l'hectare (actuellement 1 à 2 brebis/ha) soit au niveau de la productivité des brebis, sauf en ce qui concerne les brebis traites donnant des agneaux à engraisser dans des ateliers séparés.

La production se fixe sur un agneau de 18 à 19 Kgs, expédié en carcasses. Bien qu'il n'y ait pas, à proximité, de grosses agglomérations il existe depuis longtemps un circuit d'expédition sur Paris et les marchés locaux, contrairement à ceux du Sud Est, sont très sensibles aux variations du marché parisien.

3) Le système Centre-Ouest

L'homogénéité de ce système consiste en une exploitation relativement intensive d'herbages naturels de zone océanique : On trouve partout une charge variant de 4 à 5 brebis-mères par hectare. Il est localisé dans les départements de la Vienne, la Haute Vienne, les Deux Sèvres, l'Indre la Creuse, la Charente, la Corrèze et la Dordogne, et concerne environ 1 500 000 brebis, de race South Down et Charmoise principalement. (On trouve aussi quelques Texel, Suffolk, Tête-noire). Toutefois les modes de conduite différent, surtout en raison des structures foncières et de l'acuité de la concurrence du bovin.

a) L'élevage en Bergerie

Dans les zones accidentées les plus méridionales de la région ci-dessus définie, on trouve traditionnellement un système de polyculture-élevage où le mouton, même lorsqu'il est la spéculation principale, est complété par des cultures et un petit élevage bovin. L'exode rural est ici moins fort qu'ailleurs les structures foncières restent exigües et les agriculteurs, pour améliorer leur productivité ont été contraints d'intensifier leur production ovine.

D'où un élevage en bergerie, dans des troupes assez petites (la taille varie de 20 à 70 brebis par troupeau, et ceux de plus de 100 mères sont rares), où les brebis exploitent en été les moins bonnes prairies pour laisser les meilleures aux vaches laitières. En hiver elles restent en bergerie et reçoivent une forte alimentation concentrée. Cette forte alimentation concentrée, liée à des efforts sur la productivité par brebis (1,2 à 1,6 agneau sevré par brebis) permet de valoriser la main d'oeuvre présente sans accroissement de la surface exploitée, et sans accroissement de la charge à l'hectare de prairie, qui à raison de 6 brebis/ha est à son maximum. (1)

Cet élevage concerne environ 500 000 brebis dont 20 % en croisement industriel et 10 000 à 15 000 éleveurs. Il produit environ 600.000 agneaux de 16 kg de carcasse, commercialisés en partie en hiver, de Noël à Pâques, au moment des cours favorables, et en partie en été (agnelage de rattrapage).

b) L'élevage de plein-air

Dans la partie septentrionale de la zone, les structures foncières se sont agrandies du fait d'un exode rural plus important (conditions plus difficiles pour la polyculture-élevage) et on constate, depuis la dernière guerre, un développement explosif du nombre des brebis. Les grandes exploitations (au delà de 60 ha) se spécialisent en élevage ovin, au détriment de l'élevage bovin. On trouve ici des troupeaux de grandes dimensions : moyenne 150 brebis par troupeau. Les élevages de 300 brebis sont fréquents et ce nombre semble être un optimum. Au delà, les exploitants font deux lots de 300 brebis et emploient un berger.

Les brebis sont conduites en plein-air toute l'année (sauf un ou deux mois pour l'agnelage, au printemps) à raison de 4 à 5 brebis par hectare d'herbage et sont peu supplémentées. La productivité est assez faible : moins d'un agneau sevré par mère et par an. Nous avons ici environ 800 000 brebis réparties en 6 000 élevages, donnant environ 700 000 agneaux, commercialisés de mai à novembre. Le croisement industriel est très peu pratiqué.

(1) Au delà de 5 à 6 brebis/ha les problèmes de parasitisme (douve) sont très délicats à résoudre.

Nous trouvons, au Sud de cette zone, environ 300.000 brebis dont le système d'élevage est intermédiaire entre ces deux formes.

4) Le système auvergnat

Ce système qui s'étend sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme et sur une partie des départements limitrophes (Corrèze, Creuse, Loire, Haute Loire, Lozère), est basé sur l'association ovin-bovin laitier, en pâturages montagnards de valeur nutritive moyenne (1.000 à 2.000 UF) dans une zone à fortes précipitations et à durée d'enneigement longue (1 à 5 mois). Les races exploitées ici sont la Rava, la Bizet et la Blanche de Lozère, qui sont toutes des races très sobres et résistantes au froid. Elles s'adaptent très facilement à la bergerie.

Le système auvergnat concerne au maximum 400.000 brebis, menées en troupeaux de 5 à 150 têtes, avec une moyenne variant de 10 à 30 selon les régions. On constate une diminution des effectifs depuis 15 ans, avec une stabilisation ces dernières années. Les petits troupeaux de moins de 20 brebis disparaissent et on voit apparaître de gros troupeaux, chez des éleveurs qui abandonnent toute autre spéculation. Ce mouvement est cependant beaucoup moins ample que dans le Centre-Ouest.

5) Les herbages du Centre

Au Sud du Bassin Parisien, le Berri et le Morvan sont deux régions traditionnelles d'élevage ovin. Le progrès de la grande culture (Berri) et l'exode rural ainsi que l'exiguité des structures (Morvan) l'ont fait très fortement régresser jusqu'à la dernière guerre. Toutefois la proximité du débouché parisien et la valeur exceptionnelle de la race Berrichon du Cher pour la boucherie, ainsi que les prix attractifs de la viande d'agneau, ont maintenu depuis 10 ans les effectifs à près de 600.000 brebis fournissant environ 600.000 agneaux par an. Ces brebis sont menées en très petites troupes (moyenne départementale variant de 30 à 70), dont beaucoup ont moins de 20 brebis : l'hiver est passé en bergerie, l'été en plein air sur des enclos, avec des bovins pour les petits troupeaux, à raison de 5 à 6 brebis par hectare.

TABEAU N° 25 LES RATIOS-TYPE DES DIFFERENTS SYSTEMES D'ELEVAGE

Système	Nombre de brebis mères (têtes)	Nombre d'éleveurs	Nombre moyen de brebis par troupe	Superficie utilisée par les brebis		Nombre d'agneaux produits par an			Poids moyen des carcasses produites (Kg)
				par brebis (ha)	totale (10 ⁶ ha)	par brebis	par ha	total (10 ⁶ têtes)	
(1) Sud Est a b c	700.000	2.000	350	2	1,5	0,85	0,4	0,6	14 - 15
	500.000	6.000	80	1	0,5	1,2	1,2	0,6	15 - 17
	400.000	7.000	60	0,8	0,3	1,3	1	0,5	16 - 17
(2) Bassin Laitier a b	600.000	6.000	100	0,8	0,5	1,2	1,5	0,7	8 - 8 (*)
	600.000	10.000	60	1	0,6	0,9	0,9	0,5	16 - 17
(3) Centre Ouest a b	500.000	12.000	40	0,15	0,15	1,2	7,5	0,6	17 - 18
	1.000.000	7.000	150	0,25	0,25	1,1	4,5	1,1	17 - 18
(4) Auvergne	400.000	16.000	25	0,4	0,2	0,9	2,5	0,4	13 - 15
(5) Centre	600.000	15.000	40	0,25	0,15	1	4	0,6	18 - 20
(6) Côte Ouest	400.000	40.000	10	-	-	1	-	0,4	19 - 24
TOTAL	5.700.000	121.000	50	0,7	4	1,05	1,5	6,0	17

(*) Ces agneaux de Roquefort sont repris par des engraisseurs et menés jusqu'à 17-18 kg de viande.

6) Les herbages maritimes

Nous regrouperons ici tous les élevages de la zone côtière de l'Atlantique et de la Manche qui regroupe environ 400 000 brebis dans de très petits élevages (3 à 30 brebis), sur pâturage assez riche, en complément de l'élevage bovin laitier, basé sur l'exploitation des races Avranchin, Cotentin, et Bleu du Maine, qui sont des races lourdes (70 kgs adulte) et aptes à vivre toute l'année en pâturage. La charge est de l'ordre d'une vache et une brebis par hectare de pâturage. L'agneau commercialisé est un agneau lourd (18 à 24 kgs de carcasse). La spéculation ovine est ici insignifiante par rapport aux autres (porc - lait - viande bovine).

X

X

X

Au terme de cette description, qui nous a permis d'appréhender plus de 6 millions de brebis sur les 7 millions (femelles de moins de 12 mois comprises) que comporte le cheptel français, on peut tenter de dégager une vue plus globale de l'élevage ovin français, en rapport avec les conditions naturelles, les productivités relatives des différents systèmes et leur intensité quant à la valorisation des sols.

Dans sa très grande majorité, le cheptel de femelles consomme sa nourriture sous forme d'herbe sur pied, avec éventuellement complémentation partielle en reports fourragers. Les cas d'élevage en stabulation permanente restent actuellement limités aux zones de grande culture (Bassin Parisien) et ne semblent pas devoir se développer à une grande échelle. L'utilisation de l'herbe sur pied par les brebis se fait dans des conditions variables. De façon schématique, on peut dire qu'en France, il y a deux types de production de viande ovine.

Le premier correspond aux "systèmes" 1 et 2, dans des zones calcaires arides, où l'élevage bovin n'est guère possible. La base de l'alimentation en aliment grossier est constituée par l'herbe pâturée sur des parcours dont la valeur fourragère ne dépasse pas 800 à 1000 UF (1) par ha, et dont seuls les ovins, à raison de 1 brebis par ha, sont capables de tirer parti. Le seul concurrent de l'ovin, quant à l'occupation des sols est la forêt. Dans ces systèmes, l'amélioration de la productivité du travail ne peut pas passer

(1) UF = unité fourragère. C'est la quantité d'énergie contenue dans 1 kg d'orge.

par l'intensification fourragère (impossible à réaliser). Elle peut, en revanche, passer par une meilleure productivité numérique des brebis, mais de façon toutefois modérée. En effet, dans les conditions naturelles qui sont celles de ces régions, les brebis ne peuvent pas facilement allaiter plus de 1,1 à 1,3 agneau chacune. Une façon de débloquer cette contrainte est le sevrage précoce des agneaux et leur alimentation à partir d'aliments composés achetés. Cette technique commence à se répandre et à faire ses preuves. Mais il y a encore de graves problèmes au niveau de l'alimentation elle-même, et au niveau du regroupement et du transport des agneaux (stress liés au transport, parasitismes, maladies infectieuses). En tout état de cause, cet allaitement artificiel doit se faire dans des ateliers regroupant les agneaux issus de plusieurs élevages (problèmes parasitaires à résoudre) et pas trop éloignés des zones naisseuses. Une autre voie pour l'amélioration de la productivité du travail dans ces "systèmes" est l'accroissement du nombre de brebis par travailleur. Le nombre optimum pourrait certainement être supérieur à 300 brebis par travailleur alors que la moyenne doit être sensiblement de 50 à 70 brebis pour ces régions. Il reste, bien sûr, à comparer ces deux voies et à examiner dans quelle mesure elles sont compatibles.

Le second type de production de la viande ovine correspond aux systèmes 3, 5 et 6, (le système auvergnat peut être considéré comme intermédiaire). La base de l'alimentation grossière des brebis est tirée du pâturage sur herbages naturels améliorés, ou sur prairies cultivées pouvant fournir jusqu'à 7 000 ou 8 000 UF par ha. Cette herbe serait aisément exploitable par des bovins. Ici les problèmes se posent à trois niveaux :

- comment améliorer la productivité du travail à l'intérieur de cet élevage ?

- quels sont les facteurs qui favorisent l'ovin ou le bovin au détriment de l'autre ?

- quelle est la productivité de cet élevage ovin, comparée à celle des systèmes précédents ?

Les deux derniers niveaux seront approfondis ultérieurement. Signalons simplement que l'on constate, dans le Centre-Ouest, que plus une exploitation est grande, plus elle est spécialisée dans l'élevage ovin.

Quant à l'amélioration de la productivité du travail, à l'intérieur de cet élevage elle est liée, bien sûr, à la taille de l'exploitation, mais elle trouve deux obstacles techniques qui sont la productivité numérique

des brebis (faible nombre d'agneaux sevrés par femelle mise à la lutte) et la charge maximum à l'hectare de prairie (au delà de 6 ou 7 brebis par ha, les problèmes parasitaires sont très délicats à résoudre). Le déblocage de ces deux contraintes permettrait sans doute, sur les petites structures foncières, de conduire un nombre relativement élevé de brebis, et de produire un grand nombre d'agneaux (1)

Note sur l'élevage ovin en zone de grande culture

Dans le bassin parisien, les grands troupeaux traditionnels qui exploitaient les landes et les chaumes ont beaucoup regressé, en raison des contraintes de gardiennage, de la mise en culture de terres de plus en plus étendue, ainsi que de la mécanisation de plus en plus poussée de la culture. Toutefois, les grandes cultures ont des résidus à exploiter (collets de betterave, fanes de pois) et parfois la meilleure tête d'assolement est constituée par de la luzerne. Ces produits, deshydratés ou en vert ("zero-grazing") peuvent trouver une bonne valorisation dans le cadre d'ateliers de production de viande. Le choix se porte ici sur l'alternative jeune bovin - agneau de bergerie. Ainsi quelques troupeaux anciens se sont agrandis et reconvertis en élevages de l'ordre de 1 000 mères en stabulation permanente. Ils ne sont qu'un atelier dans le cadre de grandes exploitations "industrielles" en liaison directe avec les circuits de l'économie de marché. Exploitant au maximum le progrès technique, ces exploitations sont, cependant, très sensibles aux variations possibles de l'environnement (rapports de prix des différents produits animaux et des produits végétaux). Cet élevage, que nous qualifierons de "spéculatif" peut prendre une très grande importance ou au contraire disparaître totalement.

(1) Par exemple : 2 hommes - 30 ha - 400 brebis - 600 agneaux vendus

D - Principales performances de l'élevage ovin

1 - Productivité

Conformément à la terminologie adoptée par le Congrès de la Fédération Européenne de Zootechnie (Budapest 1970), nous emploierons les termes et définitions suivants. (1)

Fertilité	= $\frac{\text{Nombre de brebis agnelant}}{\text{Nombre de brebis mises en lutte}}$	= f
Profilicité	= $\frac{\text{Nombre d'agneaux nés}}{\text{Nombre de brebis ayant agnelé}}$	= p
Fécondité	= $\frac{\text{Nombre d'agneaux nés}}{\text{Nombre de brebis mises en lutte}}$	= F = f x p
Productivité numérique au moment de la vente =		
$\frac{\text{Nombre d'agneaux vivants au moment de la vente}}{\text{Nombre de brebis mises en lutte}}$		= P N
Productivité pondérale = $\frac{\text{nombre de Kg de viande produit}}{\text{nombre de brebis mises en lutte}}$		= P P

Ce sont donc ces deux derniers critères qui sont, en dernier ressort, les critères essentiels.

La productivité numérique augmente avec la fertilité et la prolificité, elle diminue avec la mortalité des agneaux. La productivité pondérale dépend, en plus, de la vitesse de croissance de l'agneau.

Ces critères sont très difficiles à apprécier un par un pour l'ensemble de l'élevage français. Nous avons eu une idée des possibilités de prolificité des différentes races. En fait, il faut sans doute baisser les taux de 10 à 20 points pour avoir la moyenne des élevages courants.

Les autres critères sont très mal connus et les facteurs qui les modifient sont très mal maîtrisés : fertilité et prolificité dépendent

(1) Cité dans "Pâtre" n° 178 de Novembre 1970

de la race, du mode de conduite, de l'alimentation, et de l'année. Toutefois, compte tenu du fait que la croissance globale du cheptel de brebis est très faible (de l'ordre de 1 à 2 % par an depuis 1964), on peut estimer, pour l'année 1969, la productivité numérique globale du troupeau français.

En 1969, la production indigène totale (P.I.T.) était de 110.000 tonnes carcasse, et le poids moyen des carcasses abattues (abattages contrôlés) était de 17 kgs. On peut donc estimer à 6,5 millions de têtes le nombre de têtes d'ovins produites en France, les brebis de réforme compensant en nombre, les agnelles gardées pour le renouvellement du troupeau.

Or, au 1er octobre 1968, on recensait 6,3 millions de brebis de plus d'un an et 1,3 millions de femelles de moins d'un an destinées à la reproduction. On peut estimer à 500 000 le nombre de brebis âgées qui furent réformées entre le 1er octobre 1968 et le 31 Décembre 1969 sans avoir été mises à la lutte. En revanche pour les agnelles, on peut penser que toutes auraient pu être mises à la lutte à l'âge de 7 mois, c'est à dire que celles qui sont nées le 1er octobre 1968 peuvent produire un agneau de 3 mois fin Décembre 1969 (7 mois + 5 mois de gestation + 3 mois d'allaitement). Nous avons donc 7,1 millions de brebis mises à la lutte de manière à produire des agneaux en 1969. Le taux de productivité numérique est donc de $\frac{6,5}{7,1} = 0,91$. En fait peu d'agnelles sont mises en lutte avant un an et il est probable que seulement 300 000 des 1 300 000 agnelles furent mises à la lutte pour produire des agneaux en 1969. Ceci nous donne donc une productivité numérique de $\frac{6,5}{6,1} = 1,07$.

On voit que cette productivité reste faible, ainsi qu'il ressortait du tableau n° 25.

Pour combler le déficit français en viandes ovines, à cheptel constant, il faudrait obtenir une productivité de l'ordre de 1,5. Sur le plan Zootechnique, les méthodes sont relativement bien connues et il existe des éleveurs qui dépassent ce taux. (Accélération des agnelages, mises à la lutte précoce des agnelles, sélection et croisements etc...). Mais sur le plan économique, il semble que ce ne soit un bon moyen d'augmenter la production et la productivité du travail que dans les types d'élevage intensifs (bergerie ou herbage). On peut cependant noter, d'après des relevés de l'ITOVIC (1), sur la période

(1) Institut Technique OVIN CAPRIN - 36 rue Fontaine Paris 9°
Cité dans "Pâtre" n° 177 Octobre 1970

1959 - 1969 (13 000 brebis en 1959, 110 000 en 1969) une augmentation de la prolificité, passant de 124 % à 138 % en 10 ans sur la moyenne des troupeaux contrôlés. Ces progrès sont beaucoup plus forts dans les populations rustiques (races rustiques du Sud de la France) qui passent de 105 à 123 % que dans les races Berrichon-du-Cher ou Ile de France (145 à 158 %). Mais, outre le fait que ces relevés ont été faits dans des troupeaux mieux menés, dans l'ensemble, que les autres troupeaux, on trouve des variations, selon les troupeaux, de 90 % à 215 %, ce qui reflète bien le fait que les facteurs influant la prolificité sont très mal maîtrisés.

Evolution de la productivité des brebis

On connaît pour chaque année, la P.I.T., en tonnes de carcasse et le nombre de femelles de plus d'un an présentes le 1er octobre. Nous ferons le rapport de la P.I.T. de l'année n au nombre de femelles de plus d'un an présentes le 1er octobre de l'année n-1 (tableau 26) . Outre les réserves qu'appellent ces deux séries (cf. chap. 1), il y a ici indécision quant au nombre de brebis vraiment mises à la lutte. Sur les brebis de plus d'un an, combien seront réformées sans être mises à la lutte ? La date de réforme peut varier d'une année à l'autre et peut biaiser la série que nous retrouvons. Un autre biais sera introduit par le nombre (variable lui aussi d'une année à l'autre), des agnelles qui produiront des agneaux. Néanmoins, cette série peut donner une idée de l'évolution de la productivité pondérale annuelle des brebis. En rapportant ce poids moyen produit par brebis au poids moyen des abattages contrôlés de l'année, on peut avoir une idée de la productivité numérique annuelle.

La série des nombres de têtes vendues par brebis, semble précéder, dans son évolution, les fluctuations du nombre total de brebis. Les variations semblent donc refléter non seulement la variation de la productivité réelle, mais aussi celle de la conservation d'agnelles de renouvellement. Nous retiendrons donc un taux de productivité voisin de 1,10 et un taux de renouvellement voisin de 20 %.

En tout état de cause, l'évolution de la P.I.T. est très liée à la productivité numérique des brebis, amplifiée, de 1958 à 1963, par les fluctuations du poids carcasse des produits. Depuis 1964, l'augmentation régulière du poids carcasse ainsi que celle du cheptel atténuent les effets des baisses de productivité. Ceci confirme que la production de viande ovine est encore très indépendante d'aléas naturels mal maîtrisés par les techniques.

TABLEAU N° 26

ESSAI D'EVALUATION DE LA PRODUCTIVITE DU CHEPTTEL FRANCAIS

Année n	Femelles de plus de 12 mois présentes au 1er oct n 1 (million de têtes)	P I T de l'année n (milliers de tonnes)	Poids moyen des abattages contrôlés l'année n (kg)	Poids de viande de produits par brebis (kg)	Nbre de têtes vendues par brebis présente
1959	5,7	108	15,9	18,4	1,18
1960	5,9	117	15,8	19,8	1,25
1961	6,0	114	15,6	19,5	1,22
1962	6,1	109	15,5	17,5	1,15
1963	6,1	96	15,7	15,7	1,00
1964	6,2	103	16,0	16,6	1,04
1965	5,8	112	16,2	19,3	1,19
1966	6,0	116	16,3	19,3	1,20
1967	6,0	117	16,4	19,5	1,19
1968	6,2	115	16,9	19,5	1,15
1969	6,2	110	17,0	17,7	1,14

Sources = SCEES - Ministère de l'Agriculture

2) Vitesse de croissance et poids carcasse du produit

Dans la croissance des agneaux, on peut distinguer :

- . Le gain de poids entre 10 et 30 jours, lié aux qualités maternelles et laitières des brebis.
- . Le gain de poids de 10 à 90 jours, indice des qualités propres de l'agneau.

Pour le gain "10-30", les contrôles de croissance de l'ITOVIC (1) relèvent un taux moyen (2) de 230 g à 330 g par jour (selon les populations) et avec des extrêmes, selon les troupeaux, allant de 180 g à 480 g par jour. Depuis 1960, seules les populations rustiques contrôlées ont fait de nets progrès, passant de 207 à 229 g par jour. On peut penser que ces progrès sont dûs à une meilleure alimentation des mères rustiques, qui ont de bonnes potentialités laitières.

Quant au gain "30-90", toujours d'après les mêmes relevés, il ne connaît pas de progrès significatifs, et est très variable selon l'année. Les races d'herbage (Texel, Suffolk, Avranchin etc...) sont les meilleures avec un gain de 300 g environ, et les races rustiques les moins bonnes (autour de 220 g).

En ce qui concerne le poids carcasse du produit, comme nous l'avons vu plus haut (chap. 1 A,2 et B 2 ainsi que tableau n° 6, cartes V et VI et chapitre 2 B), en moyenne nationale, il augmente depuis 1959 (15 kg) pour se stabiliser, semble-t-il aux alentours de 18 kg. En fait les divergences régionales traduisent les différents systèmes de production et il semble bien que le poids optimum d'un agneau du Sud Est de race Préalpe soit de 15 - 16 kg alors que celui d'un agneau du Centre-Ouest de race charmoise soit de l'ordre de 18 kg. La variabilité des poids-carcasse des agneaux produits ne traduit pas des différences d'habitudes alimentaires, mais la forte emprise sur la production ovine de conditions naturelles mal maîtrisées dont les habitudes alimentaires sont une conséquence historique.

(1) Pâtre n° 177

(2) mâle simple

3) Physiologie de la reproduction

L'aptitude au désaisonnement est une faculté appréciable lorsqu'on veut accélérer le rythme des agnelages. En fait, dans ce domaine, les divergences entre races sont très grandes et utilisées traditionnellement dans les différents "systèmes ovins". Les expérimentations de l'I.N.R.A. (cf. chap. 2 B) semblent ouvrir de bonnes possibilités pour les élevages intensifs, à condition de sélectionner de bonnes souches, dans les races ayant déjà quelque aptitude au désaisonnement.

Quant aux traitements hormonaux ils commencent à peine à sortir du stade expérimental et demandent beaucoup de soins. Ils seraient sans doute intéressants dans le cadre d'élevages intensifs spécialisés, groupés pour utiliser les services d'une firme s'occupant de tous les travaux physiologiques et sanitaires (vaccination, déparasitages, pose et dépose des éponges, détection précoce des chaleurs etc...).

Ces trois critères économiques (productivité numérique, vitesse de croissance, aptitude au désaisonnement) seraient susceptibles d'être améliorés ce qui pourrait augmenter la productivité du travail dans la production de viande ovine et ainsi diminuer son coût de production. En fait, comme vu dans le chapitre 2 (A,3), la recherche fondamentale et appliquée se fait dans ce sens et est déjà en mesure d'apporter des solutions zootechniques valables. Mais les performances techniques de l'élevage ovin ne dépendent pas seulement des connaissances zootechniques, mais surtout de la capacité des systèmes de production existant à les mettre en pratique et à en assumer toutes les charges. Un exemple entre autre est très significatif : dans tout le Sud de la France, depuis des siècles on sélectionne les brebis sur le critère de la non prolificité (les filles de brebis ayant eu des jumeaux étaient systématiquement éliminées de la reproduction). Ceci car le système d'élevage extensif pratiqué (le seul possible ici) ne permettait pas d'élever plus d'un agneau par mère. Ceci montre que la vulgarisation technique ne peut avoir que des effets limités, et que de véritable progrès de productivité ne se feront que par un changement complet du système de production et des structures.

Toute innovation technique doit être raccordée au système global et on doit examiner toutes ses répercussions à tous les niveaux du système.

E - Alternative ovin-bovin dans la reconversion lait-viande

Cette préoccupation pourra être abordée dans le cadre général des six pays de la C.E.E. On peut, toutefois, avancer deux directions de réflexions.

1) Dans certaines régions l'élevage ovin est le seul consommateur possible de fourrages grossiers sur pied : tout le sud de la France et sans doute une grande partie de l'Italie. Dans ces régions, les termes de l'alternative sont l'ovin et la forêt (ou le désert). Le problème est donc de savoir quel est le coût de production optimal du mouton dans ces régions, de le comparer à celui qui est possible dans d'autres régions, et de chercher ce qui est le plus souhaitable dans ces régions : la forêt ou l'ovin. (Problèmes de productivité mais aussi de démographie et de préservation du patrimoine naturel).

2) Dans les régions d'herbage l'élevage ovin entre en concurrence avec l'élevage bovin. Ici il faudra comparer les avantages relatifs du bovin et de l'ovin dans différentes hypothèses, faisant intervenir plusieurs facteurs (prix, structures foncières etc...) Il faudra aussi comparer le coût de la production de l'ovin ici et dans les zones précédentes.

BIBLIOGRAPHIE DU CHAPITRE 2

1 - B. du PEYROUX 1970

Memento des races ovines françaises
S.P.E.O. "Pâtre" PARIS 1970

2 - E.QUITTET 1965

Races ovines françaises
LA MAISON RUSTIQUE - Ed. Paris 1965

3 - MICHET, AUGROS, BODILIS, BONHOMME 1964

Le cheptel bovin, porcin, ovin, et ses productions
MINISTERE DE L'AGRICULTURE - Paris 1965

4 - PATRE

Revue mensuelle de l'Elevage ovin
collection 1968-1969-1970

5 - A. BLANCHEMAIN - 1970

L'élevage ovin en France méridionale
Document de travail du colloque sur les perspectives
d'évolution de l'élevage ovin dans les pays méditerranéens de
l'OCDE - Paris 1970

6 - R. SICCARDI - 1970

Utilisation de la race ovine - Préalpes du Sud
Echelon interregional de l'Elevage de Montpellier - CERA FER
Montpellier 1970

7 - A. BRUNAUD - 1970

Problèmes de renouvellement dans l'élevage ovin du Sud Est
Echelon interregional de l'élevage de Montpellier CERA FER
Montpellier 1970

8 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE 1969

Annuaire Statistique Agricole 1968 - Paris 1970

CHAPITRE 3

ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU MARCHE 1968-1969

A - STRUCTURE DE L'OFFRE

1 - Les différents types d'animaux produits et leur importance relative

Les différents types d'agneaux de boucherie produits dépendent des systèmes de production et des relations qu'il y a entre eux. Toutefois, une étude de P. LEGRAS Ingénieur ITOVIC, menée aux laboratoires de l'I.N.R.A. à JOUY EN JOSAS (1) semble montrer que le mode de conduite lui-même n'a aucune influence sur la qualité du produit, et en particulier que la distinction agneau de bergerie-agneau d'herbe n'a aucune répercussion au niveau de la carcasse produite. Le système de production intervient en revanche, par l'intermédiaire du complexe sol-climat, et des facultés de la race exploitée, surtout au niveau du poids optimum de commercialisation (2) et de l'âge à l'abattage (vitesse de croissance).

Nous adopterons donc une typologie basée sur l'âge et le poids, puisqu'à l'âge égal, deux agneaux de races différentes ont des poids différents. Nous distinguerons donc les catégories suivantes, en accord avec les services de l'ITOVIC :

a) Laitons. Agneaux de 3 ou 4 mois, élevés "sous la mère" jusqu'au moment de la vente, complétés soit au pâturage soit en bergerie. Vu la grande diversité des races exploitées, nous séparerons les laitons légers (11 à 15 kgs de carcasse) et les laitons lourds (15 à 19 kgs).

b) Agneaux gris. Agneaux de 5 à 12 mois, sevrés à 3 mois et engraisés soit à l'auge, soit au pâturage. Dans cette catégorie entrent tous les agneaux importés maigres, tous ceux qui sont vendus maigres par des éleveurs de zones difficiles qui ne peuvent les finir, ainsi que tous les agneaux issus des élevages de traite, sevrés à 4 semaines environ.

(1) Etude publiée dans "Pâtre" n° 181 - Février 1971

(2) Il semble qu'il y ait un poids optimum d'abattage, au delà duquel le gain de poids obtenu coûte plus qu'il ne rapporte, et que ce gain se fasse au détriment de la qualité (l'agneau "prend du gras").

c) Antenais : Moutons de plus d'un an desfinés à la boucherie.
Ce type d'agneau est en forte régression au profit d'un type précoce (laiton).

d) Agnelets : Agneaux de 1 mois environ (5 à 8 kgs de carcasse),
issus des élevages de traite

e) Agneaux de Nîmes : Agneaux de 2 mois, 8 à 11 kgs de carcasse
souvent issus d'élevages laitiers, caractéristiques du Bas Languedoc

Les brebis de réforme seront classées en deux catégories selon
leur format (plus ou moins de 23 kgs).

Cette classification est sensiblement différente de celle qu'utilise
l'I.N.S.E.E. pour l'indice de prix. Elle a l'avantage d'être en rapport avec
la diversité des systèmes de production.

De 1966 à 1968, (tableau n° 28), le nombre d'agnelets abattus a
diminué de 30 %. En effet, nombreux sont les éleveurs et les négociants qui,
devant les prix élevés de la viande ovine, ont trouvé rentable d'engraisser ou
de faire engraisser ces agneaux sevrés précocement pour les amener à 14 - 15 kg
carcasse. Il n'a pas été possible de distinguer, en 1966, les agneaux de Nîmes
et les laitons légers. Il est probable que beaucoup d'agneaux de "Nîmes" sont
passés dans la catégorie des laitons légers.

Les agneaux agés ont beaucoup diminué entre 1966 et 1968 (20 % pour
les agneaux gris, 50 % pour les antenais), au profit des laitons légers. En
bref, toutes les catégories ont diminué sauf le laiton lourd, stable, bien
adapté aux systèmes qui le produisent et le laiton léger, qui fait un bon en avant
remarquable (+ 150 %). La production française est orientée vers un animal jeune,
à croissance rapide, relativement standardisé : 87 % des animaux produits pour
la boucherie en 1968 sont des agneaux gris ou des laitons et 66 % sont des laitons.
Encore les agneaux gris diminuent-ils au profit des laitons. Cette situation est
fort différente de celle de la production de viande bovine, très hétérogène, et
où le choix de tel ou tel type de production se fait en fonction, non de critères
purement zootechniques, mais de considérations spéculatives. Cette homogénéité
croissante des produits de l'élevage ovin devrait faciliter la réorganisation
des circuits de commercialisation.

La variation de la production finale à attendre de l'homogénéisation complète de la production peut être calculée grossièrement à partir des données du tableau n° 27 : 420 000 agnelets pourraient augmenter leur poids moyen de 6 à 14 kgs (laiton léger). On gagnerait ainsi 3 360 tonnes carcasse ; 190 000 agneaux de Nîmes passant de 10 à 14 kgs donnent 760 tonnes. En revanche 70 000 autenais passeraient de 21 à 17 kgs. Les agneaux gris, même s'ils sont désormais conduits intensivement en laitons de 3 - 4 mois, ne changeraient pas de poids. Nous aurions au total un peu moins de 4 000 t. de production supplémentaire.

2. - Les structures d'offre par régions

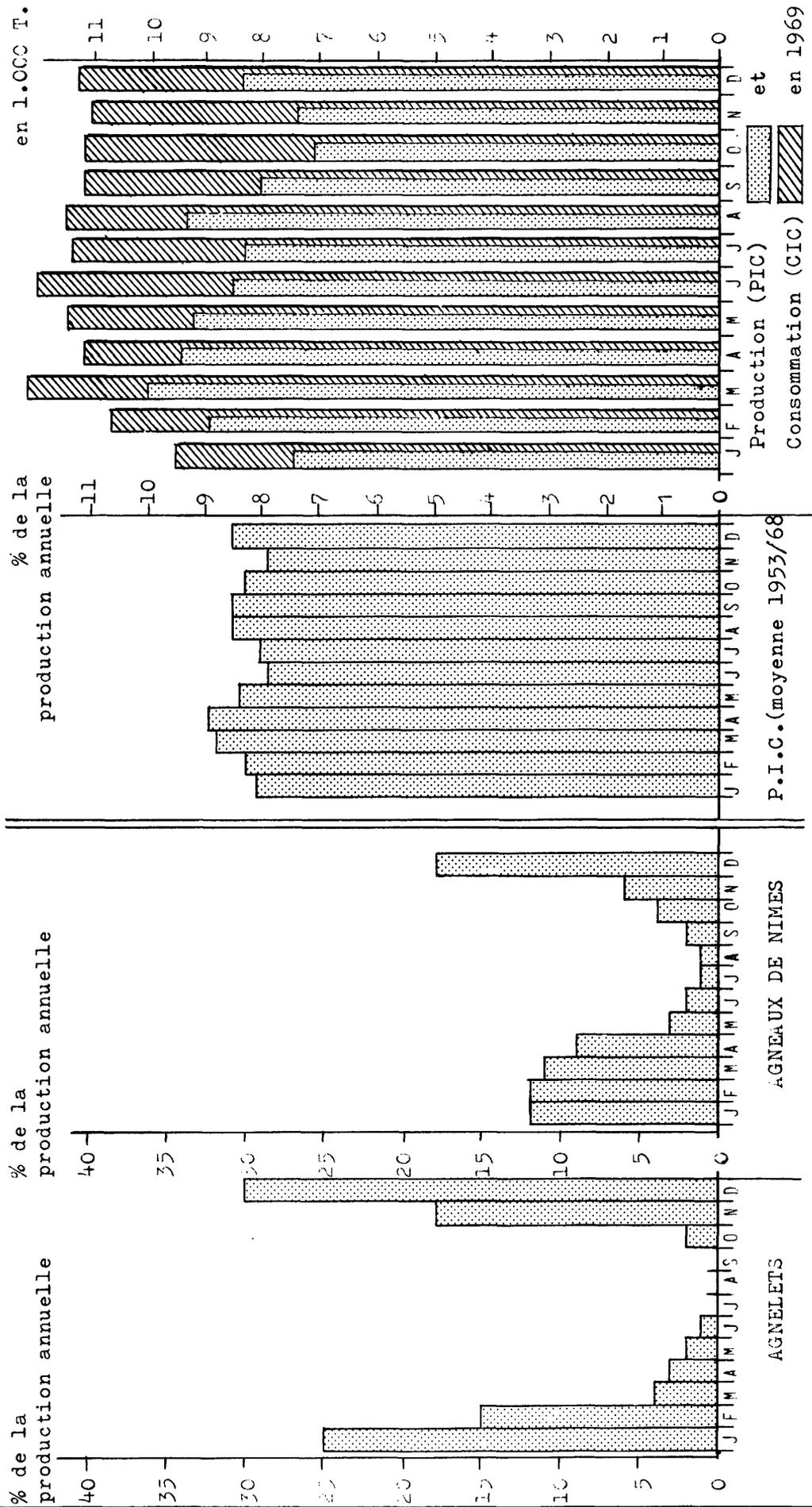
On dispose pour cela des estimations départementales de production de viande, faites par les services du Ministère de l'Agriculture, et des Statistiques d'abattages (cf. chapitre 1 - § A, 2 cartes I à V). Rappelons que les trois grandes zones de production sont le Sud-Est, le Centre-Sud et le Centre-Ouest.

Si la part du Sud-Est dans la production nationale a diminué de 1958 - 1968, en revanche celles du Centre-Sud et du Centre-Ouest sont augmentées considérablement (Tableau n° 2 carte II). Les types de produits sont, pour le Sud-Est, un agneau léger de 14 à 16 kg de carcasse ; pour le Centre-Sud soit un agneau plus léger (dit "de Nîmes") de 10 kgs de carcasse, soit un agneau de 16 - 17 kg ; pour le Centre Ouest, un agneau de 17 - 18 kg de carcasse.

Par ailleurs, une enquête de l'ITOVIC a permis de dégager, en 1968, la ventilation des types d'animaux définis, ci-dessus par région de programme (21 régions). Il s'agit des animaux finis dans ces régions, mais les animaux qui ont fait l'objet d'un transfert d'exploitants avant l'engraissement n'ont été imputés ni à la région d'élevage ni à la région d'engraissement. De plus, les antenais (à cause de leur nombre minime) et les animaux de réforme n'ont pas été repris dans le tableau n° 29. A la lecture de ce tableau, on constate que toutes les régions produisent de l'agneau gris et du laiton lourd.

Le laiton léger se rencontre dans les grandes zones de production ; sa place est prépondérante en Limousin, en Auvergne et Rhône-Alpes (60 %). Notons la grande diversité des produits en Aquitaine et Midi Pyrénées, qui recouvrent des systèmes ovins très différents (système de traite, élevage de montagne, élevage intensif de plaine). La région de Provence Côte d'Azur est aussi très diversifiée en raison des complémentarités des différents composants

VARIATIONS SAISONNIERES DE L'OFFRE PAR PRODUIT



CE-NG VI-E/5-7301.30

Graphique VIII

du système ovin du Sud Est.

Le découpage administratif ne correspondant pas du tout aux systèmes ovins homogènes définis ci-dessus, il faut confronter le tableau n° 29 au tableau n° 25 pour apprécier la structure régionale de l'offre.

3 - Types de produits et offre saisonnière

Nous avons vu que les types de produits que nous avons définis ne font pas intervenir le mode de conduite, par conséquent, les deux catégories de laitons pourront comporter selon la saison une part plus ou moins importante d'agneaux d'herbe ou de bergerie qui, eux, ont une production très saisonnée, par définition. Les agneaux gris sont en majorité, eux, des agneaux d'herbe : ils sont donc apportés sur le marché en automne (Octobre) et en Juin. Les agnelets et les agneaux de Nîmes liés à la production laitière ont une offre très saisonnée.

Toutefois, l'offre d'agnelet a de plus fortes variations saisonnières, car elle est liée à l'ouverture des laiteries. En revanche, l'agneau de Nîmes a des variations moins marquées, car c'est un agneau plus lourd (délais plus variables entre naissance et abattage) et aussi parce que ce type d'agneau est commercialisé autant par les éleveurs laitiers que non laitiers : la période de production est donc plus étalée dans l'année.

L'importance de ces deux types d'agneaux décroît très fortement et il est probable que la courbe de production de ces agneaux sera déplacée dans le temps de 2 mois environ (engraissement) et ira se fondre dans celle des laitons.

Le graphique VIII donne des estimations de la répartition de la production des agneaux de Nîmes et des agnelets, telle que nous avons pu la dégager des conversations avec les professionnels et de l'enquête que nous avons menée en Automne 1970, avec l'ITOVIC. Les autres types d'agneaux et les réformes étant dispersés sur tout le territoire et parmi un grand nombre de systèmes ovins, sont beaucoup plus difficiles à appréhender.

Il serait intéressant de connaître, par région et par type de produit les variations saisonnières de la production, de manière à déterminer les flux interrégionaux nécessaires à l'approvisionnement.

Au niveau national, cette étude serait d'une importance primordiale pour déterminer les dates où les importations seraient nécessaires pour combler le déficit, ainsi que les régions déficitaires. Dans le graphique VIII nous reproduisons, également, les variations mensuelles de la production indigène contrôlée (P.I.C.) telle que nous avons pu la calculer (moyenne sur 1953-1968 des rapports de la P.I.C. du mois à la moyenne mobile sur 12 mois). Le graphique VIII montre aussi pour l'année 1969, les variations mensuelles de la C.I.C. et de la P.I.C. On constate que si les variations mensuelles extrêmes sont assez élevées pour une année courante (écart maximum autour de la moyenne de 18 %), pour la moyenne des 15 années, elle ne dépasse pas 7 %. Il vaudrait mieux parler de variations conjoncturelles que de variations saisonnières. Néanmoins, on peut voir que la production française accuse une légère pointe en mars-avril et une autre encore plus légère en août-septembre (peut être est-elle due en grande partie aux animaux de réforme ?).

Quant à la consommation pour 1969, on retrouve les tendances déjà exposées : consommation à peu près égale toute l'année sauf deux pointes marquées à Pâques et Pentecôte et un creux important en janvier (mois où les achats des ménages sont traditionnellement réduits : le mouton est bien une viande de luxe).

L'offre de viande ovine se caractérise donc par un produit relativement bien standardisé (laiton de 14 à 17 kgs de carcasse, de 3 à 4 mois) qui peut être le fait de pratiquement tous les modes d'élevage. Les variations mensuelles de l'offre sont plus des variations conjoncturelles que saisonnières et sont globalement assez faibles (20 % au maximum autour de la moyenne) mais suffisent à déséquilibrer le marché. Au niveau régional, il est certain que nous trouverions de plus grandes variations saisonnières. Une politique d'organisation du marché, devra tenir compte de ces deux faits :

- offre relativement standardisée au niveau du type de produit, mais très hétérogène encore quant à la qualité (conformation - état d'engraissement varie énormément selon la région et l'époque de l'année).

- offre à variations saisonnières et conjoncturelles très marquées au niveau régional, assez estompées au niveau national, mais ne se reproduisant que très peu de la même manière d'une année sur l'autre.

TABLEAU N° 27
LES DIFFERENTS TYPES DE PRODUITS DE L'ELEVAGE
OVIN-VIANDE EN 1968

Dénomination	Caractéristique poids carcasse (kg)	Production (1000 têtes)	Production (tonnes)	% production en poids	Poids moyen des carcasses (Kg)
AGNELET	5 à 8	420	2.470	2,2	6
AGNEAU DE NIMES	8 à 11	190	1.850	1,7	10
LAITON LEGER	11 à 15	1.370	19.110	17,2	14
LAITON LOURD	15 à 19	1.930	32.850	29,5	17
AGNEAU GRIS	14 à 21	1.400	24.510	22,1	17,5
ANTENAIS	20 à 25	70	1.490	1,3	21
BREBIS DE REFORME LEGERE	moins de 23 kg	450	9.450	8,4	21
LOURDE	plus de 23 kg	680	17.380	15,4	26
BELIER DE REFORME		80	2.600	2,2	32,5
TOTAL		6.590	111.710	100,0	17,4

Source : Enquête ITOVIC

TABLEAU N° 28

EVOLUTION 1966-1968 DES DIFFERENTS TYPES D'AGNEAUX DANS LA PRODUCTION
DE VIANDE OVINE (ANIMAUX DE REFORME EXCLUS)

DENOMINATION	PRODUCTION (1.000 têtes)	
	1966	1968
AGNELET	600	420
AGNEAU DE NIMES + LAITON LEGER	600	1.560
LAITON LOURD	1.900	1.930
AGNEAU GRIS	1.700	1.400
ANTENAIS	150	70
TOTAL	4.950	5.380

Sources : Pour 1968 Enquête ITOVIC

Pour 1966 Calculs de l'auteur d'après diverses données (à \pm 100 000 têtes près)

TABLEAU N° 29

REPARTITION DE LA PRODUCTION DE VIANDE OVINE PAR TYPE DE PRODUIT
ET PAR REGION DE PROGRAMME (1000 têtes)

- 1968 -

	AGNELET	AGNEAU DE NIMES	LAITON LEGER	LAITON LOURD	AGNEAU GRIS	TOTAL
NORD				25	7	32
PICARDIE				91	18	109
REGION PARIS.				76	33	109
CENTRE				233	60	293
NORMANDIE (Hte et Basse)			6	62	60	128
BRETAGNE			2	19	16	37
PAYS DE LOIRE			16	78	53	147
POITOU CHARENTE			61	41	145	247
LIMOUSIN			298	57	131	486
AQUITAINE	170	26	43	68	45	352
MIDI PYRENEES	122	20	140	376	110	768
CHAMPAGNE				151	23	174
ALSACE LORRAINE				66	32	98
FRANCHE COMTE				39	9	48
BOURGOGNE			28	201	110	339
AUVERGNE			228	77	85	390
RHONE ALPES			242	74	88	404
LANGUEDOC	31	95	98	-	67	291
PROVENCE COTE D'AZUR	98	44	207	192	189	730
TOTAL	421	185	1369	1926	1281	5182

B - STRUCTURE DE L'INDUSTRIE D'ABATTAGE

Nous séparerons l'étude des abattoirs publics et des abattoirs industriels (privés ou coopératifs).

a) Abattoirs industriels

D'après les statistiques de la Direction des Services Vétérinaires, on peut dénombrer, en 1970, 16 établissements abattant plus de 50 tonnes (viande nette) d'ovins, soit environ 3.000 têtes. En deçà de ce chiffre, on ne peut pas parler d'industrie d'abattage. Ces 16 unités abattent 7.400 tonnes d'ovins et la répartition des abattages par taille d'abattoir est la suivante en 1968 et 1970 :

1970						
Taille de l'abattoir (en tonnes)	- 50	50 à 100	100 à 500	500 à 1000	+ 1000	TOTAL
Nombre d'unités par classe	-	3	7	4	2	
Tonnage d'ovins abattus	2116	254	1830	2850	2470	9520
% de chaque classe	22,3	2,7	19,2	29,9	25,9	100,0

1968						
Taille de l'abattoir (en tonnes)	- 50	50 à 100	100 à 500	500 à 1000	+ 1000	TOTAL
Nombre d'unités par classe	-	6	3	5	1	
Tonnage d'ovins abattus	1520	520	564	3622	1474	7700
% de chaque classe	19,7	6,8	7,3	47,0	19,2	100

On constate que de 1968 à 1970, le nombre des unités abattant plus de 100 tonnes est passé de 9 à 13. Ceux de la classe 50-100 en 1968 sont passés au-dessus de 100 tonnes. Le tonnage total des abattoirs industriels de plus de 100 tonnes est passé de 5.630 à 7.150, soit une augmentation de près de 30%. Par contre, le tonnage abattu par l'ensemble des abattoirs industriels a moins augmenté (7700 à 9.500 tonnes).

Spécialisation des abattoirs industriels. Les circuits de commercialisation des ovins sont souvent les mêmes que ceux des bovins. Il en ressort que peu d'agents sont spécialisés, et ceci est particulièrement vrai au niveau de l'abattage qui nécessite d'assez lourdes immobilisations financières. Sur 16 abattoirs, 6 seulement font plus de 80 % de leur tonnage en ovin, qui est alors leur activité principale. Chez tous les autres, l'ovin représente moins de 10 % du tonnage total. Sur les 6 abattoirs spécialisés, 5 sont localisés dans le Sud Est de la France (Drôme et hautes Alpes), le sixième dans la région de Nantes.

Nous sommes donc en présence d'une certaine concentration, qu'on peut expliquer par les faibles marges laissées par le marché à l'abatteur d'ovin en tant que tel (le prix de marché du Kg de carcasse est souvent supérieur à l'entrée qu'à la sortie de l'abattoir). L'abatteur est donc obligé d'utiliser au maximum la capacité de sa chaîne d'ovins, puisque les coups fixes sont prépondérants.

Notons que les deux abattoirs les plus importants (plus de 1000 t.) situés en zone de forte production, sont spécialisés en ovins. Ils abattent, cependant, chacun moins de 100 000 têtes par an, ce qui pour un abattoir assez moderne, correspond à une grande sous utilisation.

b) Les abattoirs publics.

Ces abattoirs sont beaucoup plus nombreux (302 unités de plus de 50 tonnes en 1970). Aucun n'est spécialisé en mouton. Il peut, cependant, y avoir une chaîne ovins fonctionnant en permanence dans les gros abattoirs et dans les régions où la production animale principale est le mouton (Sud Est de la France).

La répartition des tonnages abattus par taille d'abattoirs publics est la suivante en 1968 et 1970 (Source : D.S.V.)

1970

taille de l'abattoir (tonnes)	- 50	50 à 100	100 à 500	500 à 1000	1000 à 2000	+ 2000	TOTAL
Nombre d'unités par classe	-	128	129	28	14	3	-
Tonnage abattu	9800	9200	28700	17600	19400	9600	94200
%	10,3	9,8	30,5	18,7	20,5	10,2	100

1968

Taille de l'abattoir	- 50	50 à 100	100 à 500	500 à 1000	1000 à 2000	+ 2000	Total
Nombre d'abattoirs	-	124	141	20	10	2	-
Tonnage abattu	12600	8400	30700	13000	12900	8900	86500
%	14,6	9,7	35,5	15,0	14,9	10,3	100

On constate que ces abattoirs sont de taille moindre que les abattoirs industriels, puisque seulement 50 % des abattages se fait dans des unités de plus de 500 t (contre 66 % pour les abattoirs industriels). En revanche, si la concentration se fait plutôt dans les abattoirs industriels de taille moyenne (100 à 500 t) on note une forte concentration dans les abattoirs publics de plus de 500 t (qui passent entre 1968 et 1970 de 40,2 % des abattages à 49,5 %). Ceci surtout à cause de la Villette (abattoir public de Paris) qui passe, lui, de 6 400 à 2 800 t et qui perd ainsi la première place au profit de l'abattoir de Sisteron, qui lui, passe de 2 500 t à 4 400 t entre 1968 et 1970.

Ceci n'est que l'illustration la plus flagrante, d'un phénomène qui tend à se généraliser. Il y a concentration de l'abattage dans les plus grands abattoirs de zones de production, ce qui entraîne un développement de circuits de viandes foraines. Mais cela ne signifie pas une diminution des transports en vifs, car il y a de forts échanges entre différentes zones de production. Les abatteurs industriels surtout, vont chercher des animaux loin de leur abattoir, en période creuse pour tenter d'assurer le maximum de plein emploi à leur équipement et à leur main d'oeuvre.

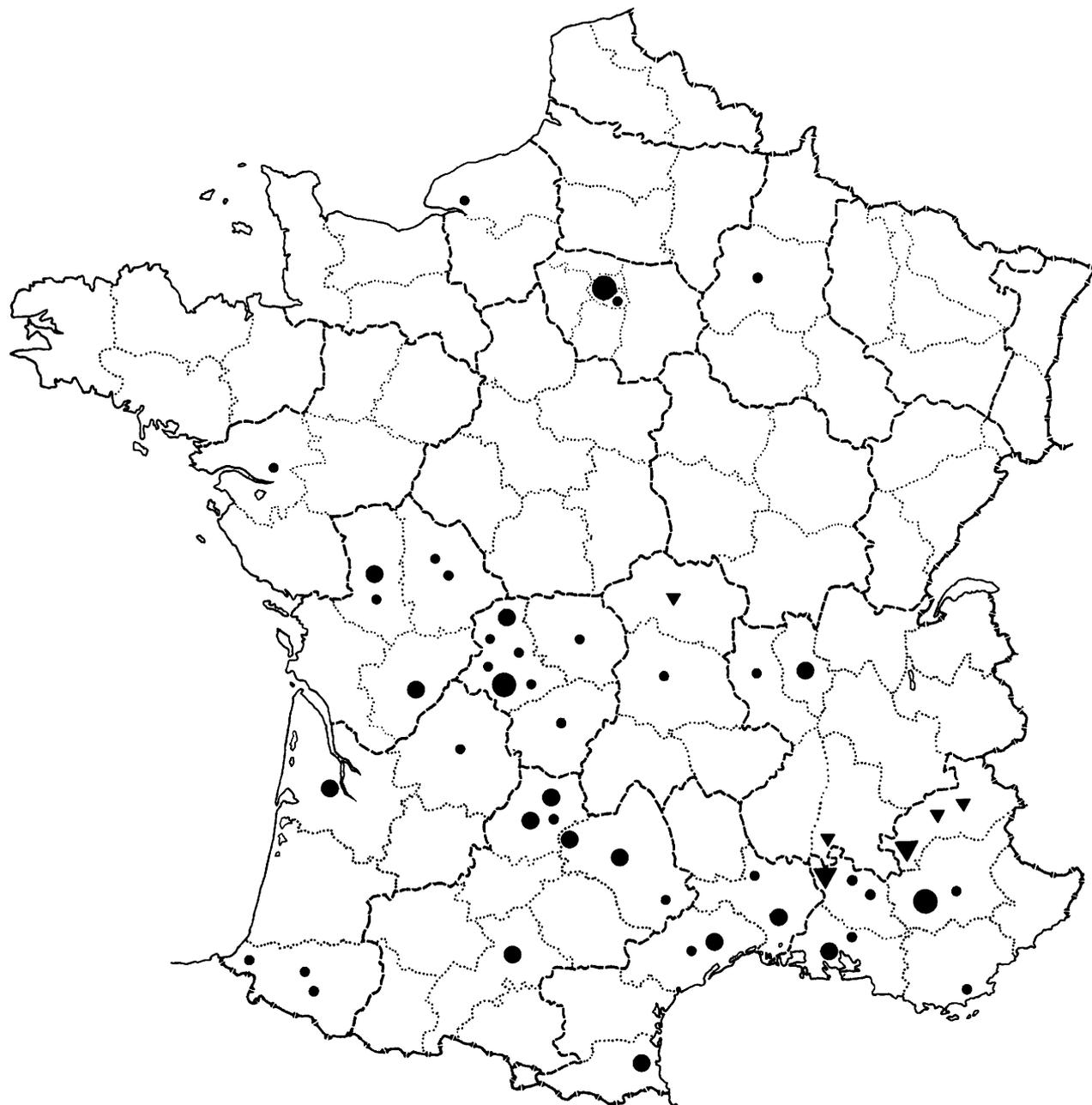
Par ailleurs, le plan National des abattoirs, qui commence à entrer en application, limitera le nombre des abattoirs publics à 420 (contre environ 1 500 en 1970) et celui des abattoirs privés à 140.

Peu d'abattoirs privés seront donc fermés, mais les deux tiers des abattoirs publics le seront, ce qui va accélérer la concentration des abattages.

c) Les tueries particulières

Ce sont des bouchers, qui tuent les animaux chez eux. Leurs autorisations, sont progressivement supprimées et auront totalement disparu en 1972. En 1970, ils ont encore abattu 8 000 tonnes de viande, soit autant que les abattoirs industriels.

LES ABATTOIRS TRAITANT PLUS DE 500 TONNES D'OVINS EN 1970



Abattoirs publics

- 500 à 1.000 T
- 1.000 à 2.000 T
- plus de 2.000 T

Abattoirs industriels

- ▼ 500 à 1.000 T
- ▼ 1.000 à 2.000 T

CE-DG VI-E/5-7301.16

Carte VII

Pour 1968 et 1970, on a la répartition suivante des abattages contrôlés (en 1 000 t.).

	Ab. publics	Ab. industriels	tueries particulières	TOTAL
1968	86,5	7,7	12,3	106,5
1970	94,2	9,5	6,0	109,8

On voit que la fermeture des tueries particulières profite seulement aux abattoirs publics, qui sont répartis sur l'ensemble du territoire national.

C - STRUCTURE DE LA DISTRIBUTION

L'INSEE a analysé les achats des ménages, répartis selon la forme juridique du magasin, et la forme de la vente. Ces statistiques ne comprennent pas la consommation en collectivités (cantines, restaurants etc...) qui est difficile à appréhender par produit.

1) Les achats à la ferme, directement auprès du producteur s'élèvent en 1969 à 1300 tonnes, soit 1% des achats des ménages. Quant à l'autoconsommation elle représente en 1969 moins de 1 % de la consommation.

2) La majorité des achats des ménages, se fait dans deux catégories de formes de magasins :

a) - Vente traditionnelle, effectuée par un magasin spécialisé (boucher) ou non (alimentation générale), lequel magasin peut être indépendant ou intégré (chaîne succursaliste, coopérative de boucher, rayon dans un grand magasin).

Le commerce de forme traditionnelle représente en 1969, 87 % des achats des ménages en viandes ovines et 88 % des viandes bovines.

D'après les estimations de certains chercheurs (1) cette part devrait tomber à environ 75 % en 1975 (65 % de la consommation, compte tenu de la consommation en collectivités).

(1) H.DULEY et D. BEAUDOIN, Laboratoire de Recherches sur l'Economie des IAA-Massy

On peut distinguer dans ces boucheries traditionnelles deux groupes différents.

- Les bouchers ruraux et des petites villes

Ils s'approvisionnent directement en vif auprès des éleveurs, des marchands de bestiaux, ou dans les foires ; abattent directement chez eux (tueries particulières : elles vont être interdites sous peu) ou dans de petits abattoirs publics. Ils réalisent environ 30 % des ventes. L'avenir de ces boucheries est fortement lié à la démographie de leur environnement. Leur perspective à long terme est soit de disparaître, soit de s'intégrer à la catégorie suivante.

- Les boucheries urbaines

Réalisant environ 60 % des ventes aux ménages, elles sont situées dans les grands centres de consommation. Elles s'approvisionnent auprès des bouchers en gros ou des commissionnaires en viandes foraines ou, de plus en plus, à des expéditeurs en zone de production. Il semble que ces boucheries, face à une concurrence accrue de la part des grandes surfaces, et à une pression de plus en plus grande de la part de leur amont, où les interlocuteurs sont de plus en plus importants, ne soient pas en mesure de s'approvisionner correctement et tendent soit à se grouper (coopérative de bouchers pour l'approvisionnement et éventuellement pour la gérance) soit à être intégrés par la boucherie en gros.

b - Vente en libre service dans les "grandes surfaces"
(super-marchés, libre service). Ce mode de vente prend un essor considérable même pour les viandes (2). Après avoir pratiqué une politique de bas prix (-ce qui impliquait une qualité médiocre et irrégulière), les grandes surfaces s'orientent maintenant vers une politique visant à proposer à la clientèle une qualité très régulière et très bonne.

En effet, leur rayon de viande connaît des difficultés pour deux séries de raisons. La première a trait à la demande, qui surtout pour la viande ovine recherche avant tout la qualité et préfère s'adresser au "spécialiste" boucher traditionnel. Le prix proposé par les magasins de grande surface doit être assez sensiblement inférieur et la qualité assez bonne pour que les clients consentent

(2) 4 % des achats des ménages en 1965, 7 % en 1967, 12 % en 1969. Rappelons qu'en France, 25 % seulement des ventes alimentaires se font en libre service contre 85 % aux U.S.A. et 97 % aux Pays Bas.

à abandonner "leur boucher". La deuxième série de difficultés tient à l'approvisionnement. La firme de distribution moderne cherche à réguler son approvisionnement, chose très difficile dans un marché traditionnel où les agents sont peu importants, ont des apports irréguliers en qualité et variables dans le temps. Ces firmes recherchent donc des liaisons contractuelles assez serrées avec des abattoirs industriels, pour une fourniture de carcasses ou même de pièces de découpe (gigots, carrés de côtes) ou encore de parts individuelles préemballées. Certaines firmes cherchent par contre à racheter ou à créer leur propre chaîne d'abattage, de découpe et de préemballage (cette dernière voie est le fait de firmes disposant d'un cash-flow important). De plus, ces firmes, grâce à leur grande assise financière et à la puissance de leur organisation sont très aptes à s'adresser à l'importation, si celle-ci doit leur fournir des avantages sérieux de prix sans trop nuire à la qualité.

Les tableaux n° 30 et 31 sont tirés de tableaux de l'INSEE portant sur les achats des ménages en 1967 et 1969. Nous en avons déduit (tableau n° 32) une ventilation plus contractée pour pouvoir comparer ces deux années. La rubrique "bouchers" comprend les achats des ménages chez un boucher traditionnel, sur un marché, et les ventes ambulantes des bouchers (que nous avons dû estimer nous-mêmes et rajouter pour 1967). La rubrique "formes modernes" comprend pour 1967 les magasins d'alimentation succursalistes en libre service, les grands magasins et les super-marchés ; pour 1969, elle comprend les formes B et C des catégories 3,4,5 et 6.

Les bouchers traditionnels ont donc vu leur part du marché décroître de 6 points entre 1967 et 1969, alors que les formes modernes croissaient de 8 points, au détriment de toutes les autres formes.

TABLEAU N° 30

REPARTITION DES ACHATS DE VIANDE OVINE SELON LA FORME
DU MAGASIN EN 1969 - quantité en 1.000 t.

	A rotir A griller		A braiser A bouillir		Total		Répartition des cat. 3-4-5-6 selon la forme de vente (*)	%
	1.000 t.	%	1.000 t.	%	1.000 t.	%		
1 - Marché	11,27	10,5	0,97	13,2	12,24	10,8	3 - A	2,4
2 - Boucher	78,48	73,3	4,78	64,5	83,26	73,0	B	10,1
3 - Commerçant indépen- dant - Alimentation générale	3,70	3,5	0,80	10,8	4,50	3,9	C D	9,2 7,0
4 - Magasins d'alimenta- tion à succursales	4,30	4,0	0,38	5,2	4,68	4,1	4 - A B C D	5,0 21,4 3,4 0,2
5 - Coopératives de consommation	0,60	0,6	0,06	0,8	0,66	0,6		
6 - Grands magasins et Magasins populaires	5,56	5,2	0,23	3,1	5,79	5,1	5 - A B C D	0,3 1,9 2,1 0
7 - Grossiste et Maga- sins d'entreprise	0,30	0,3	0,04	0,6	0,34	0,3		
8 - Achats à la ferme	1,27	1,2	0,04	0,6	1,31	1,1		
9 - Autres	1,14	1,4	0,09	1,2	1,23	1,1	6 - A B C D	0 26,9 10,1 0
TOTAL	106,62	100	7,39	100	114,01	100		100

Source : INSEE

- (*) A = Magasin de type traditionnel
B = Super Marché
C = Autre libre-service
D = Vente Ambulante

TABLEAU N° 31

REPARTITION DES ACHATS DE VIANDE OVINE SELON LA

FORME DU MAGASIN EN 1967

quantité en 1000 t.

1967

	VOLUME	%
1 - Marché	8,6	7,1
2 - Boucher	92,1	76,1
3 - Magasin d'Alimentation Succursaliste vente traditionnelle	1,8	1,4
4 - M.A.S. vente en libre service	2,3	1,9
5 - Grand Magasin Super Marché	4,4	3,6
6 - Vente ambulante	8,8	7,3
7 - Autres	3,2	2,6
TOTAL	121,2	100,0

Source : INSEE

TABLEAU N° 32

REPARTITION CONTRACTEE DES ACHATS DES MENAGES SELON LA

FORME DE VENTE EN 1967, 1969, ET ESSAI DE PREVISION

APPROXIMATIVE POUR 1975 (en % des achats des ménages)

	1967	1969	1975
Boucher	90	84	75
Forme Moderne	5	13	25
Autre	5	3	
	100	100	100

Source : INSEE et estimations du laboratoire INRA de Massy

Le tableau n° 30 nous permet de voir s'il y a une différenciation par qualité selon la forme de distribution.

En 1969, les bouchers traditionnels écoulent 83,8 % des morceaux nobles et 77,7 % des bas morceaux alors que les autres formes de commerce (dont 85 % sont en forme moderne) écoulent 13,3 % des morceaux nobles et 19 % des bas morceaux. Il semble se dégager que les formes modernes vendent plutôt des bas morceaux. Encore faudrait-il savoir exactement comment est faite la distinction de l'INSEE entre morceaux "à bouillir, à braiser" et morceaux "à rotir, à griller". En fait, dans la majorité des cas, le détaillant achète une carcasse entière et est donc obligé de vendre tous les morceaux. S'agit-il alors d'une différence de prix entre les deux formes de magasin, ou bien d'une différence de qualité de carcasses commercialisées, obligeant à vendre une plus grande proportion de bas morceaux ?

Il semble d'ailleurs que les grandes firmes s'orientent vers une politique de qualité, et que cette différenciation va s'amenuiser, ainsi que l'indique le fait que la part des formes modernes était en 1967 plus forte en bovin qu'en ovin (respectivement 7,3 % et 5,5 %) et que cette différenciation est renversée en 1969 (13 % des ovins et 11,8 % des bovins sont commercialisés par les formes modernes).

Ainsi les formes modernes de distribution vont prendre en France un essor considérable dans les toutes prochaines années, occupant très bientôt une part non négligeable du marché. Toutefois, à moyen terme (1975 - 80) les bouchers traditionnels devraient encore écouler la majeure partie des viandes (65 à 75 %). Mais les grandes firmes de distribution pèseront d'un poids très fort sur le marché, du fait de leur grand pouvoir de négociation, et imposeront une concurrence sérieuse aux petits bouchers traditionnels.

III - La consommation collective

Selon les travaux récents (1) fondés sur des enquêtes de l'INSEE et des estimations professionnelles, environ 10 % des repas (3500 millions de repas) ont été pris dans des collectivités en 1969. Ces collectivités regroupent principalement :

(1) M. GIFFARD (1971) Omnium d'économie Agro alimentaire au CERDIA - 91 MASSY

- Les restaurants commerciaux
- Les cantines d'entreprise
- Les établissements d'enseignement

ainsi que les hopitaux, l'armée, les couvents, les prisons etc...

Ces collectivités ont consommé 11 % de la valeur au prix de gros des produits alimentaires consommés en France en 1969 (boissons exclues).

Quant à la consommation de viandes de boucherie par les collectivités : environ 11 % du tonnage toute viande consommée en France. Mais la viande de mouton a un pourcentage beaucoup plus faible : environ 6 %. Ceci confirme encore le caractère de luxe de la viande ovine, consommée surtout "en famille" surtout à l'occasion de fêtes.

Il est difficile d'appréhender la part relative de chaque produit dans les différentes formes de collectivités. Il est probable que les restaurants commerciaux (25 % des repas pris en collectivité) commercialisent une part de mouton beaucoup plus importante que le reste des collectivités. En effet les établissements d'enseignement (25 % des collectivités) et les hopitaux (10 %) n'en consomment pratiquement pas.

On voit que les collectivités ne représentent pas un marché attractif pour le mouton, le principal obstacle étant sans doute le prix. Toutefois le développement de certaines formes de restauration de luxe ou de loisirs pourrait dans une certaine mesure constituer un débouché non négligeable pour une viande de qualité.

En 1975, selon ces prévisions, la part des collectivités devrait passer à 20 % de la consommation globale de viande, et sans doute à 10 à 15% pour le mouton, compte tenu des remarques précédentes. Les très bas morceaux iront moins vers les collectivités que vers la fabrication (saucisses, couscous etc...) qui insignifiante maintenant, pourrait prendre une certaine expansion.

D - CONFRONTATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

1 - La confrontation production-abattage

Il faut d'abord noter que cette confrontation n'est pas toujours directe. En effet, quand l'abattage a lieu dans les grands centres de consommation éloignés des zones de production, le producteur ne vend pas toujours directement sa marchandise à l'organisme abatteur. Néanmoins, les unités d'abattage ont tendance à se déplacer vers les zones de production et le circuit vif tend donc à se raccourcir.

On est donc en présence de 2 modes de confrontation ;

a - Une confrontation directe à la ferme ou, rarement, au marché, entre l'acheteur - abatteur et l'éleveur.

b - Une confrontation indirecte avec un ou plusieurs intermédiaires les animaux faisant un long trajet en vif.

Rares sont les régions où l'éleveur passe sur un marché pour commercialiser ses agneaux. Il les vend le plus souvent à la ferme, soit à un abatteur, soit à un courtier qui ira les placer, lui, sur un marché d'animaux vivants.

La confrontation directe (a), qui prend de l'extension (sans qu'on puisse donner de chiffres) peut impliquer des contacts plus ou moins étroits entre les parties, allant simplement du passage du commerçant chez l'éleveur si celui-ci téléphone, jusqu'au contrat de production, comportant des engagements réciproques (fournitures d'aliment, de produits sanitaires, de reproducteur, avec en contrepartie production planifiée en quantité et dans le temps).

La confrontation indirecte (b) est le fait des négociants en vif, qui achètent soit chez l'éleveur, soit sur des marchés et transportent les animaux d'un marché à l'autre. Ces types de circuits remplissent une fonction indispensable de régulation interrégionale des apports, puisqu'aussi bien chaque région a des époques de production différentes et que les circuits de type (a) qui ont besoin de la plus grande stabilité possible dans leur flux, ne pourraient éponger ni les grosses "pointes" ni les gros "creux" de production.

Les coopératives d'éleveurs

Elles commercialisent sans doute moins de 10 % de la production. Leur importance numérique est donc limitée. Agissant le plus souvent dans le cadre de coopératives polyvalentes (approvisionnement, céréales) elles ont peu d'action au niveau de l'organisation de la production. Elles agissent donc comme des négociants traditionnels. Essayant de maîtriser l'ensemble de la filière (du producteur au boucher détaillant), contraintes donc d'investir assez lourdement et de brasser un gros volume de viande, leur grand souci est de se placer mieux que les concurrents, sur un marché où les marges sont faibles et dont le comportement, à caractère fortement "boursier", impose une très grande expérience de la part des agents, et une très grande souplesse de l'appareil commercial.

Néanmoins, grâce à leur effort de rationalisation des circuits, et, plus récemment, de la production (dans le cadre des groupements de Producteurs et du "Plan de Relance") certaines d'entre elles pourraient être l'embryon des grandes firmes-viande des prochaines années.

Les groupements de producteurs

Créés par les lois cadres et décrets de 1960 et 1962, ils ne se sont développés que récemment (1969-1970) dans le secteur ovin. Leur but était de relancer la production et d'organiser la mise en marché ; beaucoup d'entre eux ne sont en fait que la section "ovine" d'une coopérative polyvalente. La mise en marché a donc lieu dans le cadre de ces coopératives et leur seul effet, ici, a été un impact au niveau d'un meilleur encadrement technique de la production. Mais certains se créèrent ex-nihilo et ont instauré une mise en marché originale : le groupement regroupe les animaux de ses adhérents, et les livre vifs à un négociant privé (le plus souvent un abatteur expéditeur). Les dates de saillie et d'agnelage étant connues, l'acheteur sait plusieurs mois à l'avance combien d'agneaux on lui fournira. En général, les apports sont assez réguliers et le groupement fait par ailleurs un effort pour étaler le plus possible sa production. En contrepartie, il y a souvent un accord avec le ou les acheteurs, qui garantit une "fourchette" de prix tout au long de l'année, ce qui contribue à réduire, autant pour lui que pour les producteurs groupés, les aléas commerciaux. Ces groupements de producteurs regrouperaient environ 5 % de la production (prévisions fin 1971 : 10 %). Mais une bonne partie des coopératives est comprise dans ces 5 %.

Les négociants privés

Il existe tous les types de négociants, à ce niveau, depuis le petit boucher de campagne, qui achète, tue, découpe, et vend au détail, depuis le courtier en vif, qui regroupe des agneaux chaque semaine, jusqu'aux grandes firmes qui intègrent, elles aussi, toute la filière. La plupart d'ailleurs traitent aussi les viandes bovines, de manière à offrir à leurs clients, chaque semaine, tout l'assortiment de viandes.

Ces négociants peuvent conclure les contrats plus ou moins serrés avec la production, mais c'est assez rare et lorsqu'ils le font c'est dans une optique très archaïque (conventions orales) lorsque le négociant est en situation de quasi-monopole vis-à-vis des éleveurs de son rayon.

Les marchés d'animaux vivants

Une analyse précise et détaillée des marchés demanderait une étude très longue. En effet, les cotations publiées sont très douteuses en particulier parcequ'elles ne reflètent qu'une moyenne du marché et ne révèlent pas la réalité des transactions qui peuvent être très variées le même jour sur un même marché.

Par ailleurs, les fluctuations enregistrées par les cotations sur ces marchés amplifient exagérément les cours pratiqués par les achats en direct qui, ne l'oublions pas, tendent à devenir la règle générale. Ainsi il suffit, sur un marché, qu'il y ait ce jour là, un tout petit peu moins d'apports que prévu, ou un acheteur qui a besoin de marchandise à tout prix, pour que les prix montent en flèche : cela signifie pas que les prix payés à tous les éleveurs de la région aient monté cette semaine là.

Toutefois, les marchés assurent un rôle de régulateur quantitatif dans le temps : les agents de la filière à flux régulier peuvent, selon le cas, y écouler leur surplus d'approvisionnement ou y trouver un complément d'approvisionnement. De plus, ces marchés vifs constituent une grande plaque tournante de redistribution d'animaux (1). En troisième lieu, ils sont pour l'instant le seul lieu où des cours puissent être constatés (avec beaucoup de précautions).

(1) En effet, les principaux acheteurs sont soit des négociants en vif qui vendent à des bouchers en gros des grandes villes, soit des expéditeurs venant d'autres régions de production aux époques où leur région ne leur fournit pas assez de marchandise.

Les prix à la production

L'éleveur peut vendre ses agneaux à la pièce, au kg vif, ou au kg de carcasse à peser, avec ou sans tête et fressure (dans ce cas il ne reçoit que très rarement le prix de la peau).

Par ailleurs, les seules cotations existantes sont celles des marchés vifs et elles appellent beaucoup de réserves. Les variations de ces cours sur une seule année ne donneraient pas beaucoup d'indications car il serait impossible de distinguer la variation saisonnière de la variation tendancielle. Notons seulement qu'en gros les prix sont au plus bas en Septembre, Octobre, Novembre, qu'ils accusent une forte hausse fin Décembre, hausse qui se maintient jusqu'en Février ; les prix redescendent ensuite jusqu'en Août avec une petite hausse au moment des fêtes de Pâques. A remarquer que les fluctuations sur la qualité extra connaissent des amplitudes beaucoup plus fortes que sur la qualité 1ère.

Ces cotations sur les différents marchés vifs seraient difficiles à agglomérer compte tenu des différences régionales de la demande (dans le temps et en qualité). C'est pourquoi, les services de L'ITOVIC et de l'INRA ont mis au point une classification objective des carcasses fondée sur trois critères principaux : le poids, l'état d'engraissement et la conformation. Cette grille ne comporte aucun critère de hiérarchie dans l'appréciation, et pourra donc servir dans les abattoirs de régions très différentes pour caractériser les différents types de carcasse mis en marché. La mise au point et les essais de la grille ont eu lieu au cours de 1970 et un relevé de cotation "entrée abattoir" aura lieu à titre d'expérimentation sur une dizaine de grandes places en France au cours de l'année 1971. Cette cotation rendra donc compte du prix payé par kg de carcasse rendu à l'abattoir pour un animal vivant. La valorisation du 5ème quartier (peau et fressure) appartenant en général à l'abatteur, ce prix est donc supposé réparti sur l'ensemble de la carcasse. Cette cotation, si elle peut être étendue aux abattoirs les plus importants, pourra rendre compte beaucoup plus fidèlement qu'actuellement des prix payés au producteur.

Mais pour le moment, il reste que le marché de Paris la Villette, bien que représentant une très faible quantité de marchandise, est la source où tous les professionnels puisent leur information et souvent encore des marchés se concluent sur la base des cours de la Villette, soit en suivant exactement ses fluctuations, soit en révisant leurs accords si les cours de la Villette varient dans de trop fortes proportions.

2 - Le Marché de la viande ovine

Du chapitre I (§ B : la consommation) ainsi que d'une étude réalisée au CERDIA (1) il ressort que nous avons en France un gros pôle de consommation, l'agglomération parisienne, qui absorbe environ 30 % de la consommation française. Les autres gros marchés de consommation sont les agglomérations de Marseille, Bordeaux, Lille et Lyon. Viennent ensuite les grandes villes du Sud et les régions touristiques (Côte d'Azur). Le reste de la consommation est très épars et peu dense.

Nous pouvons donc déjà envisager deux types de circuits :

- les circuits approvisionnant la consommation rurale et des petites villes,
- les circuits approvisionnant les grands centres de consommation.

Le premier circuit se compose surtout :

+ en zone de forte production : de bouchers ou de petits négociants qui collectent des agneaux, les abattent et les vendent localement à des bouchers.

+ en zone de faible production : de petits chevillards qui reçoivent les agneaux (le plus souvent en carcasse) d'expéditeurs des zones de production.

Quant aux grands centres de consommation, ils sont approvisionnés de plus en plus en carcasse (circuit forain). L'approvisionnement en vif se fait sur les marchés vifs de ces grands centres par des négociants, ou le plus souvent, par des commissionnaires, chargés de vendre la viande aux bouchers en gros ou détaillants. De plus en plus se développe un circuit direct où l'expéditeur livre régulièrement à un certain nombre de bouchers en gros, ou de centrales d'achats de grands magasins. Ces firmes de boucherie en gros ont en fait peu de liens avec la production. Ce sont surtout les expéditeurs travaillant en zone de production qui en ont et s'ils possèdent leurs propres postes de vente dans les marchés de consommation, ces postes ont toujours une certaine autonomie par rapport à la partie de la firme située à l'amont (par exemple achat de viandes foraines indigènes ou d'importation).

(1) J.P. BOUTONNET : la structure du marché des viandes ovines en France.
CERDIA - MASSY - 1971

Les importations, qui se font surtout en carcasses, se font surtout au niveau des grandes firmes de boucherie en gros des grands centres de consommation, par l'intermédiaire ou non de firmes d'import-export spécialisées.

Les prix au stade du commerce de gros sont saisissables seulement au niveau des Halles de Paris.

A titre d'exemple voici les cours pratiqués lors de la semaine du 16 au 21 Novembre 1970 à Paris :

	EXTRA	IERE
MARCHE VIF VILLETTE (kg net sur pied)	12,20 F	9,70 F
HALLES CENTRALES	10,50 F	9,80 F

Cette semaine là, les frontières étaient fermées aux importations en provenance des pays tiers. Les semaines où les importations sont autorisées la 1ère qualité est plus chère à la Villette qu'aux Halles centrales.

En effet, les Halles Centrales sont un des marchés de gros où les prix sont les plus bas (sauf en qualité extra) en raison de la forte pression exercée par les viandes importées.

De toutes façons, la règle générale est que le prix payé au kg net sur pied est sensiblement le même que le prix de vente de la carcasse (il est même parfois supérieur). On comprend alors la fragilité des entreprises d'abattage spécialisées qui n'ont pour fonctionnement que la valorisation du 5ème quartier (peau et abats). On comprend aussi que les firmes les plus solides sont celles qui travaillent sur une grosse quantité avec de faibles immobilisations ou bien celles pour lesquelles le mouton n'est qu'une activité annexe.

Au stade du détail, les prix sont variables selon les régions et même selon les magasins. A noter que les prix les plus élevés se pratiquent en région parisienne (sur la qualité extra) et dans l'ouest où la consommation est très faible (0,4 kg/habitant en 1968). Voici ci-dessous les prix moyens au détail pratiqués dans les 8 grandes régions en 1968 (d'après une étude de l'INSEE) :

	Consommation per capita (kg)	Prix moyen au détail (F/kg)
REGION PARISIENNE	2,9	16,50
BASSIN DE PARIS	1,2	14,20
NORD	1,3	14,50
EST	0,7	14,20
OUEST	0,4	24,00
SUD OUEST	2,1	14,40
CENTRE EST	1,7	15,60
MEDITERRANEE	4,2	15,30
FRANCE ENTIERE	1,8	16,20

Ces prix étant des prix moyens, il faudrait apprécier la hiérarchie des différents morceaux qui est variable selon la région et l'époque de l'année. On voit que ces prix au détail n'accusent pas une très forte marge par rapport au prix du kg net sur pied à la production signalé par l'INSEE en 1968 = 10,60 F. Compte tenu du fait qu'entre la carcasse et les pièces au détail, il y a environ 5 à 10 % de pertes, on voit que la part de la transformation et du commerce dans le prix payé par le consommateur ne dépasse pas 30 %.

Les viandes importées (obligatoirement à une température supérieure à 0° C) ont bien sûr une décôte importante, de l'ordre de 30 % par rapport aux viandes indigènes. Toutefois, selon la qualité et le type de circuit, cette décôte se transmet plus ou moins loin vers l'aval. Elle n'atteint que rarement le stade du boucher détaillant. A noter que les magasins de grande surface ou certaines grosses boucheries de très grandes agglomérations achètent des carcasses directement aux importateurs et répercutent une partie de la différence de prix sur le consommateur. Ces boucheries vendent proportionnellement plus de viandes ovines que les boucheries traditionnelles, mais cela signifie-t-il qu'une baisse de prix entraînerait une forte hausse de consommation ?

Il semble plutôt, compte tenu de ce qu'on sait sur l'élasticité de la demande par rapport aux prix (cf. chapitre I - § B), que les consommateurs viennent de préférence dans ces magasins pour acheter du mouton à un prix attractif.

Les importations de viande congelée sont théoriquement interdites. Toutefois, il existe des dérogations pour l'intendance militaire et pour la conserverie, environ 1500 t au total, destinée à l'exportation. Ces quantités sont de toutes façons négligeables par rapport à l'importance du marché.

Les importations de viande ovine opèrent une certaine pression sur les prix de gros des viandes ovines, pression qui est surtout forte en région parisienne et dans le Nord de la France. Elles jouent aussi un rôle dans le maintien des prix à la production dans les limites qu'ils connaissent actuellement, surtout dans les qualités moyennes.

3. - Intervention de l'Etat sur les mécanismes du marché

Au niveau de l'offre l'intervention de l'Etat est décrite au chapitre 2 (§ A.2.). Elle vise à accroître le potentiel de production nationale et à aider les investissements des producteurs de manière qu'ils puissent produire de façon plus compétitive. Mais une grande part de l'impact de ces mesures a été anihilée par l'encadrement général du crédit, qui a touché l'agriculture comme les autres secteurs.

Au niveau de la demande, peu d'interventions, si ce n'est la fixation des prix au détail de certains morceaux dans certaines régions, (collier, épaule et côte découverte, en région parisienne), dont le prix ne doit pas dépasser un certain seuil calculé en fonction du prix d'achat moyen hebdomadaire. C'est en fait la marge des bouchers sur ces morceaux qui est imposée et non pas leur prix.

Une autre intervention est la réglementation des importations en provenance des pays extérieurs à la C.E.E.: D'après la réglementation en vigueur concernant les modalités d'importation de moutons destinés à la boucherie et de viande de l'espèce ovine originaires ou en provenance de tous pays (à l'exclusion des pays de la communauté économique européenne), l'importation ne pourra porter que sur :

- 1) des animaux vivants d'un poids inférieur ou égal à 44 kg vifs destinés à la boucherie.
- 2) des carcasses de l'espèce ovine fraîches ou réfrigérées (à température supérieure à 0° C) à l'exclusion des viandes congelées d'un poids égal ou inférieur à 22 kg.

"Ces importations (1) sont réalisées par le Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles, 2, rue St. Charles à Paris 15° auquel des licences globales seront délivrées.

Cet établissement est habilité à accorder aux seuls demandeurs désignés dans les avis des 4 septembre 1963 et 19 février 1971 (1) sur ces licences globales des certificats d'imputation dans la limite maxima de 10 t de viande ou 500 moutons vivants.

Ces certificats qui permettent le dédouanement des marchandises sont valables une semaine.

La délivrance des certificats sera autorisée quand la cotation de référence (3) aura été supérieure ou égale à 10,80 F (4) pendant 2 semaines consécutives.

Elle sera suspendue si, une semaine la cotation de référence descend au dessous de 10,80 F.

Si la semaine suivante la cotation reste inférieure à 10,80 F, la délivrance des certificats sera arrêtée. Elle reprendra au contraire si la cotation remonte au dessus de 10,80 F.

Aucun certificat n'est délivré le lundi. La cotation moyenne de référence est établie d'après les cours constatés aux Halles centrales de Paris et au marché en vif de la Villette, selon les pondérations suivantes :

-
- (1) Ministère de l'Agriculture, Bureau des autorisations commerciales : Notice relative à l'importation d'animaux vivants et de viandes fraîches ou réfrigérées de l'espèce ovine originaire ou en provenance de tous pays.
 - (2) Ces importateurs sont les seuls habilités à demander des certificats.
 - (3) Voir plus loin l'établissement de cette cotation moyenne
 - (4) Depuis septembre 1971.

La Villette

Agneau d'écurie extra	17,5 %
Agneau 1ère qualité	17,5 %
Brebis 1ère qualité	10 %
Brebis 2ème qualité	5 %

TOTAL VILLETTE 50 %

Les Halles

Moyenne pondérée hebdomadaire		
toutes qualités	50 %	50 %

100 %

Par ailleurs les importateurs devront acquitter en sus du droit de douane réglementaire(et communautaire),

Un reversement au FORMA, égal à 2,60 F par kg de carcasse du 1er Août au 14 décembre et à 1,30 F par kg de carcasse du 15 Décembre au 31 juillet.

Si la France était constamment déficitaire cela garantirait un prix aux producteurs. En fait à certaines saisons, il y a presque pléthore de marchandise (apports indigènes plus importations en provenance des pays de la C.E.E.) et les prix restent longtemps en dessous de ce prix seuil.

La physionomie du marché du bétail et des viandes ovines en France se révèle finalement être très archaïque. Malgré une nette tendance vers le développement d'organismes (privés ou coopératifs) qui, cherchant à avoir un comportement de type industriel pour rentabiliser de lourds investissements, essaient de contrôler le plus longtemps possible des flux de marchandise les plus réguliers possibles, les aléas techniques de la production (1) et la

(1) Cf. les difficultés rencontrées fin 1970

force d'inertie des circuits traditionnels rendent presque inévitable le comportement "boursier" de ce marché, où beaucoup de transactions sont spéculatives, où les agents cherchent chaque semaine le "gros coup" à réaliser, et où les deux extrêmes de la filière, producteurs et bouchers détaillants ont un pouvoir de négociation pratiquement nul. Cependant, la tendance signalée pourrait s'accélérer dans les prochaines années sous la double influence des changements de structure de la distribution (magasins de grande surface) (centrales d'achat etc...) et de la meilleure maîtrise de la production, dans le cadre des Groupements de Producteurs.

En effet, à ce niveau la volonté existe et se manifeste d'arriver à une meilleure productivité du travail, jointe à une plus grande maîtrise technique par le moyen de la mise en commun de certaines fonctions de la production et de la prise en main par les éleveurs groupés, de la mise en marché selon les contraintes du marché.

CHAPITRE IV

PERSPECTIVES 1975 - 1980

A - PERSPECTIVES DE PRODUCTION

Le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques du Ministère de l'Agriculture prévoyait dans une note de Janvier 1970 une baisse de la production Indigène contrôlée (PIC). Cette tendance à la baisse se maintiendrait jusqu'en 1971, date à laquelle il y aurait une reprise, pour atteindre seulement en 1973 le niveau de 1967.

En fait le haut niveau enregistré en 1970 (117 400 t) ne doit pas susciter trop d'espoirs : on ne peut dire pour l'instant s'il s'agit d'une reprise durable ou d'une décheptalisation.

Les incitations pouvant contribuer à accroître la production de manière durable seraient de deux ordres. En premier lieu, et c'est le plus important, des producteurs accroîtraient ou même démarreraient une production s'ils étaient sûrs du prix auquel ils vendront avant de décider la mise en production. Ce prix n'a pas besoin d'être très élevé, il peut être variable selon les époques, mais il doit être connu à l'avance. En second lieu, mais ceci n'aura que très peu d'effet si le premier point n'est pas acquis, des prêts (à remboursement différés) seront nécessaires pour assurer la reconstitution du cheptel de femelles et son accroissement, ainsi que la modernisation de l'appareil de production (bergerie, matériel etc...). Bien sûr des mesures dans ce sens n'auraient leur plein effet que dans le cadre d'une production organisée, qui pour l'instant ne représente que moins de 10 % de la production totale.

Le problème se poserait de savoir alors qu'elle peut être la compétitivité de l'élevage français (et européen) par rapport au marché mondial.

B - PERSPECTIVES DE CONSOMMATION

Lorsqu'on constate la grande diversité des taux de consommation de viande ovine, en France selon les régions, et dans les divers pays industrialisés

d'Europe, on peut se poser la question : pourquoi mange-t-on du mouton ? Il n'est pas sûr que la consommation française continue de croître à 5 % l'an comme le prévoit le SCEES, surtout si la qualité des viandes mises sur le marché devient moins bonne. Par ailleurs, le consommateur voudra-t-il encore payer cette viande à des prix élevés, alors que les autres sources de protéines alimentaires sont à des prix bien inférieurs et que la qualité du menu l'intéresse de moins en moins.

On peut penser dans ces conditions qu'il y aura une demande en quantité limitée portant sur de la qualité extra, qui se maintiendra à un prix assez élevé et une demande "de masse" qui ne s'orientera vers le mouton que si celui-ci n'est pas trop cher.

La production indigène sera sans doute fortement influencée par la silhouette que prendra la consommation et peut-être qu'une bonne partie du commerce préférera acheter à l'étranger une marchandise bon marché, facile à écouler en quantités régulières, à un approvisionnement indigène de qualité mais cher et soumis à de grands aléas.

Quant au développement des plats cuisinés et de la consommation en collectivités, rien ne semble indiquer pour l'instant que la viande ovine puisse y trouver un débouché important.

En effet, le mouton se prête mal à la découpe collective, qui ne peut à la rigueur que valoriser les bas morceaux. Quant aux plats cuisinés, leur extension n'est pas assez grande pour pouvoir valoriser la côtelette d'agneau mieux que vendue au détail comme viande à griller.

TABLEAU N° 33

PREVISIONS DE PRODUCTION ET DE
CONSOMMATION DE VIANDE OVINE EN FRANCE

Unité : 1000 tonnes (carcasse)

	Production indigène totale	Consommation indigène totale
1968	116	139
1969	108	142
1970	99	146
1971	96	150
1972	99	156
1973	103	162
1974	109	168
1975	113	174

Source : SCEES. Ministère de l'Agriculture janvier 1970

BELGIQUE

LA SPECULATION OVINE EN BELGIQUE

Table des Matières

=====

	p.
Chapitre I : EXPLICATION DES TENDANCES GLOBALES AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES	2
A. Production de la viande ovine (1959-1969)	2
I. Sources statistiques utilisées	2
II. Analyse de la tendance du volume de la production nationale	3
B. Analyse des tendances de la consommation de viande ovine au cours de la période 1959-1969	9
C. Les échanges extérieurs de viande ovine Période 1959-1969	12
D. Synthèse : Les interactions de la production, des impor- tations totales soldes et de la consommation	20
 Chapitre II : LES STRUCTURES DE PRODUCTION - EVOLUTION RECENTE	 22
A. Les modes d'exploitation en 1968-1969	22
I. Les moutons de troupe et de pâture	23
II. Les moutons flamandes	25
B. Evolution des exploitations ayant des ovins	26
C. Evolution des races ovines	31
D. Principales performances de l'élevage ovin	33
E. Synthèse	34
 Chapitre III : ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU MARCHE OVIN ET DE LA VIANDE OVINE	 35
A. Structure de l'offre	35
I. Les différents types d'animaux produits	35
II. Types de produits et offre saisonnière	35
B. Structure de l'industrie d'abattage	39
C. Structure de la distribution	46
D. Confrontation de l'offre et de la demande	46
I. La confrontation Production - Abattage	46
II. Le marché de la viande ovine	58
III. Intervention de l'état sur les mécanismes de marché	64
E. Synthèse	65
 Chapitre IV : PERSPECTIVES 1975 - 1980	 66
A. Perspectives de production	66
B. Perspectives de consommation	67
 BIBLIOGRAPHIE	 68

Chapitre I : EXPLICATION DES TENDANCES GLOBALES AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES
=====

A. Production de la viande ovine (1959-1969)

I. Sources statistiques utilisées.

Les renseignements statistiques concernant la production, l'abattage, les importations et les exportations émanent de l'Institut National de Statistique (Bruxelles).

Méthode des recensements annuels

L'Institut National soumet légalement aux recensements annuels du 15 mai chaque personne physique et civile, qui possède une exploitation en Belgique et qui vend des produits végétaux et animaux. Il en sera de même pour ceux qui exploitent au moins un are ou qui élèvent des animaux et pour les maisons de détentions, internats, pensions, stations, écoles, etc. qui produisent pour leur propre besoin.

En troisième lieu, les personnes physiques ou civiles ayant des activités agricoles ou horticoles pour compte des agriculteurs et horticulteurs.

Finalement, toute société coopérative, ayant son siège en Belgique, qui a pour but soit l'usage en commun de machines agricoles - ou horticoles, soit l'achat, la vente ou le stockage de produits agricoles ou horticoles.

II. Analyse de la tendance du volume de la production nationale

Le nombre de Moutons en Belgique reste constant et varie autour de 160.000 têtes. La population ovine est relativement minime, comparée à celle des bovins et des porcins.

La situation totale "estimée" atteint presque le double des nombres notés aux recensements annuels. Il faut signaler qu'au recensement annuel il y a des détenteurs qui ne font pas la déclaration de leurs moutons ou le font d'une façon incomplète. En outre, le fait que les détenteurs de moins de trois moutons, ne produisant pas pour la vente, ne sont pas obligés de faire la déclaration explicite pour une grande partie cette erreur importante.

De 1959 à 1969, les recensements du 15 mai montrent une augmentation de la population ovine, tandis que les recensements d'hiver indiquent une diminution du nombre de têtes et de la production indigène nette. Il s'avère ainsi qu'en réalité, la spéculation ovine était en régression pendant les dix dernières années. Celle-ci se rapporte le plus aux détenteurs et les exploitations de troupiers.

Les recensements d'hiver ne comprennent pas encore les agneaux nouveaux nés et explique que le total des moutons est moins élevé que celui des recensements du 15 mai.

La spéculation ovine est caractérisée par une certaine localisation; environ trois quarts est située dans la région limoneuse, sablo-limoneuse, sablonneuse et le condroz. La province du Hainaut en compte autant que les deux Flandres, ces dernières ayant acquis une certaine importance dans la spéculation ovine.

Le recensement général de l'Agriculture et des Forêts de 1959 distingue les catégories suivantes :

- 30,85 % moutons de troupe
- 30,31 % brebis laitières
- et environ 30,00 % moutons de pâture.

Les moutons laitiers et les moutons de troupe sont en régression, tandis que les moutons de pâture gagnent en importance.

En 1970 environ 40 % des moutons ont moins d'un an, tandis que 60 % ont plus d'un an (55 % femelles et 5 % mâles).

En 1959-1960 le prix moyen des moutons relevé sur les marchés régulateurs du pays était en moyenne de 14-15 F/kg. En 1961-1962, le prix montait jusqu'à 17,5 F et atteignait 23 F en 1965-1966. L'augmentation du prix est interrompue pendant les années 1966-1967 et se situe aux environs de 21,5 F. En 1968-1969 les mercuriales ont haussé fortement, enregistrant 28,6 F en 1969.

Le prix moyen de 1959 = 100, l'index de 1965 est de 153 et de 192 en 1969. Pendant la période 1959-1969 le prix moyen des moutons a presque doublé.

Nombre de moutons en Belgique

Période	Recensement du 15 mai	Situation totale estimée du 15 mai
1959	74.737	197.621
1960	88.506	162.226
1961	82.264	155.984
1962	84.351	158.071
1963	81.549	155.269
1964	82.193	155.913
1965	85.723	159.443
1966	90.672	164.392
1967	91.115	164.835
1968	88.376	162.096
1969	102.092	
1970	112.235	

{ 45.883 - 1 année
 { 5.002 + 1 année : mâles
 { 61.400 " : femelles

Recensement d'hiver (1)

Période	Moutons de troupe			Autres moutons	Total
	- 1 an	+ 1 an			
		mâles	femelles		
1959	-	-	-	-	110.232
1960	-	-	-	-	68.687
1961	-	-	-	-	58.783
1962	-	-	-	-	63.501
1963	-	-	-	-	59.862
1964	12.794	2.660	27.155	21.824	64.433
1965	11.648	2.576	29.128	23.426	66.778
1966	12.067	2.476	29.563	24.237	68.343
1967	11.030	2.391	28.455	22.659	64.535
1968	14.771	6.863	61.904	-	83.538
1969	20.299	9.889	54.594	-	84.782
1970	14.531	5.248	45.921	-	65.700

(1) Date du recensement : jusqu'en 1964 : 1er janvier
 jusqu'en 1967 : 15 décembre,
 à partir de 1968 : 1er décembre

Source : I.N.S. Bruxelles.

Répartition par région agricole de la population ovine - 1959-1970 (15 mai)

Région

An- née	Dunes Pol- ders	Sa- blon- neuse	Cam- pine	Sablo Limo- neuse	Limo- neuse	Herba- gère (Liège)	Cam- pine Hen- nuy- ère	Con- droz	Haute Ar- denne	Herba- gère (Fagne)	Fa- menne	Ar- denne	Juras- sique
1959	5260	9594	5731	13022	17494	2405	416	8957	820	774	2770	5590	1904
1960	6332	12812	5179	18920	20137	2836	325	10342	684	926	2643	5475	1895
1961	4830	11879	4431	18743	19226	2670	327	9424	517	881	2599	5032	1705
1962	5785	11525	4568	18903	19623	2704	262	10089	556	899	2343	5329	1765
1963	5643	11717	5200	18117	18633	2585	258	9438	469	777	2293	4803	1616
1964	5830	10678	5996	18389	18950	2502	290	9686	370	921	2003	4780	1798
1965	5628	11104	5935	19744	19745	2550	346	10240	441	951	2289	4714	2034
1966	6301	11823	6423	20412	20123	2889	344	10859	489	1078	2558	5094	2279
1967	6222	11472	5308	20042	21001	2723	367	12457	471	1128	2675	4843	2406
1968	5982	11512	5035	20511	20397	2706	334	10133	555	1090	2928	4991	2202
1969	5985	11615	5218	21127	33496	2954	383	10195	554	908	2585	5113	1959
1970	5838	12925	6427	23895	38048	2791	315	10955	635	983	2374	4986	2063
-1 an	2815	5526	2856	10596	12881	1257	98	4680	302	488	1100	2261	973
+1 an													
m.	171	510	472	1078	1439	124	8	192	50	40	149	338	131
br.	2852	6889	3099	12221	23728	1410	209	5783	283	455	1125	2387	959

Source : Institut National de statistique - Bruxelles

Nombre de moutons par province (15 mai) - 1959-1970

Année	Hainaut	Flandre Orien- tale	Flandre Occi- dentale	Brabant	Namur	Liège	Luxem- bourg	Lim- bourg	Anvers
1959	15.875	9.225	9.189	8.003	8.482	6.399	7.639	4.941	4.984
1960	16.510	14.372	11.331	11.085	9.790	7.966	7.390	5.213	4.849
1961	16.052	12.838	10.510	10.884	8.621	7.760	6.855	4.796	3.948
1962	15.847	13.618	11.100	11.334	9.289	7.828	6.989	4.940	3.406
1963	15.270	12.966	11.186	10.729	8.676	7.378	6.365	5.123	3.856
1964	16.048	12.139	11.436	11.031	8.561	7.086	6.399	5.847	3.646
1965	17.439	12.591	11.942	11.581	9.042	7.605	6.358	5.248	3.917
1966	18.405	13.058	13.542	11.606	9.269	8.612	6.884	4.784	4.512
1967	18.864	12.508	13.442	11.590	10.817	8.578	6.688	4.171	4.457
1968	18.448	12.763	13.663	11.477	8.864	8.243	6.712	4.141	4.065
1969	28.114	14.484	13.479	11.903	8.631	10.429	6.574	4.276	4.192
1970	35.202	15.417	14.208	12.792	9.504	8.291	6.557	4.943	5.321
- 1 an	11.658	6.127	6.720	5.500	4.175	3.955	2.993	2.217	2.488
+ 1 an									
m.	999	867	531	648	507	355	441	185	469
fém.	22.545	8.423	6.957	6.644	4.822	3.981	3.123	2.541	2.364

Source : Institut National de statistique - Bruxelles.

Répartition des moutons par province et par catégorie de moutons
(Recensement Général de l'Agriculture et des Forêts de 1959)

Province	Moutons de troupe		Autres moutons					Total
	- 1 an	+ 1 an	- 1 an		+ 1 an		Autres brebis	
			Mâles	Femelles	Béliers	Brebis Laitières		
Anvers	1.352	1.519	810	1.963	190	2.813	590	9.237
Brabant	3.342	3.640	2.136	4.242	375	8.105	2.066	23.906
Fl. Occidentale	3.251	4.180	1.740	3.200	269	7.338	1.267	21.245
Fl. Orientale	3.638	5.953	1.798	4.584	301	12.583	1.319	30.176
Hainaut	6.129	7.876	3.898	7.110	543	7.865	4.097	37.518
Liège	1.749	1.519	2.442	4.213	218	5.889	1.736	17.766
Limbourg	1.539	1.362	1.019	2.984	176	5.166	651	12.897
Luxembourg	2.281	2.081	1.504	1.936	131	1.257	2.251	11.441
Namur	3.351	2.573	2.527	4.446	277	5.327	3.195	21.696
Le Royaume	26.632	30.703	17.874	34.678	2.480	56.343	17.172	185.882
% : total = 100	14,33	16,52	9,61	18,66	1,33	30,31	9,24	100
		30,85						

Source : Institut National de Statistique : Bruxelles

Moyenne des prix des moutons, relevés sur les marchés régulateurs du pays (1)
F/kg sur pied

	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
janvier	14,00	16,00	17,00	18,35	18,15	21,57	22,75	22,75	20,80	29,40	27,40	31,8
février	16,00	16,75	17,00	21,75	18,75	22,00	22,75	22,75	21,10	27,2	29,10	32,5
mars	16,00	16,25	17,00	20,55	18,75	25,00	22,75	22,75	21,20	26,50	28,90	32,1
avril	16,00	14,63	17,44	19,13	18,75	25,00	22,75	22,75	21,30	24,4	28,60	31,7
mai	16,00	12,25	16,50	17,75	18,75	24,44	22,75	22,75	21,30	26,10	28,20	30,8
juin	14,88	11,75	16,50	15,62	18,75	22,75	22,75	21,55	21,30	26,20	28,40	30,4
juillet	14,75	11,75	15,75	14,00	18,75	22,88	22,75	20,75	21,30	25,70	28,40	30,9
août	14,75	11,75	15,50	14,00	18,75	21,50	22,75	20,75	21,30	26,00	28,10	28,7
septembre	14,75	13,50	16,70	15,25	18,75	22,75	22,75	20,75	21,30	26,00	27,90	29,0
octobre	14,75	13,50	18,82	17,00	20,10	22,75	22,75	20,75	20,00	26,50	28,60	29,4
novembre	13,75	13,80	18,88	17,75	20,25	22,75	22,75	20,75	23,00	27,10	29,00	30,2
décembre	13,75	16,20	17,75	17,75	20,25	22,75	22,75	20,75	25,40	27,00	31,00	31,4
Moyenne de l'année	14,90	14,00	17,10	17,40	19,00	23,10	22,75	21,70	21,60	26,50	28,60	30,8
Index 1959 = 100	100,0	94,0	114,8	116,8	127,5	155,0	153,0	145,6	145,0	177,8	191,9	207

(1) Source : Statistiques Agricoles : Institut National de Statistique.

voir aussi p.54

B. Analyse des tendances de la consommation de viandes ovines au cours de la période 1959-1969.

La consommation globale est le total de la production indigène nette et des excédents d'importation.

Pendant les années 1959 et 1960 la consommation globale était de 4.050 tonnes et la consommation individuelle de 0,450 kg par personne. En 1961 et 1962, la consommation totale diminue jusqu'à 3,500 tonnes et à 0,380 kg par personne. En 1963 et 1964 la consommation remontait au niveau de 1959-1960. Pendant la période de 1964 à 1967, la consommation globale augmente chaque année de 300 tonnes. En 1968 elle augmentait encore de 500 tonnes et de 1.000 tonnes en 1969; en 1970 la consommation globale a atteint près de 7.000 tonnes. La consommation individuelle atteignait 0,670 kg en 1970 contre 0,571 kg en 1968.

En 1970 la consommation était en augmentation de 50 % par rapport à 1959 (0,450 kg) mais reste minime comparée à la consommation de la viande porcine et bovine (1 % de la consommation totale de viande par personne).

Pour la viande de mouton, plus encore que pour les autres viandes, les données relatives à la consommation par habitant n'ont qu'une signification statistique générale. La consommation de viande de mouton est insignifiante dans les régions de structure plutôt rurales. La consommation est plutôt le fait des grandes villes.

Cette situation semble être en rapport avec :

1. le fait que le belge "moyen" n'a jamais goûté la viande ovine;
2. une connaissance insuffisante, en matière de la préparation culinaire, d'un grand nombre de ménagères;
3. la brebis laitière produisant une viande de qualité médiocre a amené un préjugé défavorable pour la viande ovine.

Les viandes ovines recherchées par les consommateurs sont surtout la viande d'agneau, qui est de très bonne qualité et la viande de mouton, dont la qualité est très variée.

Au fur et à mesure que le niveau de vie s'améliore, la demande de viande de très bonne qualité augmente. L'agneau est considéré comme une délicatesse, et figure au menu des meilleurs restaurants et diners spéciaux. L'agneau offre une viande de luxe qui est un produit de substitution pour la viande bovine extra et le poulet à rôtir.

D'autres consommateurs importants sont les étrangers d'Afrique du Nord ou de la Turquie qui préfèrent la viande ovine à n'importe quelle autre viande.

VIANDE OVINE

Production, Commerce extérieur et Consommation de viande ovine

(en tonnes de viande abattue). Belgique 1959 - 1970

Période	Poids total des ovins abattus	Ovins et caprins importés vivants	Production indigène nette	Ovins et caprins exportés vivants	Production indigène totale	Exédents d'importations			Consommation
						Ovins et caprins vivants	Viandes ovines	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1959 1r trim.	649	4	645	0	645	4	582	586	1.231
2e "	237	3	234	0	234	3	164	167	401
3e "	280	1	279	0	279	1	257	258	587
4e "	1.086	0	1.086	0	1.086	0	835	835	1.921
Total	2.252	8	2.244	0	2.244	8	1.838	1.846	4.090
1960 1r trim.	598	0	598	2	600	0	723	721	1.319
2e "	277	0	277	0	277	0	171	171	448
3e "	269	1	268	0	268	1	285	286	554
4e "	1.044	3	1.041	0	1.041	0	667	667	1.708
Total	2.188	4	2.184	2	2.186	1	1.846	1.845	4.029
1961 1r trim.	472	0	472	0	472	0	516	516	988
2e "	139	1	138	1	139	0	185	185	324
3e "	274	26	248	0	248	26	208	234	482
4e "	942	72	870	0	870	72	685	757	1.627
Total	1.827	99	1.728	1	1.729	98	1.594	1.692	3.421
1962 1r trim.	500	55	445	0	445	55	441	496	941
2e "	273	31	242	0	242	31	155	186	428
3e "	272	7	265	0	265	7	248	255	520
4e "	980	18	962	0	962	18	683	701	1.663
Total	2.025	111	1.914	0	1.914	111	1.527	1.638	3.552
1963 1r trim.	621	11	610	0	610	11	595	606	1.216
2e "	205	2	203	0	203	2	184	186	389
3e "	269	29	240	0	240	29	266	295	535
4e "	1.238	302	936	4	940	298	642	940	1.880
Total	2.333	344	1.989	4	1.993	340	1.687	2.027	4.020

Période	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1964 1r trim.	521	194	327	6	333	188	506	694	1.027
2e "	186	69	117	0	117	69	236	305	422
3e "	280	212	68	85	153	127	178	305	458
4e "	1.218	1.096	122	338	460	758	758	1.542	2.002
Total	2.205	1.571	634	429	1.063	1.142	1.704	2.846	3.909
1965 1r trim.	629	597	32	345	377	252	512	764	1.141
2e "	348	191	157	87	244	104	172	276	520
3e "	653	598	55	111	166	487	93	580	746
4e "	2.079	1.278	801	141	942	1.137	+118	1.019	1.961
Total	3.709	2.664	1.045	684	1.729	1.980	659	2.639	4.368
1966 1r trim.	584	187	397	13	410	174	643	817	1.227
2e "	265	41	224	0	224	41	380	421	645
3e "	298	49	249	0	249	49	414	463	712
4e "	875	495	380	78	458	417	1.156	1.573	2.031
Total	2.022	772	1.250	91	1.341	681	2.593	3.274	4.615
1967 1r trim.	663	349	314	27	341	322	783	1.105	1.146
2e "	323	170	153	0	153	170	315	485	638
3e "	398	260	138	6	144	254	312	566	710
4e "	1.285	689	596	13	609	676	844	1.520	2.129
Total	2.669	1.468	1.201	46	1.247	1.422	2.254	3.676	4.923
1968 1r trim.	512	249	263	0	263	249	878	1.127	1.390
2e "	408	254	154	8	162	246	368	614	776
3e "	717	1.289	voir	305	} 671	984	132	1.116	} 3.326
4e "	1.873	1.394	col.5	459		935	604	1.539	
Total	3.510	3.186	324	772	1.096	2.414	1.982	4.396	5.492
1969 1r trim.	2.164	1.878	286	74	360	1.804	+ 73	1.731	2.091
2e "	1.411	1.218	193	4	197	1.214	+589	625	822
3e "	1.593	1.838	} 288	5	} 299	1.833	+385	1.448	} 3.580
4e "	1.926	1.393		6		1.387	446	1.833	
Total	7.094	6.327	767	89	856	6.238	+601	5.637	6.493

N.B. Les chiffres ne tiennent pas compte des abats comestibles (0,75 kg par tête) provenant des moutons abattus dans le pays et des moutons exportés vivants.

Source :

Revue de l'Agriculture : juin 1960, juillet 1961, novembre 1962, février et novembre 1964, novembre 1965 et 1966, février 1968, octobre 1969, septembre 1970.

L. MAUQUOY.

L'évolution du marché de la viande en Belgique durant l'année 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1968, 1969 et perspectives d'avenir.

Periode	1	2	3	4	5	6	7 (1)	8	9
1970 1r trim.	1.530	1.505	25	3	28	-1.502	- 483	-1.985	2.013
2e "	824	1.049	} 398	5	} 424	-1.044	- 88	-1.332	} 4.665
3e "	419	348		1		- 347	- 593	- 940	
4e "	993	743	} 20	20	}	- 723	-1.446	-2.169	}
Total	3.766	3.645		423		29	452	-3.616	

(1) Position tarifaire en 1970 : 0201.53

C. Les échanges extérieurs de viandes ovines

Période 1959 - 1970

En 1959 l'importation de viande ovine fraîche ou réfrigérée fut de 1.830 tonnes en provenance des Pays-Bas. Environ 130 tonnes de viande ovine congelée sont importées de la Nouvelle Zélande et de l'Argentine. Pour la première fois depuis la libération une quantité de 158 tonnes fut exportée en 1959; il s'agit en l'occurrence de viande ovine congelée exportée principalement vers l'Allemagne Occidentale.

En 1960 le solde importateur resta pratiquement inchangé; les Pays-Bas importèrent 1.742 tonnes de viande ovine. L'exportation fut peu importante.

En 1961 et 1962 les importations de moutons furent en régression en particulier en provenance des Pays-Bas; Le Royaume-Uni, l'Irlande ont importé de la viande ovine et des moutons vivants. La Pologne importait également des moutons vivants.

En 1963 les importations subirent un accroissement de 24 % par rapport à l'année précédente et furent au niveau de 1959. Les principaux pays fournisseurs de la Belgique furent l'Irlande, l'Angleterre, la Pologne et la Hollande. Une exportation de 95 tonnes fut réalisée vers la France.

Jusqu'en 1963, les importations consistèrent principalement en viande ovine fraîche, réfrigérée ou congelée. En 1964, les importations de moutons vivants atteignirent pour la 1ère fois un chiffre important : 74.130 têtes en 1964 contre 19.018 en 1963.

Les exportations de moutons vivants et de viande ovine presque exclusivement vers la France, prirent également un développement exceptionnel durant l'année 1964; il convient de noter qu'en général il ne s'agissait pas de produits belges, mais de produits originaires de pays tiers qui n'effectuèrent en Belgique qu'un transit interrompu. A partir du 9 décembre 1964, l'importation de moutons destinés à l'engraissement a été autorisée, à condition que ces animaux soient réexportés dans les 3 mois à dater du jour de l'importation.

Les importations augmentèrent de 40 %. L'Allemagne Orientale et l'Angleterre importèrent ensemble 73.000 moutons vivants; l'Irlande, l'Angleterre et la Hollande importèrent 1.700 tonnes de viande ovine.

A partir de l'année 1964 commença un commerce de transit, comportant une importation en provenance des pays tiers de moutons gras ou maigres, exportés ensuite vers la France, soit comme moutons abattus, soit comme moutons engraisés.

Ce commerce de transit a persisté et s'est même développé en 1965. En 1965, les importations de moutons vivants doubla; les principaux pays fournisseurs de la Belgique furent l'Angleterre et l'Allemagne Orientale. Les exportations vers la France atteignèrent 34.048 moutons vivants. Environ 115.000 moutons restèrent en Belgique. La viande ovine importée vint surtout de l'Irlande, de l'Angleterre et des Pays-Bas; trois-quarts de cette viande fut exportée en France.

Durant l'année 1966, le secteur ovin a repris son aspect traditionnel. En effet, l'important commerce de transit vers la France qui avait débuté au 4^e trimestre 1964 et qui se développa en 1965 pour atteindre son point culminant durant le 4^e trimestre 1965, a pratiquement cessé dès le début de 1966, à la suite des mesures prises par les autorités françaises. Les importateurs principaux en Belgique furent l'Irlande, l'Angleterre et l'Allemagne Orientale. L'exportation en France rétrécit au dixième de 1965.

En 1967 les importations des ovins vivants de l'Angleterre et de l'Allemagne Orientale augmentèrent et furent presque aussi importantes qu'en 1964. Ces produits furent consommés en Belgique. Les exportations vers la France ont maintenu le même niveau jusqu'en 1966.

En 1968 on constate, comparé à l'année précédente, une augmentation considérable tant des importations (+ 69 %), que des exportations (+ 456 %) et cela sous les deux formes (moutons vivants et viande). Le commerce de transit des moutons en provenance de pays tiers vers la France a regagné son importance de 1965. Les grands importateurs restèrent l'Irlande, l'Angleterre et l'Allemagne Orientale. Le solde importateur total a augmenté de 1.500 tonnes par rapport à 1967.

Pendant l'année 1969 les abattages totaux de moutons ont plus que doublé comparés à 1968; ceci est la résultante du développement exceptionnel des importations de moutons vivants et la réexportation de ces moutons sous forme de carcasses vers la France.

Jusqu'en 1964 le commerce extérieur comporta une importation d'environ

En 1970 le volume des transactions s'est réduit de moitié. L'Angleterre joue le rôle de fournisseur de la Belgique.

Jusqu'en 1964 le commerce extérieur comporta une importation d'environ 1.800 tonnes de viande ovine et de 100 tonnes d'ovins vivants originaires en principal des Pays-Bas, de l'Angleterre, de l'Irlande et de la Pologne. A partir de 1964 un commerce de transit s'installa périodiquement, les pays importateurs de moutons furent l'Angleterre, l'Allemagne Orientale et l'Irlande; les exportations surtout en carcasses, furent dirigées exclusivement sur la France. Le solde importateur total augmenta chaque année et arriva à environ 90 % de la consommation totale en 1970.

Importations et exportations nettes (en tonne de viande abattue)

Période	Ovins et caprins abattus		Viandes ovines		Total	
	Import	Export	Import	Export	Import	Export
1959						
1r trim.	4	0	584	2	588	2
2e trim.	3	0	179	15	182	15
3e trim.	1	0	315	58	316	58
4e trim.	0	0	918	83	918	83
	---	---	---	---	---	---
Total	8	0	1.996	158	2.004	158
Tête	576	---	---	---	---	---
1.000 F	668	---	73.032	3.374	---	---
1960						
1r trim.	0	2	735	12	735	14
2e trim.	0	0	174	3	174	3
3e trim.	1	0	285	0	286	0
4e trim.	3	3	668	1	671	4
	---	---	---	---	---	---
Total	4	5	1.862	16	1.866	21
Tête	160	369	---	---	---	---
1.000 F	281	231	81.237	652	---	---
1961						
1r trim.	0	0	517	1	517	1
2e trim.	1	1	188	3	189	4
3e trim.	26	0	209	1	235	1
4e trim.	72	0	685	0	757	0
	---	---	---	---	---	---
Total	99	1	1.599	5	1.698	6
Tête	5.534	54	---	---	---	---
1.000 F	3.502	59	74.558	286	---	---
1962						
1r trim.	55	0	442	1	497	1
2e trim.	31	0	156	1	187	1
3e trim.	7	0	251	3	258	3
4e trim.	18	0	684	1	702	1
	---	---	---	---	---	---
Total	111	0	1.533	6	1.644	6
Tête	6.277	5	---	---	---	---
1.000 F	4.756	53	65.640	255	---	---

Période	Ovins et caprins abattus		Viandes ovines		Total	
	Import	Export	Import	Export	Import	Export
1963						
1r trim.	11	0	599	4	610	4
2e trim.	2	0	186	2	188	2
3e trim.	29	0	269	3	298	3
4e trim.	302	4	728	86	1.030	90
	----	----	-----	----	-----	----
Total	344	4	1.782	95	2.126	99
Tête	19.018	230	--	--	--	--
1.000 F	15.459	278	71.176	4.821	--	--
1964						
1r trim.	194	6	588	82	782	88
2e trim.	69	0	309	73	378	73
3e trim.	212	85	208	30	420	115
4e trim.	1.096	338	1.053	269	2.149	607
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total	1.571	429	2.158	454	3.729	883
Tête	74.130	22.128	--	--	--	--
1.000 F	65.971	25.426	81.971	19.676	--	--
1965						
1r trim.	597	345	764	252	1.361	597
2e trim.	191	87	348	176	539	263
3e trim.	598	111	432	339	1.030	450
4e trim.	1.278	141	913	1.031	2.191	1.172
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total	2.664	684	2.457	1.798	5.121	2.482
Tête	152.259	34.073	--	--	--	--
1.000 F	135.687	44.375	97.042	86.807	--	--
1966						
1r trim.	187	13	790	147	977	160
2e trim.	41	0	402	22	443	22
3e trim.	49	0	414	0	463	0
4e trim.	495	78	1.200	44	1.695	122
	----	----	-----	----	-----	----
Total	772	91	2.806	213	3.578	304
Tête	33.576	3.954	--	--	--	--
1.000 F	29.244	5.079	116.230	10.224	--	--

Période	Ovins et caprins abattus		Viandes ovines		Total	
	Import	Export	Import	Export	Import	Export
1967						
1r trim.	349	27	840	57	1.189	84
2e trim.	170	0	346	31	516	31
3e trim.	260	6	378	66	638	72
4e trim.	<u>689</u>	<u>13</u>	<u>1.110</u>	<u>266</u>	<u>1.799</u>	<u>279</u>
Total	1.468	46	2.674	420	4.142	466
Tête	63.819	2.482	--	--	--	--
1.000 F	55.930	3.185	109.525	20.134	--	--
1968						
1r trim.	249	0	1.023	145	1.272	145
2e trim.	254	8	502	134	756	142
3e trim.	1.289	305	643	511	1.932	816
4e trim.	<u>1.394</u>	<u>459</u>	<u>1.633</u>	<u>1.029</u>	<u>3.027</u>	<u>1.488</u>
Total	3.186	772	3.801	1.819	6.987	2.591
Tête	138.514	33.587	--	--	--	--
1.000 F	128.608	49.708	158.115	111.601	--	--
1969						
1r trim.	1.878	74	1.493	1.566	3.371	1.640
2e trim.	1.218	4	697	1.286	1.915	1.290
3e trim.	1.838	5	812	1.197	2.650	1.202
4e trim.	<u>1.393</u>	<u>6</u>	<u>1.861</u>	<u>1.415</u>	<u>3.254</u>	<u>1.421</u>
Total	6.327	89	4.863	5.464	11.190	5.553
Tête	287.631	4.027	--	--	--	--
1.000 F	313.045	6.806	199.943	351.624	--	--
1970						
1r trim.	1.505	3	1.626	1.143	3.131	1.146
2e trim.	1.049	5	1.099	1.011	2.148	1.016
3e trim.	348	1	847	254	1.195	255
4e trim.	<u>743</u>	<u>20</u>	<u>1.842</u>	<u>396</u>	<u>2.585</u>	<u>416</u>
Total	3.645	29	5.414	2.804	9.059	2.833
Tête	158.513	1.318	--	--	--	--
1.000 F	164.171	2.351	232.441	170.209	--	--

Source :

L. Mauquoy

L'évolution du marché de la viande en Belgique

Revue de l'Agriculture : juin 1960 - septembre 1970.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS NETTES								
Année Pays	Ovins et caprins vivants				Viandes ovines			
	Importations		Exportations		Importations		Exportations	
	Tête	1.000 F	Tête	1.000 F	Tonne	1.000 F	Tonne	1.000 F
1959								
Pays-Bas	376	427	-	-	1.831	70.790	-	-
Argentine	-	-	-	-	56	546	-	-
Nlle. Zélande	-	-	-	-	34	1.185	-	-
Allem.occid.	-	-	-	-	-	-	148	2.646
1960								
Pays-Bas	81	158	-	-	1.742	79.131	-	-
1961								
Pays-Bas	379	761	-	-	1.260	65.958	-	-
Roy.-Uni	1.134	747	-	-	-	-	-	-
Pologne	4.015	1.974	-	-	-	-	-	-
1962								
Pays-Bas	716	757	3	50	780	44.481	-	-
Roy.-Uni	2.699	2.128	-	-	83	3.289	-	-
Irlande	399	571	-	-	460	13.975	-	-
Pologne	2.424	1.242	-	-	-	-	-	-
1963								
Pays-Bas	453	618	3	8	603	37.426	-	-
Roy.-Uni	15.824	12.759	-	-	-	-	-	-
Irlande	1.425	1.208	-	-	729	23.069	-	-
Pologne	1.228	751	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	-	-	-	95	4.783
1964								
Pays-Bas	389	1.023	-	-	367	24.230	0,5	21
Roy.-Uni	33.764	35.377	-	-	335	11.660	-	-
Allem. orient.	38.940	28.405	-	-	-	-	-	-
France	-	-	22.117	25.392	-	-	424	18.705
Irlande	-	-	-	-	1.063	37.096	-	-
1965								
Tot. C.E.E.	5.684	4.910	34.048	44.313	425	23.479	1.795	86.632
Pays-Bas	96	237	-	-	332	21.440	-	-
Roy.-Uni	87.863	88.345	-	-	475	18.505	-	-
Allem. orient.	55.819	39.273	-	-	-	-	-	-
France	-	-	34.048	44.313	-	-	1.795	86.632
Irlande Rép.	-	-	-	-	1.149	44.072	-	-
1966								
Tot. C.E.E.	2.397	3.101	3.954	5.079	473	31.961	160	8.527
Roy.-Uni	12.140	11.409	-	-	345	13.676	-	-
Irlande	6.882	5.786	-	-	1.573	59.419	-	-
Allem. orient.	11.951	8.692	-	-	-	-	-	-
France	-	-	3.939	5.057	-	-	146	8.129
Pays-Bas	-	-	-	-	467	31.306	-	-

Années	Ovins et caprins vivants				Viandes ovines			
	Importations		Exportations		Importations		Exportations	
	Tête 1.000 F		Tête 1.000 F		Tonne 1.000 F		Tonne 1.000 F	
Pays								
1967								
Tot. C.E.E.	2.309	1.972	2.478	3.160	199	14.052	313	16.007
Roy.-Uni	37.327	36.930	-	-	632	26.026	107	4.096
Allem. orient.	23.121	15.922	-	-	-	-	-	-
France	-	-	2.444	2.991	-	-	301	15.619
Pays-Bas	-	-	-	-	193	13.693	-	-
Irlande	-	-	-	-	1.223	52.068	-	-
1968								
Tot. C.E.E.	1.913	2.507	33.587	49.708	148	11.710	1.759	109.530
Roy.-Uni	63.048	56.986	-	-	963	42.533	60	1.960
Irlande	52.259	51.541	-	-	1.639	74.096	-	-
Allem. orient.	20.263	16.144	-	-	-	-	-	-
France	-	-	33.572	49.673	-	-	1.719	108.175
Pays-Bas	-	-	-	-	144	11.294	-	-
1969								
Tot. C.E.E.	3.438	4.709	4.026	6.804	156	12.342	5.463	351.510
Roy.-Uni	269.956	295.386	-	-	1.190	55.724	-	-
France	-	-	3.810	6.409	-	-	5.383	348.224
Irlande	-	-	-	-	1.813	82.935	-	-
Argentine	-	-	-	-	934	28.411	-	-
Nile. Zélande	-	-	-	-	711	18.612	-	-
1970								
Tot. C.E.E.	814	1.303	1.316	2.349	140	11.637	2.804	170.140
Roy.-Uni	145.016	151.358	-	-	2.005	89.777	-	-
Allem. orient.	11.699	9.930	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	-	-	-	2.735	166.729
Irlande	-	-	-	-	1.486	70.802	-	-
Argentine	-	-	-	-	1.232	42.581	-	-

Source :

Ministère des affaires économiques I.N.S. - Bruxelles

Bulletin mensuel du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
 Décembre 1959 jusqu'à 1970.

D. Synthèse : Les interactions de la production, des importations totales soldes et de la consommation

Pendant la période 1959-1962 la production indigène totale atteignit environ 55 % et l'excédent d'importation fut 45 % de la consommation totale. En 1963 la production indigène n'augmenta que faiblement et les importations furent en augmentation de 24 % par rapport à l'année précédente. La production indigène et l'excédent d'importation couvrirent chacun 50 % de la consommation.

En 1964 la production indigène diminua de 47 % par rapport à 1963, par contre les importations augmentèrent de 40 %, tandis que la consommation monta de 5 %. La production indigène nette ne fut que 35 % de la consommation. En 1965 la production indigène progressa par rapport à 1964, mais a regressé en 1966, revenant ainsi à peu de choses près au niveau de 1964.

Au cours des années 1967, 1968, 1969 et 1970 la production indigène fut en régression constante et rapide de 1,247 tonnes jusqu'à 452 tonnes. La production de viande ovine atteignit 1,729 tonnes en 1965 et ne fut plus que de 856 tonnes en 1969, soit une diminution de 50 %. L'excédent d'importation s'est accru de 2,639 tonnes en 1965 jusqu'à 6,226 tonnes en 1970, soit une augmentation de plus de 130 %. La production indigène totale couvrit 25 % de la consommation en 1967, 13 % en 1969 et seulement 7 % en 1970.

La production indigène totale de 1959 étant égale à 100, l'indice de 1965 s'est situé à 77 pour atteindre 20 en 1970. La production indigène de 1970 descendit à 20 % de celle de l'année 1959.

En 1970 le solde importateur augmenta de 337 % par rapport à 1959, tandis que la consommation totale s'est accrue de 63 %.

Production, Importations totales - soldes et Consommation

Année	Production		Importations		Consommation				D.A.A. (1)
	indigène totale		totales soldes		Totale		Individuelle		
	en tonnes	1959= 100	en tonnes	1959= 100	en tonnes	1959= 100	(kg)	1959= 100	
1959	2.244	100	1.846	100	4.090	100	0,450	100	55
1960	2.184	97	1.845	100	4.029	98	0,440	98	54
1961	1.729	77	1.692	92	3.421	84	0,372	83	51
1962	1.914	85	1.638	89	3.552	87	0,384	85	54
1963	1.993	89	2.027	110	4.020	98	0,433	96	50
1964	1.378	61	2.846	154	4.224	103	0,450	100	33
1965	1.729	77	2.639	143	4.368	107	0,462	103	40
1966	1.341	60	3.274	177	4.615	113	0,484	108	29
1967	1.247	56	3.676	199	4.923	120	0,513	114	25
1968	1.096	49	4.390	238	5.492	134	0,571	126	20
1969	856	38	5.637	305	6.493	159	0,673	150	13
1970	452	20	6.226	337	6.678	163	0,690	153	7

Source :

L. Mauquoy

L'Evolution du marché de la viande en Belgique.

Revue de l'Agriculture.

 (1) Degré de l'auto-alimentation = $\frac{\text{Production Indigène Totale}}{\text{Consommation Totale}} \times 100$

Chapitre II : LES STRUCTURES DE PRODUCTION - EVOLUTION RECENTE

L'objet de ce chapitre est d'analyser la structure de la production ovine dans le cadre des exploitations agricoles. A cet égard il n'existe presque pas de source officielle, et il s'avère très difficile de donner des chiffres exacts concernant les structures de production. Des renseignements recueillis dans le secteur même nous ont été utiles (1) en vue de répondre aux questions soulevées.

A. Les modes d'exploitation en 1968-69

Le recensement général de l'Agriculture et des Forêts de 1959 distingue les catégories suivantes :

moutons de troupe : 30,85 %
brebis laitières : 30,31 %
moutons de pâture : 30,00 %

Depuis 1959 la situation a bien changé, de sorte que les brebis laitières et les moutons de troupe sont en régression et que les moutons de pâture sont toujours en extension.

Une estimation de 1969 de l'importance des différentes catégories situait la part des catégories comme suit :

moutons de pâture : 55 %
moutons de troupe : 25 %
brebis laitières : 20 %

(1) BOONEN F. - Conseiller de zootechnie de l'Etat
"Rapport sur l'élevage ovin" mars 1970.

Fédération Nationale des éleveurs de moutons à viande.
Secrétaire : W. NIJS - Bruxelles

KEPPENS L. - REYNTENS N. "Intensieve beweiding met schapen"
Rijksstation voor Kleinveeteelt - Merelbeke - 1965

VAN GELDER H. - Rijksveeteeltconsulent : West- en Oost-Vlaanderen -
Brugge.

I. Les moutons de troupe et de pâture appartiennent à la catégorie des moutons à viande, représentant environ 80 % de la population ovine. Trois races de moutons à viande sont reconnues en Belgique : le Texel, le Suffolk et le Hampshire.

1. Les moutons de troupe sont généralement encore sous tutelle d'un berger et appartiennent en majorité à la race Suffolk. Un berger n'a pas de terrains en exploitation permanente, mais pratique la transhumance. Cette forme d'exploitation devient plus difficile à la suite de l'intensité de l'agriculture et de la circulation. Les bergers disparaissent de plus en plus. La mécanisation et l'emploi accru des engrais azotés dans les herbages, ont pour effet de faire disparaître une grande partie des pâturages d'automne, en particulier les champs de chaumes.

A cause du développement pris par le trafic routier, il devient toujours plus difficile pour les bergers de promener le troupeau d'un champ à l'autre. Par ailleurs, il n'y a plus guère personne qui soit disposé à s'occuper d'un troupeau par tout temps de l'année. De nombreux propriétaires ont dû, ainsi se défaire de leurs troupeaux bien que l'élevage ovine n'ait pas été non rentable. La baisse des prix des laines, la manque de bergers et la qualité insuffisante de la viande produite expliquent la diminution très sensible du troupeau.

En Flandre orientale il y avait encore une vingtaine de bergers en 1969 et aussi quelques uns dans les autres provinces.

Les troupes comptent jusqu'à 200 unités. Au printemps environ 30 à 40 agneaux sont introduits au troupeau, afin de remplacer chaque année les brebis de réforme (20 % environ).

Les autres agneaux ne servant pas à l'élevage, sont engraissés à base de concentrés, de sorte qu'ils sont prêts pour la vente vers Pâques.

Les agneaux naissent à partir de décembre et restent en stabulation. L'engraissement rapide des agneaux a pour but la production de meilleures qualités de viande. Endéans les 100 à 120 jours, on produit un agneau de 35 à 40 kg au maximum avec le lait maternel supplié de concentrés très riches, faciles à digérer.

Quand l'agnelage se situe aux mois de février et de mars l'engraissement se fait en pâturage. Au début de l'été et pendant l'été, les agneaux vont paître avec leur mère, et déjà bien en viande, mais pas encore engraisés ils rentrent à l'étable en octobre, où après 4 à 6 semaines de nourriture intensive, ils sont prêts pour la boucherie.

2. Les moutons de pâture sont tenus en combinaison de bovidés surtout dans les provinces de la Flandre Occidentale et Orientale, de Namur et de Hainaut. Les Polders sont bien situés pour l'exploitation des moutons de pâture, étant donné que les clôtures spéciales ne sont pas nécessaires, la qualité des pâturages permettant 2 à 3 moutons par hectare à côté des bovidés.

Dans un autre mode d'exploitation les moutons suivent les bovidés dans la rotation des pâtures. Les moutons broutent l'herbage après les bovidés et mangent l'herbe restante et les mauvaises herbes de sorte que cette forme est très rentable.

Le Texel est la plus importante race de ce mode d'exploitation. Les Texels ne posent pas de grands problèmes à l'exploitant, donnant un salaire d'appoint, les frais de production n'augmentant presque pas. Les moutons de pâture gagnent en importance et sont surtout tenus par troupe de 5 à 20 moutons.

L'engraissement des agneaux en prairies est typique pour ce mode d'exploitation. Dans les Polders on habitue de très bonne heure les agneaux nés dans les prairies en février-mars, de sorte qu'au bout de 4 mois déjà, soit en juillet-août, ils sont destinés à la vente avec un poids vif de 45 à 55 kg. Surtout le Texel se prête à ce mode d'exploitation.

Un autre mode d'exploitation de mouton à viande est la grande troupe de moutons dans les pâturages en rotation. Ceci est le cas dans une dizaine d'entreprises où la spéculation ovine est dominante sinon unique ayant 200 à 1.000 brebis mères sur des herbages en exploitation permanente. Les pâtures sont divisées en parcelles, de sorte que les ovins retournent à la même parcelle après un mois ou six semaines. Le Suffolk et le Texel sont les races principales de cette forme d'exploitation. Les agneaux sont engraisés d'une façon intensive à l'aide de concentrés et sont vendus aux alentours de Pâques.

La qualité de viande s'étant nettement améliorée, la consommation est devenue plus alléchante et plus élevée, rendant la rentabilité de ces spéculations plus intéressantes. De ce fait, il est évident que la structure s'enrichira d'unités de production plus importantes.

3. Partout dans le pays il y a des gens qui possèdent quelques moutons. Ce n'est pas une forme d'exploitation pour la vente. L'évolution sociale a développé l'amateurisme de l'élevage du mouton.

II. Les moutons flamands (laitiers) étaient tenus par des producteurs en vue de couvrir des besoins en laine et d'un autre côté appréciés dans la grande ferme sablonneuse pour un apport en engrais organique de choix. Par ailleurs, le niveau de vie a augmenté sensiblement, de sorte que "la vache de l'ouvrier" disparaît.

Le mouton "laitier" qui connaissait encore une certaine célébrité pendant la dernière guerre, est de plus en plus absorbé par les races à viande et n'existe pratiquement plus à l'état pur.

B. Evolution des exploitations ayant des ovins

Répartition du nombre de moutons et de chèvres et du nombre d'exploitations détenant des moutons en fonction de la taille des exploitations

Taille des exploitations selon la superficie cultivée (ha)	Nombre de moutons		Enquête 1966			
	15.5.59	Enquete 1966	Nombre d'exploitations détenant des moutons			Nombre total d'unité bétail (1)=100
			Nombre	en %	En % du nombre total d'exploitations	
sans culture	1.852	1.130	82	0,5	2,8	0,2
de 0 à 1 ha	35.430	30.220	6.782	42,2	11,2	1,9
de 1 à 3 ha	21.349	10.540	1.682	10,5	9,0	1,0
de 3 à 5 ha	8.894	11.390	1.993	12,4	5,2	0,4
de 5 à 10 ha	11.632	13.280	1.889	11,7	4,6	0,2
de 10 à 20 ha	13.407	9.290	1.959	12,2	5,6	0,1
de 20 à 50 ha	10.849	23.560	1.302	8,1	8,5	0,4
de 50 à 100 ha	6.010	3.980	329	2,0	16,2	0,4
de 100 ha et plus	2.739	1.810	59	0,4	17,6	0,8
Total	112.162	105.200	16.077	100	7,5	0,4
Nombre de moutons dont les produits ne sont pas vendus			73 720			

(1) 1 mouton = 0,1 unité bétail

Ainsi 40 pour-cent des produits des moutons ne sont pas livrés au marché. Les détenteurs de brebis laitières le font en ordre principal pour l'approvisionnement familial. Soixante pour-cent sont considérés comme des moutons dont les produits (surtout la viande) sont vendus. La moitié des 60 % appartient aux exploitations de 3 à plus de 100 ha, leur nombre diminuant au fur et à mesure que la taille des exploitations augmente. Dans ce cas, il s'agit avant tout de moutons de pâture en combinaison avec des bovidés, apportant au producteur un appoint apprécié.

Source (1) : Recensement général de l'Agriculture et des Forêts de 1959 :
Tome II : cheptel. I.N.S. - Bruxelles

(2) : Enquête concernant la structure d'exploitations agricoles
Tome I. Résumé des résultats : Communauté, Etats membres 1966-67 Bureau des Statistiques des Communautés Européennes.

Répartition des exploitations d'ovins et de caprins par province - Enquête 1966.			
Provinces	Exploitations (III 33 G - 33 T) d'ovins et caprins (1)		% des exploitations avec ovins/exploitations agricoles et horticoles
	Nombre	%	
Anvers	331	8,7	1,3
Brabant	381	10,1	0,9
Hainaut	767	20,2	3,2
Liège	436	11,5	1,9
Limbourg	181	4,8	0,9
Luxembourg	322	8,5	2,1
Namur	789	20,8	4,9
Flandre Occid.	250	6,6	0,8
Flandre Orient.	335	8,8	0,9
	-----	-----	---
Le Royaume	3.792	100,0	1,6
			Total : 237.099

Répartition des exploitations d'ovins et de caprins par taille des exploi- tations			
Sans culture	92	2,4	2,5
< 1 ha	2.790	73,6	3,4
1 à < 2 ha	393	10,4	2,1
2 à < 5 ha	354	9,3	0,9
5 à < 10 ha	112	2,9	0,3
10 à < 20 ha	33	0,9	0,1
20 à < 30 ha	8	0,2	0,1
30 à < 50 ha	6	0,2	0,1
50 ha +	4	0,1	0,2
	-----	-----	---
	3.792	100,0	1,6

Source : Jadoul R.

Poging tot rangschikking van de landbouwbedrijven naar hun
technisch-economische gerichtheid.

Revue statistique N° 1 - Janvier 1970

Institut National de statistique - Bruxelles

(1) Les exploitations d'ovins et caprins selon la classification des exploi-
tations agricoles de la C.E.E. sont indiquées sous le code III 33 G,
33 T.

III : Exploitations ayant des spéculations animales, liées à la production
de fourrages verts et d'autres produits de terre (solipèdes, bovins,
ovins et caprins).

33 : Les exploitations retirant plus de 2/3 du produit brut total des
cultures et produits susdits.

G : La spéculation ovine est dominante.

T : Ni la spéculation bovine, ni la spéculation ovine dominant.

En 1966 environ 1,6 % des exploitations agricoles et horticoles retirent 1/3 ou plus de leur produit brut de la spéculation ovine.

Dans la province de Namur, de Hainaut et de Luxembourg les exploitations ovines intéressent respectivement 4,9; 3,2 et 2,1 % des exploitations agricoles.

Le Hainaut et la province de Namur comptaient respectivement 20,2 % et 20,8 % des exploitations ovines.

L'on constate que 76 % des exploitations ayant des ovins eurent moins d'une hectare en culture : 10,4 % 1 à 2 ha et 9,3 % 2 à 5 ha en culture. En 1966, environ 96 % des exploitations avec ovins eurent moins de 5 hectares en culture. La culture ovine n'a donc pu suivre le phénomène d'intensification des autres productions animales et cela explique sa régression.

Recherche et vulgarisation

L'Arrêté Royal du 12 janvier 1952 relatif aux subventions pour l'amélioration des espèces caprine et ovine, vise l'amélioration des races caprine et ovine par les dispositions suivantes :

1. L'agrégation des sociétés provinciales et d'une Fédération Nationale des éleveurs de moutons à viande d'une part et des Fédérations Provinciales et Nationale des syndicats d'éleveurs de chèvres et de moutons laitiers d'autre part,

Une nette distinction entre les secteurs des moutons à viande et des chèvres et moutons laitiers est donc faite, puisqu'il s'agit de deux spéculations différentes.

2. L'octroi de subventions à ces associations pour couvrir les frais résultant de l'exécution des missions qui leur sont confiées notamment :

- l'encouragement de l'élevage des animaux d'élite et la création de lignées à haut rendement;
- l'organisation d'expertises et de concours de moutons de troupe et la tenue des livres généalogiques;
- encourager l'utilisation de béliers reproducteurs d'élite de race pure par l'octroi de primes à l'achat et de primes de conservation.

L'élevage de chèvres et de moutons laitiers est en régression. De plus en plus, les moutons laitiers sont remplacés par des moutons de viande.

Un aperçu de l'élevage reproducteur en Belgique en 1960 et 1968 est donné dans le tableau suivant.

La Flandre occidentale compte à elle seule presque un tiers du nombre total d'agneaux sélectionnés dans le pays.

Chaque année il y a des concours provinciaux ou interprovinciaux organisés par les sociétés provinciales des éleveurs de moutons à viande. En outre, les éleveurs peuvent faire appel au conseiller de l'Etat spécialiste en la matière.

L'élevage reproducteur en Belgique en 1960 et 1968

Provinces	Membres		Races	Peproducteurs inscrits				Agneaux sélectionnés	
	60	'68		Béliers		Brebis		'60	'68
				'60	'68	'60	'68		
Flandre Occid.	247	526	T	29	122	67	449	500	1,761
			S	17	24	52	139	300	204
Flandre Orient.	137	302	T	10	89	57	212	125	920
			S	--	12	19	27	37	117
			H	--	3	--	4	4	--
Anvers	52	173	T	11	39	19	116	44	123
			S	4	16	11	34	16	32
			H	--	3	--	6	--	4
Limbourg	58	150	T	11	41	31	127	58	127
			S	9	21	12	33	34	61
			H	4	7	8	22	15	20
Brabant	102	230	T	9	43	5	192	172	582
			S	1	17	22	171	43	270
			H	1	11	--	30	20	81
Hainaut	150	263	T	13	47	44	182	152	498
			S	2	19	--	26	17	49
			H	4	15	11	27	5	96
Namur	95	273	T	20	40	108	214	207	754
			S	6	7	--	27	16	121
			H	--	17	--	34	13	170
Liège	49	167	T	4	35	15	126	65	301
			S	1	15	1	50	31	125
			H	2	13	7	27	25	78
Luxembourg	67	114	T	11	24	23	34	94	159
			S	8	7	26	6	107	56
			H	23	12	12	15	137	75
Total par race			T	118	480	369	1,653	1,418	5,385
			S	48	138	143	513	601	1,035
			H	<u>34</u>	<u>81</u>	<u>38</u>	<u>165</u>	<u>219</u>	<u>524</u>
				200	699	550	2,332	2,238	6,944
La proportion des races			T	59,0	68,6	67,1	70,9	63,4	77,5
			S	24,0	19,7	26,0	22,0	26,8	14,9
			H	<u>17,0</u>	<u>11,6</u>	<u>6,9</u>	<u>7,1</u>	<u>9,8</u>	<u>7,6</u>
				100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Fédération Nationale des éleveurs de moutons à viande.

Secrétaire : W. NIJS - Bruxelles.

C. Evolution des races ovines

1. Evolution de l'effectif global des races principales

Si l'on part des animaux des diverses races inscrites en 1968, les Texels l'emportent avec 70 % environ, 20 % appartiennent à la race Suffolk et environ 7 à 10 % reviennent à la race Hampshire. Par rapport à 1960, le nombre de Texel a relativement augmenté, tandis que le Suffolk et le Hampshire sont en régression. Toutefois, cette répartition n'est pas homogène, il y a des différences selon la province. C'est ainsi que dans les Flandres occidentale et orientale et dans la province d'Anvers, il n'y a pas de bêtes reproductrices inscrites de la race Hampshire, où le Texel domine.

2. Liaison avec le mode d'exploitation, le type de produit et tendances au croisement.

Le Texel est le mouton type de pâturage élevé en commun avec des bovidés. Le Texel reste pendant l'été en prairie et l'agneau est vendu principalement au poids de 40-50 kg à partir du mois d'octobre et de novembre. Ce système d'engraissement relativement intensif n'exige pas de grands capitaux, les agneaux étant déjà vendus et les brebis passant l'hiver dehors et ne nécessitant presque pas d'étables. L'élevage en pâturage traditionnel permet de s'assurer un revenu supplémentaire dans les petites exploitations. Quelques exploitants tiennent les brebis jusqu'à 9 à 10 mois (60 à 80 kg) donnant encore une viande de bonne qualité.

Il y a tendance au croisement du Texel avec la race indigène (anciennement laitière) pour obtenir une race plus proliférique possédant des qualités viandeuses adéquates.

Le Suffolk est précoce et l'agneau naît en décembre-janvier pour la consommation aux alentours de Pâques. Le Suffolk est surtout un mouton troupière, mais la transhumance devient toujours plus difficile et recule de plus en plus.

L'élevage sur herbage fractionné bénéficie presque toujours des meilleurs prix aux environs de Pâques, quand la demande en viande d'agneaux pour le marché intérieur et pour l'exportation est particulièrement forte.

Les croisements Suffolk X autres races sont plus résistants et croissent plus vite.

Le Hampshire produit aussi l'agneau précoce de Pâques. Il a une viande plus grasse que les autres moutons.

En Belgique on fait beaucoup de croisements et les trois races précitées ne se rencontrent guère à l'état pur que dans les élevages spécialisés. La proportion des moutons flamands de race locale, très répandus autrefois a fortement baissée.

D. Principales performances de l'élevage ovin

1. Nombre d'agneaux par race et par an

	à la naissance	vendus par brebis mère
Texel	1,80	1,60
Suffolk	1,75	1,60
Hampshire	1,55	1,40
Race flamande (laitière)	2,00	1,45

Le "Laitier" et le Texel sont les meilleurs reproducteurs. Le Laitier produit parfois (une année sur deux) trois agneaux.

2. Le Texel et le Suffolk se caractérisent par la croissance la plus rapide, le poids atteignant à 4 mois environ 35 à 40 kg. Les naissances en race Texel étant plus tardives, les jeunes ne sont pas livrables à Pâques et donneront seulement un rendement de viande ovine à partir de l'Automne.

3. Le poids moyen sur pied des moutons est d'environ 55 kg et le poids moyen abattu de 24 kg, de sorte que le rendement moyen est 45 à 50 %. Pour les agneaux le poids moyen sur pied est 33 kg et le rendement en carcasse est d'environ 50 à 55 %.

Le Texel est un véritable type "boucherie", large et puissant, très riche en viande d'excellente qualité. Le Suffolk est riche en viande de bonne qualité, sans excès de graisse. Ce mouton convient également dans les bonnes prairies, mais il est moins exigeant que le Texel et s'engraisse donc plus facilement. Le Hampshire est moins recherché par la boucherie, en dehors du croisement. Ce mouton possède une viande de bonne qualité, mais s'engraisse trop facilement en terres riches.

Le Hampshire est surtout devenu un mouton de "concours" et c'est dans cette race que se manifeste essentiellement l'aspect "amateur" de l'élevage ovin.

La race flamande(laitière) est mince et de taille relativement élevée, avec une laine fine et longue mais de qualité médiocre. Cette race avait un rendement et une qualité viande très quelconques, mais sa fécondité et sa rusticité étaient excellentes.

E. Synthèse

Les producteurs ayant quelques moutons, retirent un appoint apprécié des ovins. En général, l'élevage ovin est considéré comme une branche complémentaire de l'élevage du bétail. Ce sont des impératifs d'économie d'exploitation et de travail, qui poussent des exploitants à l'élevage sur herbage fractionné. Pour les grands détenteurs, la rentabilité semblait attrayante au cours des dernières années. Dans le domaine de l'engraissement en prairies ou en stabulation il s'avérait possible d'obtenir des résultats financiers satisfaisants.

De manière générale, dans une exploitation bien conduite et ayant des débouchés normaux, le bénéfice de la spéculation ovine serait de 10.000 B.F. par hectare, correspondant à un gain moyen de 800 à 1.000 B.F. par mère (1).

(1) BOONEN F. Conseiller de Zootechnie de l'Etat.

Rapport sur l'élevage ovin. mars 1970.

Chapitre III : ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ OVIN ET DE LA

VIANDE OVINE

A. Structure de l'offre

I. Les différents types d'animaux produits

On peut distinguer en fonction du système d'élevage trois types de produits.

1. Agneaux. Animaux pesant de 30 à 40 kg vif, âgés de 3 à 4 mois.

L'agnelage des Suffolk et Hampshire en décembre, janvier et une croissance rapide permet d'obtenir l'agneau précoce de Pâques.

L'agneau Texel naît en février-mars et il est vendu après l'engraissement en prairies à partir du mois d'octobre et de novembre.

2. Brebis de boucherie. Ce sont des brebis jeunes de 9 à 10 mois, qui pèsent 60 à 80 kg, donnant une viande ovine de bonne qualité.

3. Brebis adultes. A partir de deux années les brebis sont adultes, pèsent 85 à 95 kg, et sont vendus comme moutons de réforme.

Les Agneaux sont surtout un produit indigène, tandis que les brebis de boucherie sont importés pour 90 % en provenance de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Allemagne orientale. Ces produits, surtout des deux premiers pays, sont de bonne qualité.

Les brebis de réforme sont souvent de qualité inférieure et sont achetés au marché en vue de couvrir les besoins de résidents originaires de l'Afrique du Nord. Les moutons amenés au marché de St.-Trond sont pour la plupart destinés à cette fin.

II. Types de produits et offre saisonnière

Les tableaux suivants montrent que la production indigène totale était en régression, diminuant de 102.000 unités en 1960 à 57.000 têtes en 1965 et à 30.000 têtes en 1969.

Les livraisons de moutons d'abattage présentent un caractère saisonnier. Dans une certaine mesure les livraisons coïncident avec les variations saisonnières de la demande du mouton.

Cependant, la viande d'agneau est demandée pendant toute l'année, mais elle n'est pas toujours disponible pour des raisons inhérentes à la production.

L'offre de la viande ovine est prédominante pendant la période froide de l'année. La viande d'agneau est offerte vers Pâques et est orientée au marché intérieur et au marché de Paris.

Les livraisons de moutons d'abattage augmentent en général à partir du mois de septembre pour atteindre une pointe au cours des mois de novembre, décembre et janvier. Au cours du printemps les livraisons d'agneaux viennent s'ajouter aux livraisons de moutons. En ce qui concerne les livraisons, les données disponibles ne permettent pas de déterminer la quote-part des agneaux dans le total des livraisons. Il est certain cependant que les livraisons d'agneaux ont déjà lieu au mois d'avril et qu'elles peuvent se prolonger jusqu'à fin juillet.

Nombre de têtes abattues

Période	Total des ovins et caprins abattus 1	Ovins et caprins importés vivants 2	Production indigène nette 3	Ovins et caprins exportés vivants 4	Production indigène totale 5
1959					
1r trimestre	29.638	226	29.412	0	29.412
2e "	11.193	319	10.874	0	10.874
3e "	13.480	30	13.450	0	13.450
4e "	48.797	1	48.796	0	48.796
Total	103.108	576	102.532	0	102.532
1960					
1r trimestre	27.269	3	27.266	369	27.635
2e "	13.831	4	13.827	0	13.827
3e "	14.980	12	14.968	0	14.968
4e "	49.187	141	49.046	0	49.046
Total	105.267	160	105.107	369	105.478
1961					
1r trimestre	22.284	7	22.277	0	22.277
2e "	6.975	50	6.925	54	6.979
3e "	13.191	1.818	11.373	0	11.373
4e "	44.367	3.659	40.708	0	40.708
Total	86.817	5.534	81.283	54	81.337
1962					
1r trimestre	23.974	2.866	21.108	0	21.108
2e "	13.401	1.987	11.414	0	11.414
3e "	13.068	430	12.638	0	12.638
4e "	45.553	994	44.559	0	44.559
Total	95.996	6.277	89.719	0	89.719
1963					
1r trimestre	26.405	627	25.778	0	25.778
2e "	11.002	112	10.890	0	10.890
3e "	13.239	1.658	11.581	0	11.581
4e "	55.766	16.621	39.145	230	39.375
Total	106.412	19.018	87.394	230	87.624

	1	2	3	4	5
1964					
1r trimestre	26.407	10.032	16.375	17.435	33.810
2e "	11.120	3.904	7.216	0	7.216
3e "	15.090	11.302	3.788	4.384	8.172
4e "	61.013	48.892	12.121	309	12.430
Total	113.630	74.130	39.500	22.128	61.628
1965					
1r trimestre	33.341	29.634	3.707	16.502	20.209
2e "	16.024	9.332	6.692	4.192	10.884
3e "	31.397	32.016}	12.240	5.795}	25.619
e "	94.136	81.277}		7.584}	
Total	174.898	152.259	22.639	34.073	56.712
1966					
1r trimestre	25.964	8.134	17.830	560	18.390
2e "	12.862	1.769	11.093	0	11.093
3e "	13.803	2.152	11.651	0	11.651
4e "	41.085	21.521	19.564	3.394	22.958
Total	93.714	33.576	60.138	3.954	64.092
1967					
1r trimestre	30.455	15.170	15.285	1.455	16.740
2e "	15.684	7.400	8.284	0	8.284
3e "	18.468	11.304	7.164	314	7.478
4e "	54.061	29.945	24.116	713	24.829
Total	118.668	63.819	54.849	2.482	57.331
1968					
1r trimestre	23.328	10.826	12.502	19	12.521
2e "	19.161	11.030	8.131	339	8.470
3e "	37.364	56.029	{ voir co lonne 5	13.282}	38.511
4e "	84.576	60.629		19.947}	
Total	164.429	138.514		33.587	59.502
1969					
1r trimestre	90.910	85.366	5.544	3.373	8.917
2e trimestre	61.290	55.383	5.907	174	6.081
3e trimestre	75.428	83.549}	14.541	206}	15.021
4e trimestre	85.995	63.333}		274}	
Total	313.623	287.631	25.992	4.027	30.019

Source : L. MAUQUOY

L'Evolution du marché de la viande en Belgique.
Revue de l'Agriculture.

	1	2	3	4	5
1970					
1r trimestre	70.355	65.456	4.899	150	5.049
2e "	36.516	45.604	} 10.817	214	} 11.985
3e "	20.603	15.127		69	
4e "	46.755	32.326		885	
Total	174.229	158.513	15.716	1.318	17.034

B. Structure de l'Industrie d'abattage

1. Effectif des abattoirs ayant une activité mouton

Les abattoirs sont équipés pour l'abattage de porcs et de bovidés et utilisés occasionnellement pour l'abattage de moutons. Pratiquement il n'y a pas d'abattoir spécialisé dans le mouton. Environ 0,5 % du poids abattu et 3 % du nombre des animaux de boucherie sont des ovins. L'importance des moutons et des agneaux sera minime pour les abattoirs.

2. Ventilation des abattages de moutons en 1968-1969

La loi du 5 septembre 1952 concernant l'expertise et le commerce des viandes de boucherie, distingue les abattages et abattoirs suivants :

- 1) Abattoir public : l'abattoir appartenant à un pouvoir public (état, province, commune ou association de communes) ou faisant tout au moins l'objet, de la part de celui-ci, d'un contrat de concession aux conditions à déterminer par arrêté royal.
- 2) Abattoir particulier assimilé à l'abattoir public : l'abattoir appartenant à un particulier ou à une société, qui est exploité pour le commerce de gros du propriétaire ou qui sert à l'abattage des animaux appartenant à des bouchers répondant aux conditions spéciales prévues par la loi.
- 3) Tuerie particulière : la tuerie exploitée par un boucher qui y abat pour les besoins exclusifs de son commerce de détail, ou qui moyennant autorisation du Service d'inspection du commerce des viandes, y abat, avec un autre boucher déterminé, des animaux leurs appartenant et dont la viande est destinée aux besoins exclusifs de leur commerce de détail.
- 4) Abattage de nécessité : l'abattage des animaux de boucherie accidentés ou malades, l'abattage des animaux qui se trouvent en danger de mort immédiat ou qui présentent un danger imminent pour les personnes et les biens.
Le Roi est autorisé à déterminer d'autres cas d'abattage pouvant être assimilés aux abattages de nécessité pour l'application des règlements pris en vertu de la présente loi.
- 5) Les viandes de boucherie provenant d'animaux abattus dans le royaume doivent être expertisées après l'abattage. Il n'est fait exception à cette obligation que pour les viandes provenant de porcs, moutons, chèvres, chevaux, abattus par un particulier, à son domicile, pour les besoins exclusifs de son ménage.

(Moniteur Belge, 16-17 mars 1953 : N° 75-76, 123e Année).

Les statistiques des abattages de l'I.N.S. sont établies à l'aide de relevés mensuels fournis par les abattoirs publics et particuliers, qui renseignent le nombre d'animaux abattus. La détermination du poids vif pour les bovins et ovins est basée :

1. sur le relevé du poids de l'animal vivant;
2. sur le relevé du poids vif des marchés au bétail d'Anderlecht, de Gand et de Vedrin.

Dans les deux cas la moyenne pondérée est établie. Le nombre d'abattages, dans les tueries privées et les abattages familiaux est envoyé trimestriellement par les autorités locales.

Le poids abattu des moutons et des agneaux est calculé sur la base d'un rendement moyen de carcasse de 45 %.

Classification des abattages de moutons par catégorie d'abattoir

Catégorie d'abattoir	1 9 6 8				Moyenne du poids abattu de la période 1963-1968	
	Nombre d'abattoirs	Nombre d'abattoirs qui abattent des ovins	Nombre d'abattages	Poids abattu en tonnes	% des abattages par catégorie d'abattoirs	% du poids des moutons abattu des animaux de boucherie
Abattoirs publics	99	98	84.127	1.767	73,0	0,8
abattoirs particuliers	122	102	76.369	1.658	24,4	0,3
tueries privées	518	154	2.229	49	1,8	0,5
abattages de nécessité	-	-	181	4	0,1	0,1
abattages familiaux	-	297	1.458	31	0,7	0,2
					100,0	

Moutons et agneaux abattus : période 1963-1970

Année	Nombre abattus	Index 1963 = 100	% du nombre des ovins abattus des animaux de boucherie	Poids abattu (tonnes)	Index 1963 = 100	% du poids abattu des ovins/du poids abattu des animaux de boucherie
1963	106.412	100,0	2,7	2.134	100,0	0,5
1964	113.612	106,8	3,0	2.520	118,1	0,6
1965	174.898	164,4	4,2	3.709	173,8	0,8
1966	93.714	88,1	2,1	2.022	94,8	0,4
1967	118.767	111,6	2,3	2.669	125,1	0,5
1968	164.429	154,5	3,0	3.510	164,5	0,6
1969	313.549	294,7	5,5	7.093	332,4	1,2
1970	174.149	163,6	2,6	3.766	176,5	0,5

Source : Revue statistique ; N° 6 - juin 1969

Institut National de statistique - Bruxelles.

MOUTONS ET AGNEAUX ABATTUS

Ensemble des abattages - Nombre et poids (en tonnes) des animaux abattus									
	Moutons soumis à l'expertise			Moutons non soumis à l'expertise			Ensemble des moutons		
	Nombre	Poids vif	Poids abattu	Nombre	Poids vif	Poids abattu	Nombre	Poids vif	Poids abattu
1964	103.322	5.287	2.379	466	24	11	103,788	5,311	2,390
1965	143.299	7.302	3.286	618	31	14	143,917	7,333	3,300
1966	83.191	4.170	1.677	807	40	18	83,998	4,210	1,895
1967	109.086	5.613	2.526	1.047	54	24	110,133	5,666	2,550
1968	146.458	7.200	3.240	1.328	66	30	147,786	7,266	3,270
1r trim.	21.519	1.076	484	340	17	8	21,859	1,093	492
2e trim.	17.268	846	381	195	10	4	17,463	856	385
3e trim.	36.166	1.555	700	189	8	4	36,355	1,563	703
4e trim.	71.505	3.722	1.675	604	31	14	72,109	3,754	1,689
1969	287.511	14.896	6.703	1.473	78	35	288,984	14,974	6,738
1r trim.	83.692	4.572	2.057	575	32	14	64,267	4,604	2,072
2e trim.	55.340	2.946	1.326	182	10	4	55,522	2,956	1,330
3e trim.	71.147	3.391	1.526	249	12	5	71,396	3,403	1,531
4e trim.	77.332	3.987	1.794	467	24	11	77,799	4,012	1,805
Situation par province de l'année 1968									
Anvers	4,406	223	100	20	1	0,5	4,426	224	101
Brabant	18,612	903	406	212	10	4,7	18,824	913	411
Fl. Occid.	13,316	678	305	37	2	0,8	13,353	680	306
Fl. Orient.	23,778	1.216	547	170	9	3,8	23,948	1,224	551
Hainaut	20,158	989	445	337	17	7,6	20,495	1,006	453
Liège	53,713	2.589	1.165	30	2	0,7	53,743	2,590	1,166
Limbourg	2,107	104	47	383	19	8,4	2,490	122	55
Luxembourg	2,694	129	58	75	4	1,7	2,769	133	60
Namur	7,674	369	166	64	3	1,4	7,738	372	168
Situation par province de l'année 1969									
Anvers	3,162	167	75	15	1	0,3	3,177	168	76
Brabant	3,940	209	94	405	22	10,0	4,345	231	104
Fl. Occid.	89,568	4,556	2,050	48	2	1	89,616	4,558	2,051
Fl. Orient.	64,811	3,406	1,533	170	9	4	64,981	3,415	1,537
Hainaut	14,864	793	357	387	20	9	15,251	813	366
Liège	104,081	5,401	2,430	31	2	1	104,112	5,402	2,431
Limbourg	1,560	81	37	329	17	8	1,889	98	44
Luxembourg	2,335	119	53	26	1	1	2,361	120	54
Namur	3,190	165	74	62	3	1	3,252	168	76

	Agneaux soumis à l'expertise			Agneaux non soumis à l'expertise			Ensemble des agneaux		
	Nombre	Poids vif	Poids abattu	Nombre	Poids vif	Poids abattu	Nombre	Poids vif	Poids abattu
1964	9.601	282	127	77	2	1,0	9.678	285	128
1965	30.741	901	405	100	3	1,3	30.841	903	406
1966	9.452	274	124	136	4	1,8	9.588	279	125
1967	8.366	255	114	169	5	2,4	8.535	261	117
1968	16.448	529	238	130	3	1,8	16.578	533	240
1r trim.	1.439	43	19	21	1	0,3	1.460	44	20
2e trim.	1.625	49	22	56	2	0,7	1.681	50	23
3e trim.	973	29	13	25	1	0,3	998	30	13
4e trim.	12.411	408	183	28	1	0,4	12.439	409	184
1969	24.408	783	352	157	5	2,2	24.565	788	355
1r trim.	6.602	205	92	28	1	0,4	6.630	206	93
2e trim.	5.681	178	80	79	2	1,0	5.760	180	81
3e trim.	3.994	135	61	16	1	0,2	4.010	135	61
4e trim.	8.131	266	120	34	1	0,5	8.165	267	120
Situation par province de l'année 1968									
Anvers	4.125	127	57	-	-	-	4.125	127	57
Brabant	5.772	187	84	1	-	-	5.773	187	84
F1. Occid.	1.611	50	23	-	-	-	1.611	50	23
F1. Orient.	-	-	-	12	-	-	12	-	-
Hainaut	4.137	140	63	67	2	0,9	4.204	142	64
Liège	282	9	4	4	-	-	286	9	4
Limbourg	10	-	-	34	1	0,5	44	1	0,6
Luxembourg	437	14	6	8	-	-	445	14	6
Namur	74	2	1	4	-	-	78	2	1
Situation par province de l'année 1969									
Anvers	3.508	114	51	-	-	-	3.508	114	51
Brabant	16.285	521	235	-	-	-	16.285	521	235
F1. Occid.	2.165	69	31	3	-	-	2.168	69	31
F1. Orient.	31	1	-	8	-	-	39	1	-
Hainaut	1.328	43	19	84	3	1	1.412	45	20
Liège	452	14	6	15	-	-	467	15	7
Limbourg	16	-	-	37	1	0,5	53	2	1
Luxembourg	555	18	8	1	-	-	556	18	8
Namur	68	2	1	9	-	-	77	3	1

1970 : MOUTONS ET AGNEAUX ABATTUS

Ensemble des abattages - Nombre et poids (en tonnes) des animaux abattus									
	Moutons soumis à l'expertise			Moutons non soumis à l'expertise			Ensemble des moutons		
	Nombre	Poids vif	Poids abattu	Nombre	Poids vif	Poids abattu	Nombre	Poids vif	Poids abattu
1970	149.262	7.518	3.383	1.729	84	38	150.991	7.603	3.421
1r trim.	63.725	3.173	1.428	714	33	15	64.439	3.206	1.443
2e trim.	31.832	1.677	754	181	10	4	32.013	1.686	759
3e trim.	15.386	754	339	219	11	5	15.605	765	344
4e trim.	38.319	1.915	862	615	31	14	38.934	1.945	876
Situation par province de l'année 1970									
Anvers	2.377	120	54	40	2	1	2.417	122	55
Brabant	3.235	161	72	565	26	12	3.800	187	84
Fl. Occid.	58.076	2.937	1.321	61	3	1	58.137	2.940	1.323
Fl. Orient.	21.156	1.056	475	153	8	3	21.309	1.064	479
Hainaut	8.809	442	199	373	19	8	9.182	461	207
Liège	48.486	2.447	1.101	37	2	1	48.523	2.449	1.102
Limbourg	1.754	88	40	351	18	8	2.105	106	48
Luxembourg	2.171	108	49	50	2	1	2.221	111	50
Namur	3.198	160	72	99	5	2	3.297	165	74
Situation par province de l'année 1970									
	Agneaux soumis à l'expertise			Agneaux non soumis à l'expertise			Ensemble des agneaux		
	Nombre	Poids vif	Poids abattu	Nombre	Poids vif	Poids abattu	Nombre	Poids vif	Poids abattu
1970	23.011	761	342	147	5	2	23.158	766	345
1r trim.	5.856	192	86	39	1	1	5.895	193	87
2e trim.	4.458	145	65	30	1	0	4.488	146	65
3e trim.	4.954	164	74	29	1	0	4.983	165	74
4e trim.	7.743	261	117	49	2	1	7.792	262	118
Situation par province de l'année 1970									
Anvers	3.220	106	48	2	0	0	3.222	107	48
Brabant	16.582	549	247	5	0	0	16.587	549	247
Fl. Occid.	1.123	37	17	1	0	0	1.124	37	17
Fl. Orient.	1	0	0	16	1	0	17	1	0
Hainaut	1.261	41	19	50	2	1	1.311	43	19
Liège	217	7	3	18	1	0	235	8	3
Limbourg	4	0	0	48	2	1	52	2	1
Luxembourg	477	16	7	--	-	-	477	16	7
Namur	126	4	2	7	0	0	133	4	2

Moutons et agneaux abattus (en tonnes)

Périodes Provinces	les abattoirs publics			les abattoirs particuliers			les tueries privées			Abattages de nécessité			Abattage familial		
	Nombre	Poids vif abat-tu	Poids abat-tu	Nombre	Poids vif abat-tu	Poids abat-tu	Nombre	Poids vif abat-tu	Poids abat-tu	Nombre	Poids vif abat-tu	Poids abat-tu	Nombre	Poids vif	
1964	94.294	4.592	2.067	16.304	863	388	2.261	111	50	64	3	1	574	27	
1965	123.748	5.744	2.585	47.949	2.344	1.055	2.251	110	50	92	5	2	744	35	
1966	77.938	3.721	1.674	12.436	614	276	2.221	108	48	48	2	1	974	46	
1967	95.407	4.725	2.126	19.874	1.034	465	2.125	107	48	46	2	1	1.241	60	
1968	84.127	3.926	1.767	76.369	3.665	1.658	2.229	106	49	181	9	4	1.483	71	
1r trim.	19.054	924	415	3.398	170	76	488	24	11	18	1	-	-	-	
2e trim.	12.565	586	264	6.119	299	135	199	9	4	10	-	-	-	-	
3e trim.	11.897	500	225	24.792	1.065	479	445	19	8	5	-	-	-	-	
4e trim.	40.611	1.915	862	42.060	2.151	968	1.097	56	25	148	8	3	-	-	
1969	121.342	5.869	2.641	188.415	9.702	4.366	1.990	100	45	172	9	4	-	-	
1r trim.	35.325	1.803	812	54.400	2.947	1.326	430	23	10	59	3	1	-	-	
2e trim.	25.263	1.229	553	35.523	1.863	847	190	10	4	45	2	1	-	-	
3e trim.	24.402	1.109	499	50.398	2.398	1.079	380	18	8	21	1	-	-	-	
4e trim.	36.352	1.727	777	48.074	2.474	1.113	990	50	22	47	2	1	-	-	
1970	100.402	4.662	2.098	69.659	3.511	1.560	2.051	99	45	161	8	4	-	-	
1e trim.	28.125	1.311	590	40.929	2.028	913	464	23	10	63	3	1	-	-	
2e trim.	18.266	870	392	17.755	938	422	226	11	5	43	2	1	-	-	
3e trim.	18.078	809	364	1.856	91	41	387	18	8	19	1	-	-	-	
4e trim.	35.933	1.672	752	9.119	454	204	974	48	21	36	2	1	-	-	
Situation par province de l'année 1968															
Anvers	6.028	225	101	2.493	125	56	10	1	-	-	-	-	-	-	
Brabant	23.932	1.067	480	431	22	10	15	1	-	6	-	-	-	-	
Fl. Occid.	6.458	296	133	8.237	420	189	96	5	2	136	7	3	-	-	
Fl. Orient.	9.600	480	216	14.135	734	330	41	2	1	2	-	-	-	-	
Hainaut	11.999	572	257	11.338	509	228	949	48	22	9	-	-	-	-	
Liège	18.578	925	416	35.381	1.671	752	22	1	-	14	1	-	-	-	
Limbourg	2.100	103	46	-	-	-	7	-	-	2	-	-	-	-	
Luxembourg	2.437	110	50	250	12	5	438	20	9	6	-	-	-	-	
Namur	2.995	148	67	4.096	192	87	651	30	14	6	-	-	-	-	
Situation par province de l'année 1969															
Anvers	5.719	230	103	935	50	23	8	1	-	8	-	-	-	-	
Brabant	19.959	717	323	230	12	5	29	1	-	7	-	-	-	-	
Fl. Occid.	4.184	206	93	87.341	4.408	1.994	105	5	2	103	5	2	-	-	
Fl. Orient.	8.730	455	205	56.072	2.950	1.327	34	2	1	6	-	-	-	-	
Hainaut	10.359	523	235	5.013	270	122	807	42	19	13	1	-	-	-	
Liège	65.968	3.417	1.538	38.534	1.996	898	10	1	-	21	1	-	-	-	
Limbourg	1.563	81	37	7	-	-	4	-	-	2	-	-	-	-	
Luxembourg	2.285	107	48	214	11	5	387	18	8	4	-	-	-	-	
Namur	2.575	133	60	69	4	2	606	30	14	8	-	-	-	-	
Situation par province de l'année 1970															
Anvers	5.071	200	90	498	25	11	13	1	-	16	1	-	-	-	
Brabant	19.610	699	315	197	10	4	4	-	-	6	-	-	-	-	
Fl. Occid.	4.097	188	85	54.908	2.776	1.249	99	5	2	95	5	2	-	-	
Fl. Orient.	9.102	456	205	12.020	598	269	30	2	1	5	-	-	-	-	
Hainaut	8.068	383	172	1.223	62	28	775	38	17	4	-	-	-	-	
Liège	48.209	2.430	1.094	470	23	10	4	-	-	20	1	-	-	-	
Limbourg	1.734	89	45	147	7	3	367	17	6	3	-	-	-	-	
Namur	2.380	119	53	162	9	4	754	36	16	8	-	-	-	-	

Source : Statistiques Agricoles : Institut National de statistique - Bruxelles

Au cours de la période 1963-1968, environ 73 % des ovins furent abattus à l'abattoir public, tandis que les abattoirs particuliers abattirent 24,4 %. Les tueries privées, les abattages familiaux et les abattages de nécessité comptaient pour 2,6 %.

Les provinces de Liège, de la Flandre orientale, du Hainaut et du Brabant abattirent environ 80 % des moutons en 1968. En 1969 les provinces de Liège et les deux Flandres abattirent 90 % des moutons.

L'abattage des agneaux se firent pour 90 % dans les provinces d'Anvers, de Brabant et de Hainaut en 1968 et les provinces de Brabant, d'Anvers et de la Flandre occidentale en 1969.

Les abattages d'agneaux comportent environ un dixième des abattages de moutons.

Les abattages présentent un caractère saisonnier : pendant le premier et le quatrième trimestre de l'année les abattages sont en augmentation, tandis que pendant le deuxième et le troisième trimestre les abattages sont en régression.

C. Structure de la distribution

Les formes de distribution principales au stade du commerce de détail sont les boucheries traditionnelles, les magasins modernes en libre-service et les restaurants.

A la campagne, il est rare que la viande de mouton apparait dans les étalages des boucheries traditionnelles. Dans les villes les possibilités d'acheter de la viande ovine sont plus grandes, mais pas étendues. Dans les villes il y a un nombre fort limité de boucheries spécialisées, dans la viande ovine. Les résidents étrangers consomment le mouton pendant toute l'année et sont moins exigeants au point de vue de la qualité. Les magasins modernes en libre-service ont constamment de la viande ovine fraîche ou congelée à la disposition du consommateur.

Les restaurants et les hotels demandent de plus en plus de la viande ovine et surtout les pièces de bonne qualité.

D. Confrontation de l'offre et de la demande

I. La confrontation Production - Abattage

Les marchés d'animaux vivants importants sont situés dans les grand centres. Certains marchés de moutons sur pied qui, auparavant connaissaient des transactions considérables, ont perdu beaucoup de leur importance et les moutons sont amenés de plus en plus directement à l'abattoir par des chevillards.

o

o o

En Flandre Occidentale, au marché de Bruges et de Courtrai on ne note que quelques livraisons provenant de cette province.

En Flandre Orientale les livraisons de moutons se font en grande partie au marché de Gand, tandis qu'en partie, des moutons sont directement amenés à l'abattoir communal pour y être abattus par des chevillards. Ces moutons proviennent pour la plupart de la Flandre Orientale et de la Flandre Occidentale.

Le marché au bétail de la province d'Anvers ne connaît guère que des apports minimes. A présent les moutons et les agneaux y sont le

plus souvent amenés et abattus par des chevillards pour être vendus ensuite aux boucheries locales et, en partie également, pour l'approvisionnement des navires. Le rayon d'approvisionnement du marché d'Anvers s'étend principalement aux Polders et à la Campine; dans cette dernière région, les villes de Turnhout et de Herentals peuvent être considérées comme des points de rassemblement.

Au Limbourg, le marché de St.-Trond est à signaler en premier lieu. Les moutons proviennent en majeure partie de la région wallonne, ainsi que de la province du Limbourg. Cependant, il arrive que des moutons en provenance d'autres provinces y soient parfois livrés. Les moutons amenés au marché de St.-Trond sont pour la plupart achetés par des chevillards pour être transportés aux abattoirs de Liège, de Seraing, d'Anvers et de la Flandre orientale.

Le province de Liège ne connaît qu'un endroit de livraisons important, notamment le marché de l'abattoir communal de Liège. Cependant les moutons et les agneaux y sont pour la plupart amenés directement à l'abattoir où ils sont abattus par les chevillards pour être ensuite vendus aux bouchers-détaillants.

Le marché de Liège est principalement approvisionné en moutons provenant de cette province. Cependant, un certain nombre de moutons de viande sont également originaires des provinces du Limbourg et du Luxembourg, ainsi que des marchés plus éloignés, e.a. de Gand.

Le marché d'Anderlecht est le centre principal de la province du Brabant. Toutefois, aucun marché "officiel" ovin n'y est organisé. Les transactions ont lieu lors du déchargement des camions, après quoi les moutons sont dirigés sur les lieux d'abattage.

La capitale est le centre le plus important du pays en ce qui concerne les apports et la consommation. Des moutons originaires de toutes les régions du pays y sont abattus. Les produits d'abattage sont principalement destinés à l'agglomération bruxelloise. A l'exception d'Anderlecht, la province du Brabant ne compte aucun autre marché important de moutons.

Dans la province de Namur un seul marché de moutons sur pied est organisé, notamment le marché de Vedrin. Il est approvisionné en ordre principal par cette province et par une partie du Luxembourg. Le marché ovin a lieu en même temps que le marché de gros bétail et de porcs.

Aucun marché de moutons de quelque importance n'a lieu dans la province du Luxembourg.(1)

Les apports de moutons d'abattage au marché de Gand comme aux marchés du pays, augmentent en général à partir du mois de septembre pour atteindre une pointe au cours des mois de novembre, décembre et janvier. Elles diminuent ensuite régulièrement, pour devenir fort minimes à partir du mois d'avril. Pendant les mois de la saison printanière les livraisons d'agneaux viennent également s'ajouter aux livraisons de moutons.

Au marché d'Anvers il n'y a guère d'apport au marché en dehors des moutons amenés directement à l'abattoir.

<u>Année</u>	<u>Agneaux</u>	<u>Moutons</u>
1959	-	9.625
1960	3.920	5.760
1961	4.871	2.023
1962	5.978	1.916
1963	5.531	1.610
1964	4.932	1.032
1965	6.206	835
1966	5.321	943
1967	5.008	1.426
1968	3.834	1.559
1969	3.346	1.839

Les abattages comportent des ovins indigènes et importés. Les abattages d'agneaux sont en diminution

(1) : VERKINDEREN A.

Enquête concernant la situation du marché et la rentabilité de l'exploitation des ovins/octobre 1957

Station d'économie rurale de l'Etat, 533 Coupure. GAND

Variations mensuelles d'apports de moutons - Marché de Gand - Période 1959-1970

Mois	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	Livraisons mensuelles moyennes	
													Nombre	Variations
janvier	1051	788	104	722	937	446	386	-	513	485	579	442	587	12,31
février	747	451	324	320	297	207	342	33	403	460	357	406	361	7,57
mars	597	281	216	187	194	181	252	235	403	221	320	317	284	5,95
avril	137	137	85	155	227	100	225	231	291	306	388	312	216	4,53
mai	85	74	86	119	105	65	164	191	256	325	363	279	176	3,69
juin	141	63	146	166	93	134	207	147	375	308	374	321	206	4,32
juillet	85	131	114	189	229	163	63	358	303	245	469	282	219	4,59
août	162	225	348	236	387	182	151	373	392	313	361	422	296	6,21
septembre	573	281	310	395	387	356	256	726	353	406	501	630	431	9,04
octobre	909	729	738	727	722	504	457	442	434	686	644	483	623	13,06
novembre	996	803	776	664	611	524	560	667	790	640	605	540	681	14,28
décembre	1144	654	640	833	704	560	340	641	666	617	756	715	689	14,45
Total Moutons	6627	4617	4436	4713	4591	3422	3403	4044	5179	5012	5717	5149	4769	100,00
Agneaux	377	340	292	497	249	193	684	333	45	27				

Source : Abattoir communal de Gand

Apport de moutons au marché de St.-Trond (unités)

1959	8.176
1960	7.138
1961	6.142
1962	6.292
1963	4.557
1964	7.306
1965	10.191
1966	11.031
1967	11.907
1968	14.566
1969	14.554
1970	16.124

Depuis 1964 un marché couvert moderne a remplacé le marché ouvert de la grande place, ce qui a contribué à développer considérablement son importance, devenant ainsi le plus important du pays. Les travailleurs-résidents-étrangers, très nombreux dans les centres industriels, sont les grands consommateurs de la viande ovine. Turcs, Marocains, Algériens, Grecs et autres sont présents au marché de très bonne heure pour effectuer des achats.

Au marché d'Anderlecht et jusqu'en 1966 les moutons étaient d'abord amenés au marché et dirigés ensuite sur l'abattoir. A partir de 1967 les moutons sont livrés de plus en plus directement à l'abattoir.

<u>Année</u>	<u>Apport</u>	<u>Abattages</u>
1959	28.925	26.655
1960	32.203	30.512
1961	32.683	30.114
1962	34.399	31.057
1963	36.332	33.432
1964	42.492	39.046
1965	44.587	39.388
1966	29.260	25.044
1967	31.564	35.320
1968	5.644	22.679
1969	4.876	18.912
1970	5.327	18.722

En rapport avec une production indigène en régression au cours de la dernière décade, les marchés de moutons vifs perdent d'importance. Ils restent seulement deux marchés de moutons vivants en Belgique avec plus de 100 têtes en moyenne par semaine, notamment celui-ci de St.-Trond et Bruxelles. Au marché de Gand environ 100 moutons vivants sont apportés en moyenne par semaine. Les moutons importés sont vendus aux chevillards, et entrent directement à l'abattoir.

La statistique des abattages de 1969 des principaux abattoirs montre que la partie prépondérante des abattages est effectuée à Anderlecht, Gand et Anvers.

Plus de neuf dixièmes des abattages d'agneaux sont notés à Anderlecht et Anvers.

Répartition mensuelle relative des abattages de moutons dans les abattoirs principaux, en 1969

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anvers	21,7	18,1	40,0	28,7	26,5	14,7	36,4	22,2	29,2	36,2	36,3	35,1
Anderlecht	59,8	71,0	34,4	57,9	51,8	46,3	32,8	39,8	27,7	24,8	26,0	24,7
Charleroi	4,3	1,7	6,3	1,5	2,0	16,5	1,6	--	2,1	4,1	12,2	11,2
St.-Trond	0,5	0,8	2,0	--	0,8	--	1,5	1,8	1,3	1,9	3,4	3,9
Tongres	0,2	--	--	--	0,4	0,4	1,0	--	--	0,3	0,3	0,6
Bastogne	1,4	1,1	3,1	1,2	4,4	6,9	9,3	8,1	5,1	2,8	1,2	1,6
Vedrin	12,1	7,3	14,2	10,7	14,1	15,2	17,4	28,1	34,6	29,9	20,6	22,9

Répartition relative des abattages d'agneaux dans les abattoirs principaux
1969

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Anvers	22,8	21,5	15,7	6,9	10,8	13,8	16,3	15,0	19,4	16,5	17,9	20,7
Anderlecht	76,4	78,5	80,4	88,7	80,0	81,9	71,0	76,0	78,9	82,3	81,4	78,9
Charleroi	0,4	--	3,1	4,0	8,7	3,1	9,7	7,3	0,2	0,1	--	--
St.-Trond	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Tongres	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Bastogne	0,4	--	0,8	0,4	0,5	1,2	3,0	1,7	1,5	1,1	0,7	0,4
Vedrin	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Source : Institut National de Statistique : Bruxelles

Analyse détaillée des prix à la production

L'examen des mercuriales a été limité à quelques marchés. Les relevés des prix sont effectués assez sommairement et bien souvent en indiquant deux extrêmes aux écarts considérables.

Ainsi, les mercuriales, tout en donnant une tendance générale des prix, ne renseignent point sur les variations du prix en rapport avec la variation de la qualité du produit.

Aussi, le relevé statistique des prix de moutons devrait être plus différencié. En outre, celui du prix des agneaux devrait être établi séparément. Jusqu'à présent et le plus souvent, ces derniers n'ont pas été relevés, étant donné que les agneaux sont en grande partie livrés directement à l'abattoir.

La cotation des prix est effectuée aux marchés le plus souvent par une commission de prix comportant le directeur de l'abattoir ou son délégué et des représentants des vendeurs, des grossistes et des bouchers.

La variation mensuelle des prix à la production au cours de la période 1959-1969 était d'environ 10 % de la moyenne mensuelle de la dite période. Des pointes saisonnières sont enregistrées à partir du mois de novembre jusqu'au mois d'avril, tandis que les prix restaient en dessous de la moyenne pendant la période chaude de l'année.

A partir de 1968 les prix de moutons sur pied ne sont plus relevés au marché d'Anderlecht. La Commission Officielle des Prix de la Viande en Gros fait la cotation des prix de gros (1/2 bêtes) pour les viandes ovines importés et indigènes.

Le marché de St.-Trond, ayant l'apport le plus important du pays, relève seulement des prix globaux (2 extrêmes) des moutons sur pied. Ces prix ne donnent pas une idée exacte du prix par kg., ni de la qualité des ovins.

Le marché de Gand est le seul marché important, qui donne une classification distincte de première et de deuxième catégorie, tout en relevant le prix minimum et maximum par catégorie. Ces mercuriales ont été établies régulièrement au cours des dernières années et peuvent être considérées comme représentatives pour la Belgique.

Par ailleurs, l'Inspection Générale Economique publie une statistique des prix moyens sur pied pour les marchés régulateurs. Le prix moyen des marchés régulateurs (1) est calculé sur la base de la moyenne arithmétique des prix disponibles des marchés d'Anderlecht, d'Anvers, de Gand, de Charleroi, de Namur, de Mons, de Tournai, de Tongres, de Malines, de Hasselt et de Turnhout.

(1) voir aussi p. 8 : le tableau donnant la moyenne des prix pour les années 1959 à 1969.

PRIX MOYENS DES MOUTONS SUR PIED A ANDERLECHT

Mouton de troupe - F par kg

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
janvier	17,00	17,50	20,00	21,50	22,50	23,75	24,00	24,00	22,00
février	19,00	18,00	20,00	27,50	22,50	24,00	24,00	24,00	22,75
mars	19,00	17,00	20,00	25,10	22,50	27,50	24,00	24,00	22,80
avril	19,00	16,25	20,88	22,25	22,50	27,50	24,00	24,00	23,00
mai	19,00	14,50	19,00	21,00	22,50	26,62	24,00	24,00	23,00
juin	18,00	14,00	19,00	19,00	22,50	24,00	24,00	22,80	23,00
juillet	18,00	14,00	19,00	17,00	22,50	24,00	24,00	22,00	23,00
août	18,00	14,00	19,00	17,00	21,25	24,00	24,00	22,00	23,00
septembre	18,00	16,00	20,50	18,50	20,38	24,00	24,00	22,00	23,00
octobre	16,80	16,00	23,63	21,00	22,70	24,00	24,00	22,00	20,50
novembre	16,00	16,50	23,30	22,50	23,00	24,00	24,00	22,00	25,64
décembre	16,00	19,20	21,50	22,50	23,00	24,00	24,00	22,00	28,50
Moyenne de l'année	17,82	16,08	20,48	21,24	22,32	24,78	24,00	22,90	23,35
Index 1959 = 100	100,0	90,2	114,9	119,2	125,3	139,0	134,7	128,5	131,0

Source : Régie des Abattoirs et Marchés.

Les prix des moutons sur pied ne sont plus relevés à partir de 1968.

Marché de Gand - Prix mensuels par kg des moutons sur pied en F.B.

1 ère Qualité

Mois	1959		1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967		1968		1969		1970		Variations saisonnières moyennes 1959-1970 = 100			
	Prix moy.	Prix	Prix moy.	Prix	Prix moy.	Prix	Prix moy.	Prix	Prix moy.	Prix	Prix moy.	Prix	Prix moy.	Prix	Prix moy.	Prix	Prix moy.	Prix moy.	Prix moy.									
Janvier	15-20	17,5	15-20	17,5	17-22	19,5	21-25	23,-	24-28	26,-	26-30	28,-	28-32	30,-	-	26-30	28,-	26-30	28,-	26-30	29,-	26-34	31,-	31-39	35,-	25,77	98,7	
février	15-20	17,5	15-20	17,5	22-25	23,5	21-25	23,-	24-28	26,-	26-30	28,-	28-32	30,-	20-32	30,-	26-30	28,-	26-32	29,-	26-32	29,-	29-35	32,-	33-39	36,-	26,71	102,3
mars	15-20	17,5	15-20	17,5	17-22	19,5	21-25	23,-	24-28	26,-	26-30	28,-	28-32	30,-	28-32	30,-	26-30	28,-	26-30	29,-	26-32	29,-	27-35	32,-	31-38	35,5	26,33	100,9
avril	15-20	17,5	15-20	17,5	17-22	19,5	21-25	23,-	24-28	26,-	26-30	28,-	28-32	30,-	26-30	28,-	26-30	28,-	26-30	29,-	26-32	29,-	28-35	32,-	30-37	33,5	26,00	99,6
mai	15-20	17,5	15-20	17,5	17-22	19,5	21-25	23,-	24-28	26,-	26-30	28,-	28-32	30,-	26-30	28,-	26-30	28,-	26-30	29,-	27-33	30,-	28-35	31,5	31-38	35,5	26,21	100,4
juin	15-20	17,5	15-20	17,5	17-22	19,5	21-25	23,-	24-28	26,-	20-25	22,5	28-32	30,-	28-30	28,-	26-30	28,-	26-30	29,-	27-33	30,-	28-35	31,5	30-37	33,5	25,58	98,0
juillet	15-20	17,5	15-20	17,5	17-22	19,5	21-25	23,-	24-28	26,-	20-25	22,5	28-32	30,-	26-30	28,-	22-27	24,5	27-33	30,-	27-33	30,-	27-34	30,5	29-37	33,-	25,17	96,4
août	15-20	17,5	15-20	17,5	15-20	17,5	21-25	23,-	24-28	26,-	20-25	22,5	28-32	30,-	26-30	28,-	25-28	26,5	27-33	30,-	26-30	28,-	27-35	31,-	29-37	34,-	25,29	96,9
septembre	15-20	17,5	15-20	17,5	15-20	17,5	21-25	23,-	24-28	26,-	26-30	28,-	28-32	30,-	26-30	28,-	26-30	28,-	26-30	29,-	27-33	30,-	26-36	32,-	29-37	34,-	25,98	99,5
octobre	15-20	17,5	15-20	17,5	17-21	19,-	21-25	23,-	25-29	27,-	26-30	28,-	28-32	30,-	26-30	28,-	25-29	27,-	28-34	31,-	28-34	31,-	26-30	33,5	29-37	34,-	26,29	100,7
novembre	15-20	17,5	17-22	19,5	21-25	23,-	21-25	23,-	26-30	28,-	26-30	28,-	28-32	30,-	26-30	28,-	25-29	27,-	28-33	30,5	28-33	30,5	30-38	34,-	30-38	34,-	26,87	103,0
décembre	15-20	17,5	17-22	19,5	21-25	23,-	23-27	25,-	26-30	28,-	26-30	28,-	28-32	30,-	26-30	28,-	25-29	27,-	28-33	30,5	28-33	30,5	30-38	34,-	30-38	34,-	27,04	103,6
Index 1959 = 100	100,00	103,4	114,9	132,1	152,2	153,3	172,3	160,8	155,1	172,3	183,8	194	26,1	100														

Source : Abattoir communal de Gand.

Marché de Gand - Prix mensuels par kg des moutons sur pied en F.B. - Période 1959 - 1970

2 ème. Qualité

Mois	1959		1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967		1968		1969		1970	
	Prix moy.	Prix	Prix moy.	Prix	Prix moy.	Prix	Prix moy.	Prix	Prix moy.	Prix														
janvier	10-14	12,-	10-14	12,-	12-16	14,-	16-20	18,-	19-23	21,-	21-25	23,-	23-27	25,-	-	21-25	23,-	20-25	22,5	21-27	24,-	22-30	26,-	
février	10-14	12,-	10-14	12,-	17-21	19,-	16-20	18,-	19-23	21,-	21-25	23,-	23-27	25,-	23-27	25,-	21-25	23,-	20-25	22,5	22-28	25,-	22-32	27,-
mars	10-14	12,-	10-14	12,-	12-16	14,-	16-20	18,-	19-23	21,-	21-25	23,-	23-27	25,-	23-27	25,-	21-25	23,-	20-25	22,5	22-28	25,-	22-30	26,-
avril	10-14	12,-	10-14	12,-	12-16	14,-	16-20	18,-	19-23	21,-	21-25	23,-	23-27	25,-	21-25	23,-	21-25	23,-	20-25	22,5	22-28	25,-	21-29	25,-
mai	10-14	12,-	10-14	12,-	12-16	14,-	16-20	18,-	19-23	21,-	21-25	23,-	23-27	25,-	21-25	23,-	21-25	23,-	20-26	23,-	20-27	23,5	22-30	26,-
juin	10-14	12,-	10-14	12,-	12-16	14,-	16-20	18,-	19-23	21,-	15-19	17,-	23-27	25,-	21-25	23,-	21-25	23,-	20-26	23,-	20-27	23,5	22-29	25,5
juillet	10-14	12,-	10-14	12,-	12-16	14,-	16-20	18,-	19-23	21,-	15-19	17,-	23-27	25,-	21-25	23,-	15-21	18,-	20-26	23,-	19-26	22,5	21-28	24,5
août	10-14	12,-	10-14	12,-	10-14	12,-	16-20	18,-	19-23	21,-	15-19	17,-	23-27	25,-	21-25	23,-	18-22	20,-	20-26	23,-	20-26	23,-	21-28	24,5
septembre	10-14	12,-	10-14	12,-	10-14	12,-	16-20	18,-	19-23	21,-	21-25	23,-	23-27	25,-	21-25	23,-	18-23	20,5	20-26	23,-	20-27	23,5	21-28	24,5
octobre	10-14	12,-	10-14	12,-	12-16	14,-	16-20	18,-	20-24	22,-	21-25	23,-	23-27	25,-	21-25	23,-	19-24	21,5	21-27	24,-	21-28	24,5	22-29	25,5
novembre	10-14	12,-	12-16	14,-	16-20	18,-	16-20	18,-	21-25	23,-	21-25	23,-	23-27	25,-	21-25	23,-	19-24	21,5	20-27	23,5	21-29	25,-	22-29	25,5
décembre	10-14	12,-	12-16	14,-	16-20	18,-	18-22	20,-	21-25	23,-	21-25	23,-	23-27	25,-	21-25	23,-	19-24	21,5	20-27	23,5	21-29	25,-	22-29	25,5

Source : Abattoir communal de Gand.

II. Le marché de la viande ovine

Comme il a déjà été précisé, les chevillards apportent ou font parvenir les moutons directement à l'abattoir et vendent les carcasses entières ou découpés aux bouchers, grand-magasins ou restaurants. Devant une production indigène insuffisante, les chevillards importent des lots de viande ou de moutons vivants plus homogènes. Une classification officielle des viandes ovines n'existe pas.

Aux marchés de gros il y a une classification distincte de moutons bien en chair et grasse de première catégorie et les moutons maigres de deuxième catégorie.

Devant une importation libéralisée, les prix des moutons, des agneaux et de la viande ovine sont dominés par les prix du produit importé en provenance de l'Angleterre et d'Irlande d'une part et par le niveau du prix du marché français - vers lequel les excédents de production sont exportés d'autre part.

Evolution du prix de la viande ovine aux stades de gros et détail

Les prix de la viande sont fonction de la loi de l'offre et de la demande. Il faut tenir compte des grandes différences de qualité prévalant précisément dans la viande de mouton. Les chiffres qui figurent dans le tableau représentent des prix moyens (moyennes établis sur l'ensemble des catégories d'ovin de boucherie).

Variations saisonnières moyennes des prix moyens de la viande ovine
(Prix de gros - 1/2 bêtes à Anderlecht(x))

Mois	Produits indigènes		Produits importés	
	F/kg	1959- 1970 = 100	F/kg	1959-1970 = 100
janvier	53,7	102,3	63,8	98,9
février	55,4	105,3	62,7	97,2
mars	54,7	104,2	65,4	101,4
avril	52,8	100,6	66,7	103,4
mai	51,5	98,1	68,1	105,6
juin	49,9	95,0	67,4	104,5
juillet	48,6	92,6	65,5	101,6
août	50,5	96,2	64,3	99,7
septembre	53,5	101,9	63,5	98,5
octobre	52,1	99,2	62,1	96,3
novembre	52,8	100,6	62,3	96,6
décembre	54,2	103,2	63,3	98,1
Moyenne mensuelle	52,5	100,0	64,5	100,0

(x) Source : Commission Officielle des Prix de la Viande en Gros

Pour la période 1959-1970 le prix de la viande ovine indigène est en moyenne de 12 F/kg en dessous du prix de la viande importée. La qualité des ovins importés étant en général meilleure que celle des produits indigènes.

Les variations saisonnières des prix sont quelques peu opposées. Le prix de la viande indigène est plus élevé pendant la période novembre-avril; le prix de la viande importée est plus élevé pendant la période mars-juillet.

PRIX MOYEN DE LA VIANDE OVINE IMPORTÉE A ANDERLECHT (Prix de gros - 1/2 bêtes)

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
janvier	62,4	50,2	63,0	61,5	60,0	72,1	66,2	60,9	70,5	68,5	66,0	60,4
février	55,1	53,5	55,5	52,5	64,8	74,6	70,0	56,2	61,7	68,2	67,0	59,1
mars	57,5	56,0	71,0	52,5	66,0	73,7	71,5	64,5	68,5	68,0	70,0	65,3
avril	57,8	57,7	71,0	52,5	66,0	72,5	71,5	71,7	70,0	68,5	74,5	72,9
mai	53,6	60,0	71,0	56,0	66,0	67,5	71,5	75,0	72,3	74,0	82,5	74,0
juin	48,3	61,0	71,0	57,5	66,0	62,5	71,5	77,5	70,6	73,5	82,5	73,5
juillet	46,0	60,0	71,0	57,5	70,0	62,5	67,5	77,5	59,0	72,5	77,0	71,5
août	48,5	58,3	63,0	57,5	65,2	63,7	66,0	72,5	66,0	70,2	77,0	71,3
septembre	47,5	57,5	64,0	57,5	72,5	63,2	66,5	67,5	65,0	66,2	71,5	70,6
octobre	44,0	58,5	64,0	59,5	72,5	61,6	66,7	62,1	61,0	62,0	71,5	68,1
novembre	46,8	62,5	63,5	59,0	72,5	60,7	62,5	65,6	60,5	63,0	69,0	64,4
décembre	48,5	62,5	60,2	59,0	75,0	56,0	64,1	73,0	70,5	64,0	63,2	65,1
Moyenne de l'année	51,3	58,1	66,5	56,9	68,1	65,9	68,0	68,7	66,3	68,2	72,6	68,0
Index 1959 = 100	100,0	113,2	129,6	110,9	132,7	128,5	132,5	133,9	129,2	132,9	141,5	132,5

Source : Commission Officielle des Prix de la Viande en gros .

Prix moyen <u>minimum</u> et <u>maximum</u> de la viande ovine <u>importée</u> . Marché d'Anderlecht. (Prix de gros - F/kg)						
Année	1969			1970		
	prix minimum	prix maximum	prix moyen (1)	prix minimum	prix maximum	prix moyen (1)
janvier	61,80	69,80	65,80	53,75	67,00	60,375
février	63,25	71,50	67,375	50,50	67,75	59,125
mars	65,00	75,00	70,00	58,50	72,00	65,25
avril	70,00	79,00	74,50	67,60	78,20	72,90
mai	76,80	86,20	81,50	69,00	79,00	74,00
juin	78,00	86,50	82,25	69,00	78,00	73,50
juillet	74,00	80,00	77,00	67,00	76,00	71,50
août	74,00	80,00	77,00	67,00	75,50	71,25
septembre	68,00	75,00	71,50	67,00	74,20	70,60
octobre	68,00	75,00	71,50	65,50	70,75	68,125
novembre	66,50	71,50	69,00	61,25	67,50	64,375
décembre	57,80	68,20	63,00	60,80	69,40	65,10
Moyenne de l'année	68,60	76,50	72,50	63,10	72,90	68,00

(x) Moyenne arithmétique par mois des prix minimum et maximum

PRIX MOYEN DE LA VIANDE OVINE INDIGENE A ANDERLECHT (Prix de gros - 1/2 bêtes)

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
janvier	41,0	41,7	48,0	50,0	47,0	58,1	55,8	58,3	65,0	67,4	57,9	66,3
février	44,5	43,6	51,0	55,0	50,2	62,0	57,5	54,0	65,0	68,8	58,3	62,5
mars	44,3	47,0	55,0	53,5	49,0	62,0	57,5	54,8	65,0	--	59,0	65,8
avril	43,5	45,0	55,0	52,5	49,0	62,0	57,5	56,0	--	--	55,0	69,6
mai	45,5	45,0	53,5	50,0	49,0	60,0	57,5	--	--	--	--	70,0
juin	43,0	45,0	52,5	45,0	48,0	57,5	57,5	--	--	--	--	70,0
juillet	40,5	46,0	52,5	37,0	52,0	57,5	55,0	--	--	--	--	--
août	42,5	45,0	50,0	45,0	50,0	57,5	54,0	60,0	--	--	--	--
septembre	40,8	46,0	50,0	54,0	55,0	55,7	55,0	60,0	54,5	55,0	62,5	--
octobre	37,5	46,5	50,0	45,6	54,0	54,5	55,0	60,0	52,5	55,0	62,5	62,5
novembre	42,5	49,0	49,0	45,0	54,0	54,0	55,0	60,0	57,5	50,6	66,2	61,8
décembre	42,5	48,0	48,0	48,0	54,0	53,5	55,6	63,1	65,0	52,5	67,5	62,5
Moyenne de l'année	42,3	45,6	51,0	48,2	51,0	57,8	56,0	58,5	60,7	58,2	61,1	65,7
Index 1959 = 100	100,~	107,8	120,6	113,9	120,6	136,0	132,4	138,1	143,5	137,6	144,4	155,3

 Source : Commission Officielle des Prix de la Viande en Gros.

Prix moyen minimum et maximum de la viande ovine indigène. Marché d'Anderlecht (Prix de gros : F/kg).						
Année	1969			1970		
Mois	prix minimum	prix maximum	prix moyen (1)	prix minimum	prix maximum	prix moyen (1)
janvier	40,80	75,00	57,90	48,75	83,75	66,25
février	41,50	75,25	58,375	45,00	80,00	62,50
mars	42,00	76,00	59,00	47,50	84,00	65,75
avril	35,00	75,00	55,00	50,60	88,60	69,60
mai	-	-	-	51,00	89,00	70,00
juin	-	-	-	51,00	89,00	70,00
juillet	-	-	-	-	-	-
août	-	-	-	-	-	-
septembre	45,00	80,00	62,50	-	-	-
octobre	45,00	80,00	62,50	45,00	80,00	62,50
novembre	47,50	85,00	66,26	45,00	78,50	61,75
décembre	50,00	85,00	67,50	45,00	80,00	62,50
Moyenne de l'année	43,35	78,91	61,13	47,65	83,65	65,65

(1) Moyenne arithmétique par mois des prix minimum et maximum

Prix de détail mensuels de certaines pièces du mouton
1969 et 1970 (X)

	Gigots		Filet		Pointe au Filet		Epaules		Ragout	
	1969	1970	1969	1970	1969	1970	1969	1970	1969	1970
janvier	128	138	128	138	138	148	98	98	54	54
février	128	138	128	138	138	148	98	98	54	54
mars	138	138	138	138	148	148	98	104	54	58
avril	138	138	148	154	158	158	98	104	54	58
mai	158	148	158	158	168	164	108	104	48	58
juin	158	178	158	196	168	196	108	118	48	54
juillet	158	168	158	186	168	186	98	118	38	54
août	158	148	158	196	168	196	98	118	38	54
septembre	158	138	138	196	148	196	98	118	48	54
octobre	138	138	138	148	148	158	98	98	54	54
novembre	138	138	138	148	148	148	98	98	54	54
décembre	138	138	138	138	148	138	98	98	54	54

Ces derniers confirment qu'il y a tendance à la hausse des prix de détail pendant la période mai-septembre quand l'offre diminue et la demande restant soutenue pour les bonnes pièces.

(*) Source : un grand magasin à rayons multiples.

L'importation des moutons vivants est assurée par une dizaine de firmes qui se sont spécialisés dans l'importation du mouton en provenance de l'Angleterre, de l'Irlande ou de l'Allemagne orientale.

Dorénavant, les moutons de rente qui auront été importés devront rester en Belgique au moins trois mois et au plus quatre mois avant d'être abattus ou exportés.

Pour éviter la prolongation du circuit de commerce des moutons, la France a obtenu la permission de la C.E.E. d'appliquer l'article 115 du Traité. Cette permission a été renouvelée chaque année.

En rapport de cette permission, la France exige un certificat, dont le modèle et le contenu ne correspondent pas avec les attestations Belges. Par cette raison l'inspection est exercée par les services vétérinaires. Pour les moutons importés le système de contrôle des services vétérinaires comporte le marquage individuel d'une oreille et la perforation de l'autre (un centimètre de diamètre minimum). Les services vétérinaires ne délivrent pas une attestation d'origine ou de santé pour les ovins exportés en France.

Si les moutons sont abattus en Belgique, le vétérinaire est tenu d'apposer le sceau aux carcasses "Ingevoerd - Importé". Dorénavant le vétérinaire ne peut pas attester que la viande est d'origine Belge.

A l'exportation, le ministère des Finances rembourse la majeure partie de la taxe d'abattage pour les carcasses provenant d'animaux abattus en Belgique; la taxe d'abattage s'élevant en 1970 à 60 F par tête et le remboursement de 54 F par carcasse exportée. A partir du 1^{er} janvier 1971 la taxe d'abattage est remplacée par la T.V.A. A l'exportation les carcasses de moutons, sont détaxées selon les règles communes en vigueur pour la T.V.A.

L'importation de moutons est libérée en provenance des pays membres du G.A.T.T., tandis que celle des pays de l'Est peut être suspendue durant la période du 1^{er} septembre jusqu'au 31 décembre, si le prix minimum n'est pas atteint sur le marché intérieur. Le prix minimum était fixé sur la base du prix de revient. En pratique ce prix minimum n'a jamais été appliqué (1).

(1) Il n'a été fixé qu'une fois au niveau de 20 F. par kg. sur pied.

Par ailleurs, l'exportation des marchandises vers les pays membres de la C.E.E. ne peut plus être interdite en vertu de l'article 34 du Traité de Rome.

L'importation des moutons en provenance de pays tiers, respectant les conditions d'importation, est accordée sur la présentation de la licence d'importation, délivrée par le ministre des Affaires Economiques. Le nombre de moutons sur les documents mentionné par le Service Vétérinaire, doit correspondre avec le nombre noté sur la licence.

On n'exige pas de licence d'importation pour les moutons en provenance des pays de la C.E.E. Les conditions sanitaires tiennent compte des dispositions de l'Arrêté Ministériel du 22 juin 1965, concernant l'importation, l'exportation et le transit des moutons vivants (Moniteur Belge : 7 septembre 1965, 5 juillet 1965, 5 avril 1969).

III. INTERVENTION DE L'ETAT SUR LES MECANISMES DE MARCHE

L'intervention de l'état dans la production ovine est réglée par un Arrêté Royal prévoyant une subvention pour l'amélioration des espèces caprine et ovine,

Des subventions minimales allouées par l'état aux Fédérations Provinciales d'élevage caprin et ovin comportent :

- a. primes d'achat de béliers reproducteurs
- b. primes de conservation
- c. subventions aux Sociétés Provinciales et à la Fédération Nationale des éleveurs de Moutons de Troupe.

Il est à noter que les subventions octroyées par le ministère ne couvrent qu'environ 1/5 des dépenses totales effectuées par les Fédérations provinciales.

Une intervention de l'état sur le marché ovin n'existe pas à l'heure actuelle. Seul les règles communes des marchés au bétail sont appliquées. Il n'y a aucune intervention sur l'offre, la demande ou les prix.

Le commerce extérieur est régi par les règles en vigueur dans les pays de la C.E.E.; y compris celles d'ordre vétérinaires.

Par ailleurs, aucune aide n'est accordée aux commerçants, ou industriels s'occupant du commerce ou de la valorisation des produits ovins.

E. Synthèse

La production indigène met sur le marché, les agneaux précoces d'un poids de 30 à 40 kg, les brebis jeunes de 60 à 80 kg et les moutons de réforme.

La production indigène de brebis de boucherie (jeunes) couvre environ 10 % de la consommation, le reste étant importé. Les livraisons de moutons d'abattage se situent principalement pendant la période froide de l'année, tandis que les agneaux sont offerts au début du Printemps (Pâques).

Il n'existe pas d'abattoirs spécialisés dans le mouton. Seulement 3 % du nombre et 0,5 % du poids abattu des animaux de boucherie sont des ovins.

Les formes de distribution principales au détail sont les boucheries traditionnelles et les magasins modernes. Dans les villes, les possibilités d'achat de viande ovine est plus grande qu'à la campagne ou il est difficile de se procurer de la viande ovine. Les restaurants offrent de plus en plus de la viande ovine à leur clientèle.

En relation avec une production indigène en régression pendant les dix dernières années, les marchés d'animaux vivants perdent d'importance et il reste seulement trois marchés de moutons vivants avec 100 têtes en moyenne par semaine, notamment celui de St.-Trond, d'Anderlecht et de Gand.

La variation mensuelle des prix à la production au cours de la période 1959-69 était d'environ 10 % de la moyenne mensuelle. Des prix élevés sont notés pendant la période de novembre à avril, tandis que les prix se situaient au dessous de la moyenne pendant la période chaude de l'année. Une classification officielle des viandes ovine n'existe pas.

Au marché de gros, il y a une classification distincte de moutons de première catégorie et de moutons maigres de deuxième catégorie.

Devant une production indigène insuffisante, les chevillards importent des lots de viande ou de moutons vivants plus homogènes.

La formation des prix au stade de la production est largement dominée par le niveau des prix du marché français, étant lui même sous l'influence directe ou indirecte des marchés Néerlandais ou Britannique.

Chapitre IV : PERSPECTIVES 1975 - 1980

A. Perspectives de production

La production de mouton à viande semble offrir des perspectives assez favorables. Actuellement le rapport entre les prix des produits et le prix de revient de la viande ovine peut justifier l'exploitation ovine à viande. Le Texel semble le plus approprié en tant que mouton de prairie. Le Suffolk semble plus approprié comme mouton de troupe et possède de bonnes qualités de viande. Les prix des agneaux s'avèrent très intéressants pour les producteurs.

Pour le Texel et le Suffolk la production d'agneaux constitue la forme d'exploitation la plus intéressante. Les fédérations provinciales mettent tout en oeuvre afin d'encourager la sélection et la production des moutons à viande combinée avec une propagande active en vue de stimuler la consommation.

Les techniques nouvelles et les formes d'exploitation spécialisées sont rares. Environ 80 % de la consommation indigène est assurée par les importations et donne une indication au sujet de la possibilité d'expansion de la production par rapport aux besoins du pays.

Les systèmes de production ayant des chances de réussite à l'avenir, seraient l'engraissement d'agneaux (sur la base de lait et de concentrés) et l'engraissement en prairie qui permettraient aux exploitants de s'assurer un revenu supplémentaire. On peut envisager qu'à l'avenir des exploitations se spécialisent en partie dans l'élevage sur herbage fractionné, soit à titre de nouvelle spéculation, soit même pour remplacer l'élevage des vaches laitières.

La rentabilité de la production ovine, dans le cadre d'une exploitation mixte et en particulier combinée avec la production bovine, semble contenir quelque attrait pour une extension de la production dans ces exploitations. Toutefois, les anciennes formes d'exploitation étant en régression, il semble peu probable que la Belgique accroisse sa production dans un proche avenir. Au delà de 1975, une rentabilité de la production peut inciter des exploitants d'étendre les troupeaux au cas où le rapport des rentabilités de production de la viande ovine et bovine évoluerait favorablement en faveur de la première.

B. Perspectives de consommation

Pendant les dernières années la consommation a augmenté légèrement et cette tendance semble pouvoir se maintenir dans les années à venir.

Au fur et à mesure que le niveau de vie augmente, le consommateur belge demande de plus en plus de la viande très fine; à cet égard la viande ovine sera considérée par un plus grand nombre d'habitants comme une délicatesse. Aux restaurants et aux grands diners, le plat ovin a conquis une place de choix sur le menu. Par ailleurs, la viande ovine est un produit de substitution pour les viandes de très bonne qualité, notamment de viande de veau, de viande de bœuf et du poulet à rotir.

L'agneau est un type de viande dont la demande aux environs de Pâques augmentera.

Les perspectives de la production indigène, qui ne couvrent qu'environ 20 % de la consommation semblent dès lors favorables.

BIBLIOGRAPHIE

- Source statistique

Institut National de statistique - Bruxelles

- Statistiques agricoles

- Bulletin mensuel du commerce extérieur de l'Union Economique
Belgo-Luxembourgeoise
Décembre 1959 jusqu'à 1969

- Revue statistique N° 6 - juin 1969
"Voor consumptie geslachte dieren; jaren 1963-1968"

- Revue statistique N° 1 - janvier 1970
Jadoul R. "Poging tot rangschikking van de landbouwbedrijven naar hun
technisch-economische gerichtheid"

Revue de l'Agriculture : juin 1960 - septembre 1970

L. Mauquoy : "L'évolution du marché de la viande en Belgique"

Abattoir communal de Gand

Régie des Abattoirs et Marchés d'Anderlecht

Marché communal de St.-Trond

Marché communal d'Anvers

- Boonen F. - "Rapport sur l'élevage ovin" mars 1970
Bureau d'études économiques et sociales du Hainaut
Commission de l'Agriculture

- Keppens L. - Reyntens N. - "Intensieve beweiding met schapen"
Rijksstation voor Kleinveeteelt - Merelbeke - 1965

- Verkinderen A. - "Enquête concernant la situation du marché et la
rentabilité de l'exploitation des ovins".
Station d'économie rurale de l'état, 533 Coupure Gauche, Gand
Octobre 1957.

Informations internes sur L'AGRICULTURE

		Date	Langues
N° 1	Le boisement des terres marginales	juin 1964	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 2	Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 3	Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 4	Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 5	Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F D
N° 6	Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽²⁾
N° 7	Comparaison entre les « trends » actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives « 1970 » 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 8	Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F ⁽¹⁾ D
N° 9	La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F D
N° 10	Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 11	Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole – Contributions monographiques	avril 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 12	Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 13	Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F D
N° 14	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « bovins – viande bovine »	août 1966	F D
N° 15	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « sucre »	février 1967	F D ⁽¹⁾
N° 16	Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F ⁽¹⁾ D ⁽³⁾

(1) Epuisé.

(2) La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

(3) La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série « Informations statistiques » de l'Office statistique des Communautés européennes.

		Date	Langues
N° 17	Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967	F D
N° 18	Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967	F D
N° 19	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « produits laitiers »	octobre 1967	F D ⁽¹⁾
N° 20	Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles – Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967	F D
N° 21	Accès à l'exploitation agricole	décembre 1967	F D
N° 22	L'agrumiculture dans les pays du bassin méditerranéen – Production, commerce, débouchés	décembre 1967	F D
N° 23	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie I	février 1968	F D
N° 24	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « céréales »	mars 1968	F D
N° 25	Possibilités d'un service de nouvelles de marchés pour les produits horticoles non-comestibles dans la CEE	avril 1968	F D
N° 26	Données objectives concernant la composition des carcasses de porcs en vue de l'élaboration de coefficients de valeur	mai 1968	F D
N° 27	Régime fiscal des exploitations agricoles et imposition de l'exploitant agricole dans les pays de la CEE	juin 1968	F D
N° 28	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie I	septembre 1968	F D
N° 29	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie II	septembre 1968	F D
N° 30	Incidence du rapport des prix de l'huile de graines et de l'huile d'olive sur la consommation de ces huiles	septembre 1968	F D
N° 31	Points de départ pour une politique agricole internationale	octobre 1968	F D
N° 32	Volume et degré de l'emploi dans la pêche maritime	octobre 1968	F D
N° 33	Concepts et méthodes de comparaison du revenu de la population agricole avec celui d'autres groupes de professions comparables	octobre 1968	F D
N° 34	Structure et évolution de l'industrie de transformation du lait dans la CEE	novembre 1968	F D
N° 35	Possibilités d'introduire un système de gradation pour le blé et l'orge produits dans la CEE	décembre 1968	F D
N° 36	L'utilisation du sucre dans l'alimentation des animaux – Aspects physiologiques, technologiques et économiques	décembre 1968	F D

(1) Epuisé.

		Date	Langues
N° 37	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie II	février 1969	F D
N° 38	Examen des possibilités de simplification et d'accélération de certaines opérations administratives de remboursement	mars 1969	F D
N° 39	Evolution régionale de la population active agricole – I : Synthèse	mars 1969	F D
N° 40	Evolution régionale de la population active agricole – II : R.F. d'Allemagne	mars 1969	F D
N° 41	Evolution régionale de la population active agricole – III : Bénélux	avril 1969	F D
N° 42	Evolution régionale de la population active agricole – IV : France	mai 1969	F
N° 43	Evolution régionale de la population active agricole – V : Italie	mai 1969	F D
N° 44	Evolution de la productivité de l'agriculture dans la CEE	juin 1969	F D en prép.
N° 45	Situation socio-économique et perspectives de développement d'une région agricole déshéritée et à déficiences structurelles – Etude méthodologique de trois localités siciliennes de montagne	juin 1969	F I ⁽¹⁾
N° 46	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent – R.F. d'Allemagne	juin 1969	F D
N° 47	La formation de prix du hareng frais dans la Communauté économique européenne	août 1969	F D
N° 48	Prévisions agricoles – I : Méthodes, techniques et modèles	septembre 1969	F D
N° 49	L'industrie de conservation et de transformation de fruits et légumes dans la CEE	octobre 1969	F D
N° 50	Le lin textile dans la CEE	novembre 1969	F D
N° 51	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – Synthèse, R.F. d'Allemagne, G.D. de Luxembourg	décembre 1969	F en prép. D
N° 52	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – France, Italie	décembre 1969	F D en prép.
N° 53	Incidences économiques de certains types d'investissements structurels en agriculture – Remembrement, irrigation	décembre 1969	F
N° 54	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – Synthèse, Belgique et G.D. de Luxembourg, Pays-Bas, France	janvier 1970	F

(¹) Cette étude n'est pas disponible en langue allemande.

		Date	Langues
N° 55	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – R.F. d'Allemagne, Italie	janvier 1970	F
N° 56	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale I. Autriche	mars 1970	F D
N° 57	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale II. Danemark	avril 1970	F D
N° 58	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale III. Norvège	avril 1970	F D
N° 59	Constatation des cours des vins de table à la production I. France et R.F. d'Allemagne	mai 1970	F D en prép.
N° 60	Orientation de la production communautaire de viande bovine	juin 1970	F D en prép.
N° 61	Evolution et prévisions de la population active agricole	septembre 1970	F D
N° 62	Enseignements à tirer en agriculture d'expérience des «Revolving funds»	octobre 1970	F D
N° 63	Prévisions agricoles II. Possibilités d'utilisations de certains modèles, méthodes et techniques dans la Communauté	octobre 1970	F D
N° 64	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IV. Suède	novembre 1970	F D
N° 65	Les besoins en cadres dans les activités agricoles et connexes à l'agriculture	décembre 1970	F D
N° 66	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale V. Royaume-Uni	décembre 1970	F D
N° 67	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VI. Suisse	décembre 1970	F D
N° 68	Formes de coopération dans le secteur de la pêche I. Synthèse, R.F. d'Allemagne, Italie	décembre 1970	F D en prép.
N° 69	Formes de coopération dans le secteur de la pêche II. France, Belgique, Pays-Bas	décembre 1970	F D en prép.
N° 70	Comparaison entre le soutien accordé à l'agriculture aux Etats-Unis et dans la Communauté	janvier 1971	F D
N° 71	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VII. Portugal	février 1971	F D
N° 72	Possibilités et conditions de développement des systèmes de production agricole extensifs dans la CEE	avril 1971	F D
N° 73	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VIII. Irlande	mai 1971	F en prép. D

		Date	Langues
N° 74	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique – Partie I	mai 1971	F ⁽¹⁾ D en prép. ⁽¹⁾
N° 75	Constatation de cours des vins de table II. Italie, G.D. de Luxembourg	mai 1971	F D en prép.
N° 76	Enquête auprès des consommateurs sur les qualités de riz consommées dans la Communauté	juin 1971	F D I
N° 77	Surfaces agricoles pouvant être mobilisées pour une réforme de structure	août 1971	F D
N° 78	Problèmes des huileries d'olive Contribution à l'étude de leur rationalisation	octobre 1971	F I
N° 79	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française I. Synthèse	décembre 1971	F I
N° 80	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française II. Résultats des enquêtes dans les zones de pêche	décembre 1971	F I
N° 81	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles I. Italie	janvier 1972	F D en prép.
N° 82	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles II. R.F. d'Allemagne, France	janvier 1972	F D en prép.
N° 83	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles I. Belgique, France, G.D. de Luxembourg	février 1972	F
N° 84	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles II. R.F. d'Allemagne	février 1972	D
N° 85	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles III. Pays-Bas	février 1972	N
N° 86	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IX. Finlande	avril 1972	F en prép. D
N° 87	Recherche sur les incidences du poids du tubercule sur la floraison du dahlia	mai 1972	F D en prép.
N° 88	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles III. Pays-Bas	juin 1972	F D en prép.
N° 89	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale X. Aperçu synoptique	septembre 1972	F en prép. D

(¹) Etude adressée uniquement sur demande.

		Date	Langues
N° 90	La spéculation ovine	Septembre 1972	F D en prép.
N° 91	Méthodes pour la détermination du taux d'humidité du tabac	Octobre 1972	F D en prép.
N° 92	Recherches sur les révélateurs pouvant être additionnés au lait écrémé en poudre	Octobre 1972	F ⁽¹⁾ D en prép. ⁽¹⁾
N° 93	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole – I : Italie	Novembre 1972	F en prép. D en prép. I
N° 94	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole – II : Benelux	Décembre 1972	F en prép. D en prép. N
N° 95	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole – III : R.F. d'Allemagne	Décembre 1972	F en prép. D
N° 96	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique – Partie II	Janvier 1973	F ⁽¹⁾ D en prép. ⁽¹⁾
N° 97	Modèles d'analyse d'entreprises de polyculture-élevage bovin – I : Caractéristiques et possibilités d'utilisation	Janvier 1973	F D en prép.
N° 98	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles – IV : Italie	Janvier 1973	F I
N° 99	La spéculation ovine II. France, Belgique	Février 1973	F D en prép.

⁽¹⁾ Etude adressée uniquement sur demande.

